



Bulletin Officiel

N° 5861 Mercredi 22 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-14

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 15-19

SOCIETE LAND'OR 20-25

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 26-31

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 32

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 33-37

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 38-43

ATLHARI LEASING « 2019-1 » 44-48

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AeTECH 49

ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTEMAIL – AGO – AGE - 50

SANIMED – AGO - 51

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOTEMAIL 52-53

SANIMED 54-55

INFORMATIONS POST AGO

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 56

FIDELITY SICAV PLUS 57

SICAV BH PLACEMENT 58-59

SICAV BH OBLIGATAIRE 60-61

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE 62

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 62

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

63-64

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TELNET HOLDING S.A
- TUNINVEST SICAR
- ALKIMIA
- SANIMED
- FCP SALAMETT CAP
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TELNET HOLDING S.A
- ALKIMIA

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV OPPORTUNITY

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE

« ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire réalisées à titre irréductible et à titre réductible ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes respectivement du 06/03/2019 au 05/04/2019 et du 11/04/2019 au 19/04/2019, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

AeTECH

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Charguia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

(en Dinars)	1T/2019	1T/2018	Var	31/12/2018*
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 552 047	2 857 093	-46%	9 923 791
CA DISTRIBUTION	989 929	2 398 027	-59%	7 991 672
CA SOLUTIONS	562 118	459 066	22%	1 929 119
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	3 000
PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-
CHARGES FINANCIERES	101 511	62 880	61%	619 998
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 549 326	3 359 053	-54%	11 002 153
DONT CHARGES DE PERSONNEL	357 467	563 602	-37%	1 648 328
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	165 145	244 463	-32%	1 051 265
EBITDA	2 721	-501 960		-1 078 362
Marge d'EBITDA	0,18%	-17,57%		-10,9%

* Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2018 sont en cours d'audit.

Chiffre d'Affaires

Au 31/03/2019 les produits d'exploitation s'élèvent à 1 552 mTND contre 2 857 mTND en 2018, soit une diminution de 46%.

Cette diminution est la résultante d'une importante baisse du chiffre d'affaires de l'activité "Distribution" (59%), par rapport à 2018 sur la même période, qui a passé de 2 398 mTND à 990 mTND.

L'activité "Distribution" a contribué à hauteur de 64% du chiffre d'affaires global.

L'activité "Solutions" quant à elle a atteint 562 mTND de chiffre d'affaires réalisant ainsi une augmentation de 22% par rapport à 2018 sur la même période.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) sont passées de 3 359 mTND au 31/03/2018 à 1 549 mTND au 31/03/2019 soit une importante baisse de 54%.

Les charges de personnel ont enregistrées une diminution pour atteindre 357 mTND au cours du T1 2019

EBITDA

Au 31/03/2019 l'excédent brut d'exploitation s'établie à 2 721 mTND avec une marge positive de 0,18%.

Charges financières

Les charges financières nettes d'AeTECH ont augmrtté de 61%. Elles passent de 63 mTND à 101 mTND en 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL
« SOTEMAIL »**

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet – Zaremline – Monastir – Tunisie

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendront le Vendredi 31 Mai 2019 à partir de 09h 30 mn à l'hôtel Mouradi Ghamarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Selon les règles de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Questions diverses,
9. Pouvoir pour formalités.

Selon les règles de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Lecture et approbation, s'il ya lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.
- 2- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription.
- 3- Augmentation du capital social par conversion de créances.
- 4- Suppression du droit préférentiel à la souscription
- 5- Modification corrélative des statuts.
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOTEMAIL

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 31 Mai 2019 à 08h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018,
9. Questions diverses,
10. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DE SOCIETES

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

Siège Social : Menzel Hayet – Monastir

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne d'Email - SOTEMAIL qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2018, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à ...

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général des Co-commissaires aux comptes, l'assemblée générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2018 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à **2 101 949.366 dinars.**

Cette résolution est adoptée à ...

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

Cette résolution est adoptée à ...

Projet de la 4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2018	2 101 949,366
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 4 du PV DE L'AGO du 5 juin 2018)	-5 971 354,749
Résultat reporté 2018	-3 869 405,383

Cette résolution est adoptée à ...

Projet de la 5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 130 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à ...

- Suite -

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration et au directeur général pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution est *adoptée* à

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Projet de résolution de la société SANIMED à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 993 092 dinars.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2018 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2017	993 092
(+) Résultats reportés	
Base de calcul de la réserve légale	993 092
(-) Réserves légales (5%)	49 655
Bénéfice Distribuable	943 437
Dividendes à distribuer	
Réserve Facultative	
Résultat à reporter	

Cette résolution est adoptée à.....

- Suite -

Projet de la 5^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à.....

Projet de la 6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dégageant des sommes distribuables de 7 184 605 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de **4,274 dinars** par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du **28 mai 2019** aux guichets de MAC SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Moncef TOUZRI en tant que membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2018, la somme de deux millions de dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018, dégageant des sommes distribuables de 31 975 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2018 à la valeur liquidative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH PLACEMENT
Actuellement dénommée SICAV BH CAPITALISATION
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
 Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019**1^{ère} RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

La SICAV étant devenue une SICAV de type capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2018, comme suit :

• Résultat d'exploitation – Exercice 2018	181 369,676 dinars
• Régularisation du résultat d'exploitation	138,319 dinars
• Reliquat disponible exercice antérieur	98,305 dinars
• Sommes capitalisées – Exercice 2018	181 606,300 dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à 600 dinars net par administrateur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

- Suite -

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2018 comme suit :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Sommes distribuable exercice 2018 : | 5.630.064,841 dinars |
| • Reliquat disponible exercice antérieur : | 256,525 dinars |
| • Total des sommes distribuables: | 5.630.321,366 dinars |
| • Dividendes: | 5.629.356,720 dinars |
| • Report à nouveau créateur pour solde: | 964,646 dinars |

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **5,520 dinars brut par action**.

Ce dividende, sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT, à partir du **lundi 27 mai 2019** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 27 mai 2019**.

- Suite -

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 24 mai 2019** inclus pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

La soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997
Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

5,520 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT à partir du **lundi 27 mai 2019** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 27 mai 2019.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 24 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2019 - AS - 659-01

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF du 25 décembre 2001
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter **du mardi 28 mai 2019**,

**Un dividende de
4,274 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA, AMEN BANK** et **QNB TUNISIA**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 660-01

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,576	182,601		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,419	124,438		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,515	105,530		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,743	109,763		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,339	109,355		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,048	104,070		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,964	105,979		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,902	43,907		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,322	30,325		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,218	16,220		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,455	118,469		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,143	1,143		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,795	107,810		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,712	10,713		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,607	149,637		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,888	10,889		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,676	1,678		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,366	59,373		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,646	127,643		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,350	116,304		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,406	133,872		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	497,892	496,535		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,742	128,691		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,972	133,630		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,433	131,333		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,423	112,352		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,630	108,086		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,689	165,624		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,363	98,593		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,773	114,608		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	170,848	172,082		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	145,249	146,048		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,022	106,977		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,475	22,396		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2041,565	2044,361		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,365	124,600		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,490	161,311		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,031	201,791		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,753	17,810		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,729	2,743		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,413	2,424		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	75,036	74,833		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,170	1,175		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,187	1,188		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,147	1,148		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,117	1,117		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,555	118,927		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,889	127,680		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1122,093	1123,128		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,339	11,377		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,343	10,373		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,014	95,823		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	106,306	106,320
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,880	104,892
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,978	107,992
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	101,166	101,182
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,503	102,521
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,901	109,914
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,771	102,786
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,058	100,073
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	105,255	105,261
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,233	103,251
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,133	105,150
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,456	107,468
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,879	105,890
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,491	101,506
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,776	106,789
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,355	106,372
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	107,200	107,211
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,862	107,873
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	106,273	106,290
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,559	105,573
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	108,023	108,036
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,754	100,765

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	105,658	101,906
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,963	106,980
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,794	107,808
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,517	104,699
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,116	59,095
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,913	95,813
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,307	18,288
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	294,525	293,689
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2456,176	2457,186
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	72,040	72,084
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	55,803	55,816
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	114,485	114,399
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,529	11,517
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,389	14,358
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,249	16,248
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,968	13,974
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,248	155,092
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,456	8,444
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	113,608	114,378
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	81,003	80,939
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	82,319	82,295
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,869	100,055
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	99,677	99,506
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	93,366	93,555
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,078	10,056
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	95,918	95,917
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	156,122	156,050
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	107,037	106,587
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	113,272	113,387
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,596	118,246
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	198,141	193,765
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	184,480	179,384
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	161,612	155,480
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	22,969	23,046
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,324	143,446
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,188	139,202
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9028,893	9044,067
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1056,421	1047,528
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5941,466	5976,033
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5208,135	5227,703
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,915	91,673
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5052,728	5060,020
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,881	9,912
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,370	119,768
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 521,819	11 558,756

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : MR Sleheddine ZAHAF et MR Hassen BOUAITA.

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/ 12/ 2018	31/ 12/ 2017
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	32 743,800	28 872,800
Moins : amortissement	-29 438,649	-28 872,800
<i>S/Total</i>	B1 3 305,151	0,000
Immobilisations corporelles	1 216 227,303	1 213 943,303
Moins : amortissement	-672 009,354	-620 149,730
<i>S/Total</i>	B2 544 217,949	593 793,573
Immobilisations financières	14 049 211,820	14 041 026,820
Moins : Provisions	-2 760 363,000	-2 760 363,000
<i>S/Total</i>	B3 11 288 848,820	11 280 663,820
Total des actifs immobilisés	11 836 371,920	11 874 457,393
Total des actifs non courants	11 836 371,920	11 874 457,393
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0,000	0,000
Moins : Provisions	0,000	0,000
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	4 486 817,580	4 031 827,887
Moins : Provisions	-1 375,600	-1 375,600
<i>S/Total</i>	B4 4 485 441,980	4 030 452,287
Autres actifs courants	19 084 423,526	10 603 935,654
Moins : Provisions	-5 906 445,912	-5 906 445,912
<i>S/Total</i>	B5 13 177 977,614	4 697 489,742
Placements et autres actifs financiers	6 069 849,022	6 044 996,286
Moins : Provisions	-5 800 000,000	-5 800 000,000
<i>S/Total</i>	B6 269 849,022	244 996,286
Liquidités et équivalents de liquidités	B7 87 811,950	102 168,878
Total des actifs courants	18 021 080,566	9 075 107,193
Total des actifs	29 857 452,486	20 949 564,586

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres		-380 066,004	-246 796,644
Réserves		1 421 494,724	3 518 181,031
Résultats reportés		67 068,251	-2 529 587,944
Réserves pour fonds social		28 717,271	56 936,273
Réserves pour réinvestissements exonérés		70 000,000	70 000,000
Total des capitaux propres avant résultat		12 235 214,242	11 896 732,716
Résultat de l'exercice		13 881 608,282	6 040 006,528
Total des capitaux propres après résultat	B8	26 116 822,524	17 936 739,244
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B9	20 840,599	45 210,065
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	B10	460 000,000	360 000,000
Total des passifs non courants		480 840,599	405 210,065
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	122 693,579	117 703,854
Autres passifs courants	B12	2 407 285,320	1 745 259,035
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	729 810,464	744 652,388
Total des passifs courants		3 259 789,363	2 607 615,277
Total des passifs		3 740 629,962	3 012 825,342
Total capitaux propres et passifs		29 857 452,486	20 949 564,586

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	4 123 396,696	5 301 347,676
Produits des participations	R2	13 567 566,000	5 191 750,000
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Subvention d'exploitation	R3	18 438,198	0,000
Total des produits d'exploitation		17 709 400,894	10 493 097,676
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	R4	56 009,033	54 734,555
Charges de personnel	R5	2 840 690,903	2 560 161,627
Dotations aux amortissements et aux provisions	R6	152 425,473	826 863,924
Autres charges d'exploitation	R7	761 294,360	1 122 540,128
Total des charges d'exploitation		3 810 419,769	4 564 300,234
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 898 981,125	6 928 797,442
Charges financières nettes	R8	-75 807,341	7 772,590
Produits des placements	R9	25 480,466	677 713,627
Autres gains ordinaires		1 103,262	184,499
Autres pertes ordinaires		9,412	2 033,712
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		14 001 362,782	6 596 889,266
Impôt sur les bénéfices		119 754,500	556 882,738
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		13 881 608,282	6 040 006,528
Eléments extraordinaires (Pertes)		0,000	0,000
RESULTAT NET		13 881 608,282	6 040 006,528

TELNET HOLDING
 IMMEUBLE ENNOUR
 CENTRE URBAIN NORD
 1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Resultat net		13 881 608,282	6 040 006,528
<i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions		152 425,473	826 863,924
. Variation des stocks		0,000	0,000
. Variation des créances		-454 989,693	-3 087 242,281
. Variation des autres actifs		-8 519 625,608	-740 894,852
. Variation des fournisseurs		12 187,450	-32 422,520
. Variation des autres passifs		662 026,285	-65 063,129
. Plus ou moins value de cession		0,000	784,932
. Prélèvements sur le fonds social		-208 219,002	-111 104,728
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 525 413,187	2 830 927,874
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F1	-13 352,725	-3 175,443
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		18 000,000	3 500,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F2	-35 500,000	-547 550,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F3	23 600,000	29 130,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-7 252,725	-518 095,443
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Rachat actions propres		20 694,000	8 277,600
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
- Dividendes et autres distributions		-5 514 000,000	-2 205 600,000
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
- Remboursement d'emprunts	F4	-39 116,906	-25 747,887
- Encaissement de subvention d'équipement		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 532 422,906	-2 223 070,287
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES			
		0,000	0,000
VARIATION DE TRÉSORERIE		-14 282,444	89 762,144
Trésorerie au début de l'exercice	F5	102 074,394	12 312,250
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F6	87 811,950	102 074,394

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société TELECOM NETWORKS ENGINEERING en abrégée **TELNET SA** est une société anonyme constituée le 25 novembre 1994 avec un capital initial de 100.000 Dinars divisé en 10.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour prendre le nom de **TELNET HOLDING SA** et l'objet social de la société a été modifié de manière à ce qu'elle se transforme en Holding Financière.

Suivant PV de l'AGE du 23 Juin 2000, le capital social est augmenté de 900.000 Dinars par incorporation des réserves pour être porté à 1.000.000 Dinars divisé en 100.000 Actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées intégralement.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, l'AGE a diminué la valeur nominale de l'action pour passer d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 TND) à une valeur nominale de Un Dinar (1 TND) par action. Ainsi, le titulaire d'une action ancienne d'un nominal de Dix Dinars Tunisiens est devenu titulaire de Dix (10) actions d'un nominal d'Un Dinar (1 TND).

La même AGE a décidé une augmentation du capital de 9.200 000 Dinars pour le porter de 1.000.000 Dinars à 10.200.000 Dinars, et ce, en deux étapes :

- Une augmentation d'un montant de 7.333.300 Dinars dont 7.000.000 Dinars par incorporation de réserves et de 333.300 Dinars par conversion de créances avec une prime d'émission de 2.499.750 Dinars ; Et
- Puis, une augmentation du capital par intégration de la prime d'émission d'un montant de 1.866.700 Dinars.

Suivant PV de l'AGE du 12 Mars 2011, il a été décidé une augmentation du capital de 828.000 Dinars en numéraire et une prime d'émission de 3.974.400 dinars pour être porté à 11.028.000 Dinars.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société **TELNET HOLDING SA** ont été arrêtés au 31 Décembre 2018 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société sont présentés en dinars tunisiens et ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date d'arrêt des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33%

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Rubriques	Taux appliqués
Constructions	2 %
Matériel de transport	20 %
Équipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporise.

3. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. À la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées, alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas

constatées.

5. Clients

Les clients et comptes rattachés comportent les créances ordinaires. Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision.

Les créances en devises sont actualisées au cours de l'arrêté des comptes.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/Concours bancaires

Les comptes bancaires, présentant un solde comptable débiteur, figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Opérations libellées en monnaies étrangères

La société « TELNET HOLDING » comptabilise les opérations en monnaies étrangères conformément à la Norme Comptable Tunisienne NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat (rubrique « Charges financières nettes »).

8. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société, sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

VI. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Logiciels Techniques	23 202,800	23 202,800
Logiciels Administratifs	9 541,000	5 670,000
Sous total	32 743,800	28 872,800
Amortissements	-29 438,649	-28 872,800
Total	3 305,151	0,000

B.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Agencements, Aménagements et Installations	54 451,069	54 451,069
Équipements de bureau	61 735,473	61 735,473
Agencements & aménagements du matériel	617,919	617,919
Équipements informatiques	135 872,717	133 588,717
Installations techniques	2 760,154	2 760,154
Matériel de transport	135 803,728	135 803,728
Bâtiments	673 455,498	673 455,498
Matériel de transport à statut juridique particulier	151 530,745	151 530,745
Sous total	1 216 227,303	1 213 943,303
Amortissements	-672 009,354	-620 149,730
Total	544 217,949	593 793,573

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.



IMMEUBLE Ennour
CENTRE URBAIN NORD TUNIS
1082-TUNIS MAHARAJENE
MATRICULE FISCAL: 496236W/A/M/000

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 décembre 2018

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS			AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2018	
	VALEURS D'ORIGINES 31/12/2017	ACQUISITIONS 31/12/2018	CESSION/RECL 31/12/2018	VALEURS D'ORIGINES 31/12/2018	ANTERIEURS 31/12/2017	REGULARISATION 31/12/2018	DOTATIONS 31/12/2018		CUMUL 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels techniques	23 202,800			23 202,800	23 202,800			23 202,800	-
Logiciels administratifs	5 670,000	3 871,000		9 541,000	5 670,000		565,849	6 235,849	3 305,151
<i>S/TOTAL 1</i>	28 872,800	3 871,000		32 743,800	28 872,800	-	565,849	29 438,649	3 305,151
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Bâtiment	673 455,498			673 455,498	211 016,056		13 469,110	224 485,166	448 970,332
Installations techniques	2 760,154			2 760,154	2 760,154			2 760,154	-
Agencement& Aménagement du matériel et outillage industrie	617,919			617,919	617,919			617,919	-
Matériel de transport	135 403,728			135 403,728	135 403,728		-	135 403,728	-
Agencement& Aménagement du matériel de Transport	400,000			400,000	400,000			400,000	-
Agencement Aménagement Installation	54 451,069			54 451,069	49 878,388		973,750	50 852,138	3 598,931
Mobilier Matériel de Bureau	61 735,473			61 735,473	55 117,227		1 062,146	56 179,373	5 556,100
Matériel informatique	133 588,717	2 284,000		135 872,717	108 154,940		6 048,469	114 203,409	21 669,308
Matériel de transport	151 530,745			151 530,745	56 801,318		30 306,149	87 107,467	64 423,278
<i>S/TOTAL 2</i>	1 213 943,303	2 284,000	-	1 216 227,303	620 149,730	-	51 859,624	672 009,354	544 217,949
TOTAL GENERAL	1 242 816,103	6 155,000	-	1 248 971,103	649 022,530	-	52 425,473	701 448,003	547 523,100

B.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres de participation	14 020 441,820	14 020 161,820
Dépôts et cautionnements	4 900,000	4 900,000
Prêts au personnel	23 870,000	15 965,000
Sous total	14 049 211,820	14 041 026,820
Provision sur titres de participation	-2 760 363,000	-2 760 363,000
Total	11 288 848,820	11 280 663,820

Les titres de participation ainsi que les provisions pour dépréciation sur titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Acquisition	Cession	Solde au 31/12/2018	% détention 2018	% détention 2017
Titres TELNET INC	5 989 470,300	0	0	5 989 470,300	98,99%	98,99%
Titres DATA BOX	2 872 826,120	0	0	2 872 826,120	99,54%	99,54%
Titres TELNET TECHNOLOGIES	1 335 965,400	0	0	1 335 965,400	98,96%	98,96%
Titres PLM SYSTEMS	35 000,000	0	0	35 000,000	70,00%	70,00%
Titres TELNET ELECTRONICS	245 000,000	0	0	245 000,000	49,00%	49,00%
Titres SGTS	60 000,000	0	0	60 000,000		
Titres ATC	287 000,000	0	0	287 000,000	1,50%	1,50%
Titres SYPHAX AIRLINES	2 500 000,000	0	0	2 500 000,000	9,09%	9,09%
Titres TELNET INNOVATIONS LABS	594 000,000	0	0	594 000,000	99,00%	99,00%
Titres AUDIO SENSE	100 900,000	0	220,000	100 680,000	13,96%	13,96%
Titres PLM EQUIPEMENTS ¹	0	500,000	0	500,000	100%	0%
Total Titres de participation	14 020 161,820	500,000	220,000	14 020 441,820		

Désignation	Solde au 31/12/2017	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2018
Provision actions Syphax Airlines	-2 500 000,000	0	0	-2 500 000,000
Provision actions Telnet Electronics	-111 863,000	0	0	-111 863,000
Provision actions Telnet Innovation Labs	-148 500,000	0	0	-148 500,000
Total Provisions	-2 760 363,000	0	0	-2 760 363,000
Total Participations Telnet Holding nettes	11 259 798,820			11 260 078,820

¹ 99% du capital de cette société est détenu par PLM SYSTEMS

B.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients locaux	3 337 045,905	710 093,405
Clients étrangers	1 148 396,075	520 358,882
Clients factures à établir	0,000	2 800 000,000
Clients douteux	1 375,600	1 375,60
Sous total	4 486 817,580	4 031 827,887
Provisions	-1 375,600	-1 375,600
Total	4 485 441,980	4 030 452,287

B.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Etat - Crédit de TVA récupérable	229 334,417	172 720,694
Etat - TVA récupérable	5 505,030	2 541,668
Etat - Excédent d'impôt à reporter	385 839,963	267 384,285
Fournisseurs d'immobilisations avancées et acomptes	2 500,000	10 365,720
Dividendes à recevoir (1)	11 190 939,200	3 893 373,200
Produits à recevoir (2)	2 435 607,705	1 770 372,488
Débiteurs divers locaux (3)	4 770 337,999	4 437 139,432
Compte d'attente débiteur	702,422	702,422
Charges constatées d'avance	23 166,482	8 845,437
Blocage Fonds – Saisie Arrêt	40 490,308	40 490,308
Sous total	19 084 423,526	10 603 935,654
Provisions (4)	-5 906 445,912	-5 906 445,912
Total	13 177 977,614	4 697 489,742

(1) Les dividendes à recevoir sont détaillés ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes DATA BOX exercice 2010	120 000,000	120 000,000
Distribution Résultats reportés TELNET INC 2013	3 810,400	3 810,400
Dividendes DATA BOX exercice 2013	400 680,000	400 680,000
Dividendes DATA BOX 2014	1 200 000,000	1 200 000,000
Dividendes DATA BOX exercice 2015	41 212,800	41 212,800
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES exercice 2016	886 732,000	986 732,000
Dividendes TELNET INC exercice 2016	420 938,000	770 938,000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2016	100 000,000	370 000,000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2017	95 950,000	0,000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES exercice 2017	3 106 336,000	0,000
Dividendes TELNET INC exercice 2017	4 815 280,000	0,000
Total	11 190 939,200	3 893 373,200

(2) Les produits à recevoir sont détaillés ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêt - SYPHAX AIRLINES	2 434 843,055	1 770 372,488
Autres produits à recevoir	764,650	0,000
Total	2 435 607,705	1 770 372,488

(3) Les débiteurs divers locaux sont détaillés ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
PLM SYSTEMS	734,000	734,000
SYPHAX AIRLINES	4 136 073,424	4 136 073,424
TELNET INNOVATION LABS	194 424,105	112 280,286
TELNET TECHNOLOGIES	217 919,546	66 727,856
AUDIO SENS	201,257	201,257
DATA BOX	209 326,782	95 700,609
ALTRAN TELNET CORPORATION	11 438,885	7 422,000
Autres	220,000	18 000,000
Total	4 770 337,999	4 437 139,432

(4) Les provisions sont détaillées ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêt - SYPHAX AIRLINES	1 770 372,488	1 770 372,488
SYPHAX AIRLINES (Débiteurs Divers)	4 136 073,424	4 136 073,424
Total	5 906 445,912	5 906 445,912

B.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Prêts au personnel à moins d'un an	228 142,542	224 647,542
Billets de trésorerie - Syphax Airlines	4 300 000,000	4 300 000,00
Prêt à moins d'un an - Syphax Airlines	1 500 000,000	1 500 000,000
SANADET SICAV	10 506,144	10 385,760
AXIS TRESORERIE SICAV	31 200,336	9 962,984
Total	6 069 849,022	6 044 996,286
Provisions	-5 800 000,000	-5 800 000,000
Total	269 849,022	244 996,286

B.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
ATTIJARI BANK	36 611,462	6 289,452
AMEN BANK TND	252,626	369,246
BIAT TND	6 226,382	88 737,458
UIB TND	13 137,351	0,000
BIAT EURO	29 108,580	0,000
UIB EURO	472,508	0,000
Trésorerie/compte AFC rachat actions	824,563	438,643
Trésorerie/compte AXIS rachat actions	20,713	0,000
Caisse en dinars	1 157,765	6 334,079
Total	87 811,950	102 168,878

B.8. CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Capital social	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres	-380 066,004	- 246 796,644
Réserve légale	1 102 800,000	1 016 875,667
Prime d'émission	318 694,724	2 501 305,364
Résultats reportés	67 068,251	-2 529 587,944
Réserves pour fonds social	28 717,271	56 936,273
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000,000	70 000,000
Sous total	12 235 214,242	11 896 732,716
Résultat net de l'exercice	13 881 608,282	6 040 006,528
Total	26 116 822,524	17 936 739,244
Résultat par Action	1,259 TND	0,548 TND

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :



IMMEUBLE Ennour

CENTRE URBAIN NORD TUNIS - 1082-TUNIS MAHARAJENE

Désignation	Capital Social	Actions Propres	Réserve Légale	Prime d'émission	Résultats Reportés	Réserves pour fonds social	Réserves pour réinvestissements exonérés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	11 028 000,000	- 147 424,056	1 016 875,667	4 607 532,776	- 3 550 036,236	3 041,001	70 000,000	1 177 170,692	14 205 159,844
Affectation résultat 2016					1 012 170,692	165 000,000		- 1 177 170,692	-
Réévaluation d'actions propres		- 99 372,588		99 372,588					-
Prélèvement fonds social						- 111 104,728			- 111 104,728
Distribution des Dividendes				- 2 205 600,000	8 277,600				- 2 197 322,400
Résultat 31 Décembre 2017								6 040 006,528	6 040 006,528
Capitaux propres au 31/12/2017	11 028 000,000	- 246 796,644	1 016 875,667	2 501 305,364	- 2 529 587,944	56 936,273	70 000,000	6 040 006,528	17 936 739,244
Affectation résultat 2017					2 575 962,195	180 000,000		- 6 040 006,528	- 3 284 044,333
Réévaluation d'actions propres		- 133 269,360		133 269,360					-
Prélèvement fonds social						- 208 219,002			- 208 219,002
Distribution des Dividendes				- 2 229 955,667	20 694,000				- 2 209 261,667
Résultat 31 Décembre 2018								13 881 608,282	13 881 608,282
Capitaux propres au 31/12/2018	11 028 000,000	- 380 066,004	1 016 875,667	404 619,057	67 068,251	28 717,271	70 000,000	13 881 608,282	26 116 822,524

B.9. EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunt leasing	20 840,599	45 210,065
Total	20 840,599	45 210,065

Le tableau ci-après met en relief le montant des crédits, le montant restant dû, les échéances à moins d'un an et les échéances à plus d'un an.

Désignation	Emprunt	Solde 31/12/2017	Remboursement 2018	Reclassement (échéance à moins d'un an)	Solde 31/12/2018
Contrat leasing (1)	70 475,805	0,000	17 166,456	0,000	0,000
Contrat leasing (2)	23 162,753	8 680,349	4 786,122	5 313,570	3 366,779
Contrat leasing (3)	56 386,093	36 529,716	17 164,328	19 055,896	17 473,820
Total	150 024,651	45 210,065	39 116,906	24 369,466	20 840,599

B.10. PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Provision pour risques et charges	460 000,000	360 000,000
Total	460 000,000	360 000,000

B.11. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs locaux	87 956,927	80 408,658
Fournisseurs d'exploitation étrangers	16 885,169	13 998,881
Fournisseurs factures non parvenues	16 752,893	15 000,000
Fournisseurs d'immobilisations locaux	1 098,590	8 296,315
Total	122 693,579	117 703,854

B.12. AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
État, Impôts et taxes divers	180 396,492	192 766,748
CNSS	167 206,559	153 882,656
Charges à payer-diverses	87 188,898	92 933,290
Charges à payer-personnel	632 989,916	586 971,897
Personnel -Rémunérations dues	3 409,245	5 295,806
Intérêts Syphax constatés au passif	664 470,567	0,000
Jetons de présence à payer	118 125,000	136 500,000
Créditeurs divers (1)	553 498,643	576 908,638
Total	2 407 285,320	1 745 259,035

(1) Les créiteurs divers sont détaillés ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
TELNET INCORPORATED	497 828,337	529 025,548
TELNET CONSULTING	55 670,306	47 883,090
Total	553 498,643	576 908,638

B.13. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêts courus	705 440,998	705 440,998
Échéance à moins d'un an sur crédit-bail	24 369,466	39 116,906
UIB TND	0,000	30,680
UIB Euro	0,000	34,784
Compte AFC Rachat Actions	0,000	29,020
Total	729 810,464	744 652,388

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R.1. REVENUS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Études et prestations de services locales	23 190,000	22 260,000
Études et prestations de services export	59 827,656	626 737,756
Prestations en suspensions Groupe	4 040 379,040	4 652 349,920
Total	4 123 396,696	5 301 347,676

R.2. PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dividendes TELNET INCORPORATED	5 106 336,000	3 256 818,000
Dividendes PLM SYSTEMS	145 950,000	406 000,000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES	8 315 280,000	1 528 932,000
Total	13 567 566,000	5 191 750,000

R.3. SUBVENTION D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Avance TFP	18 438,198	0,000
Total	18 438,198	0,000

R.4. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Achats matières et fournitures	29 045,872	13 622,680
Achats équipements et travaux	998,388	2 131,062
Achats non stockés	16 041,173	13 884,678
Achat carburant	9 923,600	25 096,135
Total	56 009,033	54 734,555

R.5. CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Salaires bruts	2 450 379,007	2 207 160,403
Cotisation de sécurité sociale	390 311,896	353 001,224
Total	2 840 690,903	2 560 161,627

R.6. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dotation aux amortissements - Immobilisations	52 425,473	54 809,357
Dotation aux provisions - Risques et charges	100 000,000	150 000,00
Reprise sur provisions - Titres Telnet Innovations	0,000	-42 416,000
Dotation aux provisions - Comptes Syphax	0,000	664 470,567
Total	152 425,473	826 863,924

R.7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges de copropriété	7 910,046	6 489,423
Entretiens et réparations	49 040,256	28 370,158
Primes d'assurances	20 616,965	14 932,692
Divers services extérieurs	115 988,065	154 302,555
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	196 458,444	470 116,200
Publicités, annonces et relations publiques	140 931,231	93 566,328
Dons et subventions	7 800,000	6 875,604
Transport des biens et personnes	2 663,640	2 494,690
Frais de Voyages et de Missions	38 538,436	31 293,305
Frais de réceptions	14 381,988	13 976,610
Frais postaux et de télécommunication	5 621,490	32 070,691
Services bancaires	5 246,168	4 825,074
Charges diverses ordinaires	55 000,000	172 500,000
Impôts et taxes et versements assimilés	101 097,631	90 726,798
Total	761 294,360	1 122 540,128

R.8. CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêts sur crédits leasing	6 657,061	5 057,858
Intérêts des dettes intergroupes	31 310,125	30 096,086
Agios débiteurs	3 043,985	2 866,889
Intérêts de retard	4 242,726	8 771,011
Pertes de change	10 661,605	4 379,851
Gains de change	-131 722,843	-43 399,105
Total	-75 807,341	7 772,590

R.9. PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Produits financiers sur prêt Syphax Airlines	0,000	664 470,567
Intérêts créances intra groupe	24 143,077	12 665,426
Plus-values SICAV	1 337,389	577,634
Total	25 480,466	677 713,627

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Acquisitions de la période	-6 155,000	-67 854,849
Fournisseurs d'immobilisations début période	-8 296,315	-2,000
Fournisseurs d'immobilisations - fin période	1 098,590	8 296,315
Avances fournisseurs d'immobilisations début période	2 500,000	2 500,000
Avances fournisseurs d'immobilisations - fin période	-2 500,000	-2 500,000
Acquisitions/Contrat Leasing	0,000	56 385,091
Total	-13 352,725	-3 175,443

F.2. DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Octrois prêts au personnel	-35 000,000	-35 000,000
Souscription augmentation capital TELNET INNOVATION LABS	0,000	-297 000,000
Souscription capital PLM EQUIPEMENTS	-500,000	0,000
Acquisition Actions Audio Sens	0,000	-300,000
Libération ¼ participation ATC	0,000	-215 250,000
Total	-35 500,000	-547 550,000

F.3. ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Encaissement suite au remboursement de prêts	23 600,00	29 130,00
Total	23 600,00	29 130,00

F.4. REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Décaissement crédit leasing	-39 116,906	-25 747,887
Total	-39 116,906	-25 747,887

F.5. TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	31/12/2017
BIAT	88 737,458
AMEN BANK	369,246
Trésorerie/compte AFC rachat actions	438,643
Caisse TND	6 334,079
Trésorerie/compte AFC rachat actions	-29,020
UIB TND	-30,680
UIB EURO	-34,784
ATTIJARI BANK	6 289,452
Total	102 074,394

F.6. TRESORERIE A LA FIN DE LA PERIODE

Désignation	31/12/2018
BIAT TND	36 611,462
AMEN BANK TND	252,626
ATTIJARI BANK TND	6 226,382
UIB TND	13 137,351
BIAT EURO	29 108,580
UIB EURO	472,508
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	824,563
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	20,713
CAISSE TND	1 157,765
Total	87 811,950

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN**1) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES**

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie
• Emprunt courant de gestion	665 000,000	448 970,332

2) ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées
Engagements donnés				
Garanties Personnelles • cautionnement	45 450,000	45 450,000		
Garanties réelles • hypothèques • nantissement	965 000,000	525 000,000		440 000,000
Autres (lettre de soutien)	8 945 937,222			8 945 937,222
Total	9 956 387,222	570 450,000		9 385 937,222
Engagements reçus				
Engagement du fondateur (affaire Attijari Bank)	718 641,237		718 641,237	

VIII. INFORMATIONS SUR PARTES LIEES

Parties liées	Solde au 31/ 12/ 2017	Charges (TTC)	Produits (TTC)	Décassements	Encaissements	Solde au 31/ 12/ 2018
CLIENTS						
Data box	42 631,600	-	-	-	-	42 631,600
PLM Systems	185 854,000	-	216 906,600	-	-	402 760,600
Data box France	23 463,517	-	11 629,882	-	-	35 093,399
Telnet Consulting	250 930,933	-	98 111,627	-	-	349 042,560
ATC	245 964,432	-	764 260,116	-	245 964,432	764 260,116
Telnet Innovation LABS	8 922,300	-	27 603,900	-	-	36 526,200
Telnet Incorporated	1 740 390,500	-	1 526 609,000	-	2 482 218,300	784 781,200
Telnet Technologies	1 532 287,500	-	1 586 109,000	-	1 048 057,700	2 070 338,800
DÉBITEURS CRÉDITEURS DIVERS						
Telnet Incorporated	- 529 025,548	-	-	144 045,411	112 848,200	- 497 828,337
Telnet Technologies	66 727,856	-	-	312 829,806	161 638,116	217 919,546
Data box	95 700,609	-	-	115 126,173	1 500,000	209 326,782
PLM Systems	734,000	-	-	-	-	734,000
Telnet Innovation LABS	112 280,286	-	-	82 143,819	-	194 424,105
Telnet Consulting	- 47 883,090	8 773,251	16 560,467	-	-	- 55 670,306
ATC	7 422,000	-	-	4 016,885	-	11 438,885
AUDIO SENS	201,257	-	-	-	-	201,257
Syphax Airlines	4 136 073,424	-	-	-	-	4 136 073,424
INTERETS A RECEVOIR						
Syphax Airlines	1 770 372,488	-	664 470,567	-	-	2 434 843,055
BILLETTS DE TRESORERIE						
Syphax Airlines	4 300 000,000	-	-	-	-	4 300 000,000
PRETS						
Syphax Airlines	1 500 000,000	-	-	-	-	1 500 000,000

Tunis, le 30 Avril 2019

**Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018**

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société TELNET HOLDING SA (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	29 857 452 TND
Un Produit d'exploitation de	17 709 401 TND
Un résultat bénéficiaire de	13 881 608 TND

A notre avis, les états financiers de la société TELNET HOLDING SA sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la

formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Titres de participation

Selon la Norme Comptable Tunisienne NCT 7 relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « V- Les bases de mesures », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

La société TELNET HOLDING détient une participation de 99,54% au capital de la société DATA BOX comptabilisée pour un montant de 2 872 826 TND. Au 31 décembre 2018, la société DATA BOX présente des capitaux propres de 1 606 857 TND.

La direction de la société a estimé que la valeur d'utilité de la société DATA BOX est supérieure à son coût d'acquisition en s'appuyant sur une évaluation financière basée sur les cash-flows futurs ; de ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure des titres de participation DATA BOX.

Observations

Il convient de signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par TELNET HOLDING SA afin de régulariser le cours boursier. Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration du 24 Août 2011 a fixé le programme de rachat des titres sur le marché monétaire.

Au 31 Décembre 2018, la société TELNET HOLDING SA détenait encore **41.388** de ses titres figurant dans les états financiers pour **380 066 TND**. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 Octobre 2016, a donné son accord pour la revente graduelle des actions achetées dans le cadre des contrats de régulation. Aucune régularisation n'est intervenue jusqu'au 31 décembre 2018.

L'AGO du 25 Juin 2018 a autorisé le Directeur Général pour la revente des actions de TELNET HOLDING SA dans le cadre des contrats de régulation. Ainsi les **41.388** titres sont à liquider au plus tard le 31 Décembre 2020

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Sleheddine ZAHAF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Hassen BOUAITA

Directeur Associé

Tunis, le 30 Avril 2019

**Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2018**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Rien à signaler

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant 2018 (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Elles sont présentées ci-après :

1. Au 31 Décembre 2018, le solde en principal des billets de trésorerie émis par SYPHAX AIRLINES et souscrits par la société TELNET HOLDING est de 4.300.000 dinars. Lesdits billets de trésorerie se détaillent comme suit :

Date initiale de souscription	Taux d'intérêt initial	Solde au 31.12.2018
03/02/2014	8,25%	800 000 DT
11/02/2014	6,25%	800 000 DT
03/04/2014	6,25%	200 000 DT
10/10/2014	7,50%	2 000 000 DT

10/11/2014	8,75%	500 000 DT
------------	-------	------------

En outre, un solde de 1 500 000 dinars, sur le crédit de 3 500 000 dinars accordé à la société SYPHAX AIRLINES, n'est pas encore réglé au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, les intérêts décomptés, au titre dudit crédit, et constatés dans un compte de passif, totalisent un montant de **664 470,567 dinars**.

2. La facturation de prestation de services par votre société TELNET HOLDING aux sociétés TELNET TECHNOLOGIES, TELNET INCORPORATED, PLM SYSTEMS, TELNET INNOVATION LABS, DATA BOX FRANCE, ALTRAN TELNET CORPORATION et TELNET CONSULTING portant sur la gestion administrative et le management en qualité et infrastructure informatique et télécommunications, totalise la somme de **4 123 396,696 dinars HT** au titre de l'exercice 2018, détaillée par société, comme suit :

Société	Montant HTVA
TELNET TECHNOLOGIES	1 586 100,000
TELNET INCORPORATED	1 526 600,000
PLM SYSTEMS	216 900,000
TELNET INNOVATION LABS	23 190,000
DATA BOX France	7 175,027
ALTRAN TELNET CORPORATION	710 779,040
TELNET CONSULTING	52 652,629
Total	4 123 396,696

3. Des contrats de comptes courants ont été conclus entre votre société TELNET HOLDING et les sociétés DATA BOX, TELNET INCORPORATED, TELNET TECHNOLOGIES, PLM SYSTEMS et SYPHAX AIRLINES portant sur les relations financières moyennant un taux de rémunération de 6% l'an. La situation des comptes se résume comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Mouvements 2018		Solde au 31/12/2018
		Débit	Crédit	
DATA BOX	95 700,609	115 126,173	1 500,000	209 326,782
TELNET INCORPORATED	-529 025,548	144 045,411	112 848,200	-497 828,337
TELNET TECHNOLOGIES	66 727,856	312 829,806	161 638,116	217 919,546
PLM SYSTEMS	734,000	0,000	0,000	734,000
SYPHAX AIRLINES	4 136 073,424	0,000	0,000	4 136 073,424

4. Des opérations financières ont été réalisées courant de l'exercice 2018 avec les sociétés TELNET CONSULTING, TELNET INNOVATION LABS, ALTRAN TELNET CORPORATION et AUDIO SENSE dont les soldes se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Mouvements 2018		Solde au 31/12/2018
		Débit	Crédit	
TELNET CONSULTING	-47 883,090	8 773,251	16 560,467	-55 670,306
TELNET INNOVATION LABS	112 280,286	82 143,819	0,000	194 424,105
ALTRAN TELNET CORPORATION	7 422,000	4 016,885	0,000	11 438,885

AUDIO SENSE	201,257	0,000	0,000	201,257
-------------	---------	-------	-------	---------

5. Des garanties réelles sur les biens de la société ont été accordées au profit de la BIAT en couverture du crédit de gestion obtenu par la société et des crédits accordés aux filiales DATA BOX et TELNET TECHNOLOGIES, à concurrence respectivement de **100 000,000 dinars** et **340 000,000 dinars**.
6. Le Conseil d'Administration de la société du 09 Novembre 2015 de la société TELNET HOLDING a décidé d'apporter le soutien financier nécessaire pour le maintien de la continuité de l'activité de TELNET CONSULTING SAS.
Le Conseil d'Administration du 02 Avril 2019 a décidé de notifier le renouvellement de l'accord de soutien financier nécessaire à cette filiale Française
7. Un litige est en cours entre la société TELNET HOLDING et ATTIJARI BANK portant sur des intérêts de retard réclamés par la banque, de **705 440,998 dinars**. Suivant PV du 09 Novembre 2015, Monsieur Mohamed FRIKHA a donné son engagement de se substituer à la société TELNET HOLDING pour le paiement de tout montant que celle-ci sera obligée à payer à cet effet sur la base d'un jugement exécutoire.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- 1) La rémunération du Directeur Général Mr Mohamed FRIKHA auprès de la société TELNET HOLDING totalise un montant brut de **191 789,063** dinars au titre de l'exercice 2018 ; les charges sociales y relatives totalisent un montant de **11 238,322** dinars.

Il bénéficie, en outre, des avantages suivants :

- La prise en charge de son assurance maladie conformément à la réglementation en vigueur ;
- 2 lignes téléphoniques GSM sans plafond ;
- Une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférent ; et
- Le remboursement des frais de représentation et de déplacement en Tunisie et à l'étranger suivant le barème en application.

Le directeur Général Mr Mohamed FRIKHA a perçu en 2018 une rémunération brute auprès des filiales pour un montant de 568 651,358 dinars ; les charges sociales y relatives totalisent un montant de 111 378,516 dinars.

En outre, une mission spéciale lui a été confiée par la société TELNET CONSULTING dans le cadre d'une convention de prestation de service et de conseil moyennant une facturation trimestrielle de 30 000 € avec date d'effet à partir du 3^{ème} trimestre 2017

- 2) Le président du Conseil d'Administration Mr Sami KHOUAJA bénéficie d'une ligne téléphonique GSM sans plafond et du remboursement des frais professionnels de représentation et de déplacement en Tunisie et à l'étranger suivant un barème et le règlement intérieur en application.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Les commissaires aux comptes

Sleheddine ZAHAF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Hassen BOUAITA

Directeur Associé

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT « TUNINVEST-SICAR »

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

La société TUNINVEST - SICAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Said Mallek (DELTA CONSULT).

TUNINVEST - SICARImmeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis
Tunis**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre			31 Décembre		
	Notes	2018	2017	Notes	2018	2017
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations financières		5 183 076	5 203 076			
Moins : provisions		(855 100)	(855 100)			
	3	<u>4 327 976</u>	<u>4 347 976</u>			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>4 327 976</u>	<u>4 347 976</u>			
ACTIFS COURANTS						
Autres actifs courants	4	1 601 016	1 601 693			
Placements et autres actifs financiers	5	1 253 032	1 586 397			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	97 108	354			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>2 951 156</u>	<u>3 188 444</u>			
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 279 132</u>	<u>7 536 420</u>			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS						
CAPITAUX PROPRES						
Capital social		966 000	966 000			
Réserves		483 000	483 000			
Résultats reportés		3 312 948	3 520 961			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>4 761 948</u>	<u>4 969 961</u>			
Résultat de l'exercice		439 877	274 987			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>5 201 825</u>	<u>5 244 948</u>			
PASSIFS						
PASSIFS NON COURANTS						
Provision pour risques et charges	8	1 753 054	1 753 054			
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>1 753 054</u>	<u>1 753 054</u>			
PASSIFS COURANTS						
Autres passifs courants	9	324 253	538 418			
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>324 253</u>	<u>538 418</u>			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 279 132</u>	<u>7 536 420</u>			

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis
Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	10	572 107	350 131
Autres revenus	11	489	358
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>572 596</u>	<u>350 489</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges nettes sur cession de titres	12	(1)	(870)
Diverses charges d'exploitation	13	131 275	104 912
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>131 274</u>	<u>104 042</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>441 322</u>	<u>246 447</u>
Autres gains ordinaires		-	356 303
Autres pertes ordinaires		-	(313 981)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>441 322</u>	<u>288 769</u>
Impôts sur les sociétés	14	(1 145)	(13 782)
Contribution Sociale de Solidarité	14	(300)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>439 877</u>	<u>274 987</u>

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
TUNINVEST - SICAR**

Immeuble Intégra - Centre Urbain nord - Tunis
Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		439 877	274 987
Ajustements pour :			
Titres de participation virés en perte		-	5 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		-	(5 000)
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants		-	(308 981)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	677	322 122
Placements et autres actifs financiers	5	333 365	664 920
Autres passifs courants	9	(214 165)	(300 072)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>559 754</u>	<u>652 976</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(189 831)
Encaissements coupon Obligations de l'Etat	3 et 5	20 000	20 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>20 000</u>	<u>(169 831)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution des dividendes	7	(483 000)	(483 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(483 000)</u>	<u>(483 000)</u>
Variation de trésorerie			
		<u>96 754</u>	<u>145</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	354	209
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	97 108	354

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.

- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;
- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

I- NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces titres à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Titres de participation	4 592 976	4 592 976
Titres immobilisés	550 100	550 100
Obligations de l'Etat	40 000	60 000
	<u>5 183 076</u>	<u>5 203 076</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(855 100)	(855 100)
	<u>4 327 976</u>	<u>4 347 976</u>

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 855.100, se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Provisions sur titres de participation	545 000	545 000
- Provisions sur titres immobilisés	310 100	310 100
	<u>855 100</u>	<u>855 100</u>
<u>Total</u>	<u>855 100</u>	<u>855 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2018

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	160 978	10,000	3,106	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	369 066	10,000	3,054	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,09%
* Société Hydrosol Fondation	13 654	100,000	16,559	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,003%
* Société SOTUPA	183 671	5,000	7,611	1 397 864	Souscription et actions gratuites	14,02%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	344 103	5,000	1,157	398 079	Souscription, actions gratuites et achat en bourse	35,13%
* Société Nouvelair	4 815 337	1,000	0,062	298 551	Achat en bourse	8,50%
				4 592 976		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2018

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
* Société FUCHI-KA	Action	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>550 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>Variation</u>
- Etat, excédent d'impôt (voir note 14)	77 165	77 227	(62)
- Etat, TVA à reporter	166	166	-
- Avances sur taxation d'office (a)	1 521 725	1 521 725	-
- Produits à recevoir	1 960	2 575	(615)
<u>Total</u>	<u>1 601 016</u>	<u>1 601 693</u>	<u>(677)</u>

(a) Ces avances entrent dans le cadre de l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007, qui a fait l'objet d'un arrêté de taxation d'office portant sur un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé cet arrêté après la révision du montant réclamé, en le ramenant à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La cour d'appel de Tunis a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur Obligations de l'Etat	20 000	20 000	-
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	768 593	1 348 877	(580 284)
* Amen Première	432 039	186 390	245 649
* Sicav Amen	20 652	19 859	793
* Sicav Amen Trésor	11 004	10 527	477
<u>Total</u>	<u>1 253 032</u>	<u>1 586 397</u>	<u>(333 365)</u>

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Amen Bank	97 055	286
- Tunisie Valeurs	13	32
- Amen Invest	40	36
<u>Total</u>	<u>97 108</u>	<u>354</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Capital social	966 000	966 000
- Réserve légale	(A) & (B) 483 000	483 000
- Résultats Reportés	(B) 3 312 948	3 520 961
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>4 761 948</u>	<u>4 969 961</u>
Résultat de l'exercice (1)	439 877	274 987
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C) <u>5 201 825</u>	<u>5 244 948</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	0,455	0,285

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(B) : En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 Décembre 2018, D : 3.317.218 et se détaillent comme suit :

- Réserve légale excédentaire 386 400
- Résultats Reportés 2 930 818

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

Note 7 (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2016	966 000	483 000	3 814 858	189 103	5 452 961
Affectations approuvées par l'AGO du 12 Juin 2017			189 103	(189 103)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2017				274 987	274 987
Solde au 31 Décembre 2017	966 000	483 000	3 520 961	274 987	5 244 948
Affectations approuvées par l'AGO du 18 Juin 2018			274 987	(274 987)	-
Distribution des Dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2018				439 877	439 877
Solde au 31 Décembre 2018	966 000	483 000	3 312 948	439 877	5 201 825

NOTE 8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Cette provision a été constituée pour se prémunir totalement contre les risques rattachés à l'opération de contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Elle couvre le montant en principal de l'arrêté de taxation d'office soit D : 1.521.723 et le crédit d'impôt au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331.

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, impôts et taxes à payer	1 445	2 389
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses charges à payer (b)	68 748	284 799
- Crédoiteurs Divers	14 060	11 230
<u>Total</u>	<u>324 253</u>	<u>538 418</u>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour D : 56.372 la rémunération variable de la société "Tuninvest Finance Group", relative à l'exercice 2018, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis

NOTE 10 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Dividendes des titres de participation	515 528	274 791
- Dividendes des titres SICAV	445	3 746
- Plus-value sur titres SICAV	51 828	66 104
- Revenus de l'emprunt obligataire national	4 306	5 490
<u>Total</u>	<u>572 107</u>	<u>350 131</u>

NOTE 11 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Intérêts des comptes courants	489	358
<u>Total</u>	<u>489</u>	<u>358</u>

NOTE 12 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Moins-values latentes sur titres SICAV	-	373
- Perte de change	-	66
- Gain de change	(1)	(1 309)
<u>Total</u>	<u>(1)</u>	<u>(870)</u>

NOTE 13 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	95 618	68 872
- Publicité, publications, relations publiques	10 868	10 602
- Frais de négociation des titres	6 654	7 495
- Services bancaires et assimilés	674	333
- Jetons de présence	12 000	12 000
- Cotisations et dons	4 000	4 000
- Autres charges	316	194
- T.C.L	1 145	1 416
<u>Total général</u>	<u>131 275</u>	<u>1042</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 78.493, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 14 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Bénéfice comptable	441 322	288 769
A déduire		
- Dividendes	(515 973)	(278 537)
- Plus-values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(38 424)	(47 318)
- Reprise sur provisions	-	(313 981)
A réintégrer		
- Moins-values sur cessions de titres SICAV	-	373
- Plus-values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	47 318	76 090
- Perte sur abandon de créance	-	308 981
- Perte sur actions Tunifresh	-	5 000
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(65 757)</u>	<u>39 377</u>
Impôt au taux de 35% (porté, le cas échéant, au minimum légal)	<u>1 145</u>	<u>13 782</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(77 227)	(89 708)
- Retenues sur placements et autres	(1 083)	(1 301)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(77 165)</u>	<u>(77 227)</u>
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018	<u>(300)</u>	<u>-</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 7.279.132, un résultat net de D : 439.877, et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 97.108.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons considéré que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport:

Immobilisations financières

➤ **Risque identifié**

Etant une société d'investissement, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (3), la rubrique « Immobilisations financières » est constituée principalement par des titres de participation et des titres immobilisés, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2018 à D : 4.287.976 et représente 59% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers (2), la valeur d'usage est estimée par la direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par les sociétés émettrices des titres, se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « Immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des titres constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation et des titres immobilisés sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé, qui a été ramené à D : 2.459.579.

En date du 19 mai 2015, la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis, après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D : 100.000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins, la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait, elle n'a payé que le principal soit D : 1.521.725.

La société a provisionné, depuis 2015, la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D : 1.753.054.

La cour d'appel de Tunis a confirmé, en date du 13 juin 2018, le jugement prononcé en première instance.

A la date de signature du présent rapport, la société n'a pas encore exercé le recours en cassation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2019

DELTA CONSULT

Said Mallek

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la société « TUNINVEST - SICAR »

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

◆ **Conventions antérieurement autorisées**

Convention de gestion et de conseil :

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST SICAR » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2018. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 78.493, réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D : 22.121 et D : 56.372.

Les rémunérations variables enregistrées au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été révisées en 2015 vers la baisse pour un montant de D : 277.265, suite à la constatation de la provision en couverture du risque fiscal.

Le cumul des rémunérations variables antérieures a été arrêté à la date du 31 décembre 2015 à D : 1.161.351.

Le conseil d'administration réuni le 23 mars 2016, a autorisé le paiement de la moitié de ces rémunérations, le conseil d'administration réuni le 25 avril 2017 a autorisé le paiement du quart et le conseil d'administration réuni le 29 mars 2018 a autorisé le paiement du solde de ces rémunérations.

◆ **Conventions nouvelles**

Votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle, régie par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre desdites dispositions.

Tunis, le 15 Avril 2019

DELTA CONSULT

Said MALLEK

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31 Décembre	
		2018	2017
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 704 686	1 704 686
Moins : Amortissements des immobilisations incorporelles	A2	(1 465 744)	(1 465 744)
Immobilisations incorporelles nettes		238 943	238 943
Immobilisations corporelles	A3	90 421 815	86 124 808
Moins : Amortissements des immobilisations corporelles	A4	(69 002 564)	(66 630 806)
Immobilisations corporelles nettes		21 419 252	19 494 003
Immobilisations financières	A5	30 415 907	30 507 994
Moins : Provisions	A5	(12 695 776)	(12 695 776)
Immobilisations financières nettes		17 720 131	17 812 218
Total des actifs immobilisés		39 378 325	37 545 163
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		39 378 325	37 545 163
Actifs courants			
Stock	A6	36 001 221	15 298 967
Moins : Provisions sur stock	A7	(1 786 745)	(1 754 685)
Stock net		34 214 476	13 544 283
Clients et comptes rattachés	A8	45 387 203	54 916 194
Moins : provisions sur clients	A9	(8 658 451)	(8 252 395)
Clients et comptes rattachés nets		36 728 752	46 663 799
Autres actifs courants	A10	11 369 846	7 387 442
Moins : provisions sur autres actifs	A10	(3 000)	-
Autres actifs courants nets		11 366 846	7 387 442
Placements et autres actifs financiers	A11	228 576	210 208
Liquidités et équivalents de liquidités	A12	4 210 688	2 204 695
Total des actifs courants		86 749 337	70 010 428
Total des actifs		126 127 662	107 555 591

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31 Décembre	
		2018	2017
Capitaux propres			
Capital Social	C1	19 472 530	19 472 530
Réserves	C1	39 727 253	39 727 253
Résultats reportés	C1	(29 187 677)	(15 551 601)
Autres capitaux propres	C1	30 608	92 291
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		30 042 714	43 740 473
Résultat de l'exercice		(21 836 518)	(13 636 076)
Total des capitaux propres avant affectation		8 206 197	30 104 397
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	P1	3 434 066	4 917 582
Provisions	P2	2 371 949	1 141 468
Total des passifs non courants		5 806 015	6 059 051
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P3	97 277 510	51 724 813
Autres passifs courants	P4	13 208 094	10 843 416
Concours bancaires et autres passifs financiers	P5	1 629 848	8 823 914
Total des passifs courants		112 115 451	71 392 143
Total des passifs		117 921 465	77 451 194
Total des capitaux propres et passifs		126 127 662	107 555 591

ETAT DE RESULTAT
(Présentation autorisée)
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		2018	2017
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	116 035 170	150 684 150
Total des produits d'exploitation		116 035 170	150 684 150
Charges d'exploitation			
Variation de stock de produits finis	R2	(14 413 256)	3 146 751
Achats d'approvisionnements consommés	R3	117 027 790	125 510 502
Charges du personnel	R4	18 121 242	18 018 579
Dotations aux amortissements et aux provisions	R5	4 468 358	4 448 914
Autres charges d'exploitation	R6	15 659 073	17 668 507
Total des charges d'exploitation		140 863 205	168 793 253
Résultat d'exploitation		(24 828 036)	(18 109 103)
Charges financières nettes	R7	3 746 692	1 887 888
Produits des placements	R8	226 755	2 056 168
Autres gains ordinaires	R9	660 122	1 092 733
Autres pertes ordinaires	R10	(1 516 543)	(404 551)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(21 711 009)	(13 476 865)
Impôt sur les bénéfices	R11	(125 508)	(159 210)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(21 836 518)	(13 636 076)
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		(21 836 518)	(13 636 076)
Effet des modifications comptables		-	-
Résultat après modifications comptables		(21 836 518)	(13 636 076)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Présentation de référence)
(Exprimé en Dinars)

**Exercice de 12 mois clos le 31
 Décembre**

Etat des flux de trésorerie	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		133 362 656	152 241 190
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(108 963 209)	(131 633 571)
Intérêts payés		(589 149)	(852 317)
Impôts et taxes payés à l'état		(3 512 792)	(3 190 408)
Autres flux d'exploitation		(4 841 051)	(5 880 112)
Total des flux de trésorerie liés à l'exploitation	D1	15 456 455	10 684 782
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 285 437)	(473 820)
Décaissements (Encaissements) affectés à (provenant de) l'acquisition (la cession) d'immobilisations financières		24 159	34 590
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D2	(4 261 278)	(439 230)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	(300)
Remboursement d'emprunts		(2 233 771)	(2 359 769)
Variation des mobilisations des créances		(7 205 256)	(10 723 873)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	D3	(9 439 027)	(13 083 941)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		249 842	184 262
Variation de trésorerie	D4	2 005 992	(2 654 129)
Trésorerie au début de l'exercice		2 204 695	4 858 824
Trésorerie à la clôture de l'exercice	D5	4 210 688	2 204 695

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2018

I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP ; $\text{Na}_5 \text{P}_3 \text{O}_{10}$) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique ($\text{H}_3 \text{PO}_4$) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na_2CO_3).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations, la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions :	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas ; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Registre de commerce :	Tunis – B – 125941996
Matricule fiscal :	001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général :	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

- La production de l'année 2018 a enregistré une baisse importante de plus de 31% par rapport à 2017, passant ainsi de 83 730 à 57 710 tonnes soit 41 % de la capacité nominale de l'usine. Cette baisse de la production est due aux sit-in et grèves enregistrés dans le bassin minier ayant empêché l'approvisionnement des usines du Groupe Chimique Tunisien en phosphate brut pour la production de l'acide phosphorique, matière première principale pour la fabrication du STPP.

Cette situation a impacté négativement les engagements commerciaux de la société avec ses clients et l'a amené à déclarer la force majeure durant le premier semestre 2018. Au cours du deuxième semestre, la société a repris progressivement ses ventes mais avec des quantités très limitées. L'absence de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » du Marché du STPP a obligé certains clients à s'adresser à la concurrence et d'autres à remplacer le STPP par des produits de substitution.

- Le volume de ventes a enregistré de ce fait une baisse de 40% par rapport à 2017, passant de 86 090 tonnes à 51 875 tonnes de STPP, ce qui a permis aux concurrents de reprendre facilement les parts de marché de la Société.
- Le chiffre d'affaires a enregistré également une baisse de plus de 23%, passant de 150 684 150 DT en 2017 à 116 035 170 DT en 2018 sous les effets cumulés de la baisse des quantités vendues et du recul des prix pratiqués.
- Les prix des deux matières premières principales, à savoir l'acide phosphorique et le carbonate de sodium, ont enregistré d'importantes augmentations que la société n'a pas réussi à répercuter sur ses prix de vente.
- Les investissements enregistrés au titre de 2018 concernent principalement des avances sur le contrat d'acquisition des équipements principaux de la nouvelle usine de MAP cristallisé dont la réalisation a été lancée depuis le 16 Mai 2018 pour une capacité de production prévue de 25 000 tonnes

III – REFERENTIEL COMPTABLE

Les Etats Financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables prévus par la Loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

IV – NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1 –Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "logiciels" qui sont amortis sur trois ans.

2 –Immobilisations corporelles :

a – Méthode de comptabilisation : Coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le fret, l'assurance...

b –Méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants

• Constructions	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage	:	10% l'an
• Matériel de transport	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers	:	10% l'an
• Equipements de bureaux	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,33% l'an

3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

4 –Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2018.

5 –Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2018.

6-Les stocks :

- Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.
Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

- Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

7 –Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.

V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

A – Les actifs

A₁ – A₂ – Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

Libellé	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Logiciels au 31.12.n-1	1 704 686	1 704 686
Acquisitions logiciels	-	-
Amortissements	(1 465 744)	(1 465 744)
Immobilisations incorporelles nettes	238 943	238 943

A₃ – A₄ –Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Immobilisations brutes année précédente	86 124 808	85 491 083
Mise en rebut	-	-
Cession	(45 000)	-
Acquisitions	4 342 007	633 726
Amortissements	(69 002 564)	(66 630 805)
Immobilisations corporelles nettes	21 419 252	19 494 003

L'évolution des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Terrain	2 281 624	2 326 624
Constructions	14 683 775	13 836 109
Matériels de Transport	1 605 309	1 605 309
Equipements, matériels et outillages	67 078 948	67 706 020
Immobilisations en cours	4 772 160	650 747
Amortissements	(69 002 564)	(66 630 805)
Immobilisations corporelles nettes	21 419 252	19 494 003

A5 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Participations à la F.I.G	20 000	20 000
Participation à la B.T.S	50 000	50 000
Participation KIMIAL spa	9 535 868	9 535 868
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 948	1 999 948
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940	16 999 940
Participation S.E.P.J.	20 000	20 000
Participation S.T.M.C.I	100 000	100 000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	(50 000)	(50 000)
Action Ste Amarrage Désamarrage	75 000	75 000
Prêts au personnel à plus d'un an	189 065	198 152
Cautionnements versés	1 316 086	1 319 086
Emprunt National	1600 000	240 000
Provisions	(12 695 776)	(12 695 776)
Immobilisations financières nettes	17 720 131	17 812 218

Participation dans la société « Les Salines de De Tataouine »

Au mois d'Août 2011, la « Société Chimique ALKIMIA S.A » a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les Salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 Dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhate Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en Décembre 2015. L'entrée en production effective a été déclarée le premier Mars 2016.

Après la mise en route de l'Usine de Ksar Aoun, la filiale « Les Salines de Tataouine » a rencontré, en sa deuxième année de démarrage, deux problèmes majeurs. Le premier d'ordre social ayant paralysé l'activité de la Société durant le premier semestre 2017 et le deuxième d'ordre technique qui l'a empêchée d'atteindre la capacité de production prévue. Compte tenu de cette situation les Etats Financiers de cette filiale ont dégagé un résultat net déficitaire de 6 979 050 Dinars.

Au 31 Décembre 2017, le processus d'estimation de la valeur d'usage de cette participation a dégagé une moins-value de l'ordre de 3 000 000 DT par rapport à son coût historique. La société a constaté une provision complémentaire de 1 000 000 DT ramenant ainsi la dépréciation totale au titre de cette participation à 3 000 000 DT.

En 2018, la filiale « Les Salines de Tataouine » a pu améliorer ses performances techniques en enregistrant une production de 54 000 tonnes contre 31 280 tonnes en 2017. Le résultat enregistré en 2018, s'élevant à (1 581 861) DT, est en nette amélioration par rapport à 2017, même s'il reste déficitaire et augure de meilleurs résultats durant les années à venir.

Par ailleurs, le business plan de la Société actualisé à la date de l'arrêté des états financiers montre que le projet est rentable et les cash-flows prévisionnels permettent de dégager une rentabilité appréciable et de couvrir largement les besoins de trésorerie de la Société.

D'un autre côté, l'évaluation de la Société sur la base des cash-flows actualisés donne une valeur des fonds propres supérieur au capital social (totalement souscrits et libéré par la Société Chimique ALKIMIA).

La société a maintenu, par prudence, le même niveau de provision pour dépréciation constaté au 31 Décembre 2017.

Participation dans la société KIMIAL SPA

La « Société Chimique ALKIMIA S.A » est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SPA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quart du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation Algérienne.

Participation dans la société ALKIMIA PACKAGING S.A

La Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première tranche portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

A₆ – A₇ – Stocks :

Les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Acide phosphorique	3 958 455	1 127 275
Lessive de soude (NaOH)	2 066 645	560 763
Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	125 195	175 366
Produits semi finis	2 030 062	1 941 251
STPP	18 596 379	4 271 408
Matières consommables	2 981 034	1 529 049
Fournitures consommables	4 955 918	4 852 101
Emballages	1 263 412	817 106
Produits résiduels (Boue)	24 121	24 647
Provisions	(1 786 745)	(1 754 685)
Total net	34 214 476	13 544 283

A₈ – A₉ – Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Clients locaux	1 789 963	370 709
Clients étrangers	31 896 988	35 777 645
Effets à recevoir	293 169	1 408 545
Clients douteux	19 015 191	19 001 027
Indemnisations assurances	(7 608 108)	(1 641 732)
Provisions pour dépréciation des comptes clients douteux	(8 658 451)	(8 252 395)
Total net	36 728 752	46 663 799

Les provisions pour dépréciation des comptes clients douteux, s'élevant à 8 658 451 DT, se détaillent comme suit :

- L'un des plus importants clients de la Société, a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté et n'a de ce fait pas pu régler ses créances qui s'élevaient au 31 Décembre 2018 à 18 428 357 DT.

Si ce client venait à être déclaré insolvable, la Société supportera une part importante des impayés, compte tenu des dispositions des contrats d'assurance.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la « Société Chimique ALKIMIA » en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a estimé les montants à recouvrer auprès de ces compagnies à 8 000 000 DT et a dû provisionner dans ses Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 un montant de 7 679 725 DT.

En 2017, la société a reçu une correspondance confirmant le principe de remboursement conformément aux accords contractuels et a maintenu le même niveau de provision constatée en 2016.

Au 31 Décembre 2018, le montant définitif remboursé par les compagnies d'assurance en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT. Une provision complémentaire de 391 892 DT a été constatée par la société ramenant ainsi le solde de la provision à 8 071 617 DT.

- Des factures de vente sur le marché local pour 112 606 DT non payées à ce jour.
- Deux factures impayées sur KIMIAL SPA relatives au transfert du savoir-faire pour un montant de 474 228 DT.

A₁₀ – Autres actifs courants :

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Diverses avances fournisseurs	1 387 891	104 817
Avances au personnel	184 251	168 800
Etat impôt et taxes à reporter	949 151	973 570
Produits à recevoir	4 384 411	4 059 638
Compte courant Les Salines de Tataouine	3 705 305	839 331
Divers	758 836	1 241 287
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(3 000)	-
Divers	11 366 846	7 387 442

A₁₁ – Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Echéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	141 136	118 560
Intérêts courus sur emprunt national	7 440	11 648
Echéance – 1 an / emprunt obligataire	80 000	80 000
Soldes	228 576	210 208

A₁₂ – Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Placements (OPCVM)	249 957	144 958
Certificats de dépôt	2 500 000	-
Dépôts en banque	1 456 095	2 054 924
Caisses	4 636	4 815
Soldes	4 210 688	2 204 695

B – Capitaux propres et passifs

C₁ – Capitaux Propres :

Le tableau de variation des capitaux propres au pour la période allant du 01 Janvier 2016 au 31 Décembre 2018 se présente comme suit :

Désignations	Capital Social	Réserves légales	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat	Total
							de l'exercice	
Soldes au 31.12.2015	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	215 658	3 483	(6 500 208)	52 918 716
<u>Affectation résultat 2015</u>								
Réserves						(6 500 208)	6 500 208	-
Report à nouveau								
Amortissement subventions					(61 683)			(61 683)
Résultat au 31.12.2016							(9 054 876)	(9 054 876)
Soldes au 31.12.2016	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	153 974	(6 496 725)	(9 054 876)	43 802 156
<u>Affectation résultat 2016</u>								
Réserves						(9 054 876)	9 054 876	-
Report à nouveau								
Amortissement subventions					(61 683)			(61 683)
Résultat au 31.12.2017							(13 636 076)	(13 636 076)
Soldes au 31.12.2017	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	92 291	(15 551 601)	(13 636 076)	30 104 397
<u>Affectation résultat 2017</u>								
Réserves						(13 636 076)	13 636 076	-
Report à nouveau								
Amortissement subventions					(61 683)			(61 683)
Résultat au 31.12.2018							(21 836 518)	(21 836 518)
Soldes au 31.12.2018	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	30 608	(29 187 677)	(21 836 518)	8 206 197

Le Résultat par action est de (11,214) DT au titre de 2018 contre (7,003) DT au titre de 2017, calculés comme suit :

Exercice	2018	2017
Résultat net	(21 836 518)	(13 636 076)
Nombre d'actions	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	(11,214)	(7,003)

P₁ – Les emprunts :

Le solde du compte «Emprunts à + d'un an», s'élevant à 3 434 066DT au 31 Décembre 2018 contre 4 917 582DT au 31 Décembre 2017, se détaille comme suit :

Désignations	Remboursements	Echéances 2019	Soldes + 1an	
			31.12.2018	31.12.2017
CMT – UBCI de 5 000 000 DT	3 214 286	714 286	357 143	1 071 429
CMT – BIAT de 5 000 000 DT	769 231	769 231	3 076 923	3 846 154

P₂ – Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2018 à 2 371 949DT contre 1 141 468 DT au 31 Décembre 2017 et se rattachent aux différents risques opérationnels encourus par la société.

P₃ – Fournisseurs et comptes rattachés :

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Groupe Chimique Tunisien	78 949 299	33 967 632
ALKIMIA Packaging	8 303 884	10 178 013
STEG	1 811 724	1 081 913
Four. Fact. non Parvenues	5 099 173	3 985 550
CLARKE ENERGY	437 782	437 782
La CARTE Tunis	36 850	535 024
LEMANDOU	-	40 103
CMA-CGM	137 016	257 679
Autres fournisseurs	2 501 782	1 197 277
Soldes	97 277 510	51 724 813

P₄ – Autres passifs courants :

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

Libellé	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Avances reçues des clients	618 492	938 712
Charges à payer	8 091 276	5 249 495
Rémunérations dues au personnel	205 716	303 952
Etat impôts et taxes	1 004 812	1 091 717
CNSS	1 804 862	1 913 026
Charges sociales provisionnées	1 188 149	1 053 583
Autres	294 786	292 931
Total	13 208 094	10 843 416

P₅ – Autres passifs financiers :

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017
Echéance à moins d'un an emprunt UBCI	1 629 848	1 618 659
Créances mobilisées	-	7 205 256
Soldes	1 629 848	8 823 914

C – L'état de résultat

R₁ – Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017
Ventes de STPP sur le marché local	6 822 825	6 237 605
Ventes de STPP à l'export	105 652 264	140 774 453
Ventes de produits résiduels (Boue)	3 548 401	3 649 992
Ventes de déchets	11 680	22 100
Total	116 035 170	150 684 150

R₂ – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Stocks au 31/12/n-1	3 146 750,894	(912 201)
Stocks au 31/12/n	(17 560 007)	4 058 952
Variation	(14 413 256)	3 146 751

R₃ – Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Achats de matières premières	105 783 827	107 577 710
Achats de fournitures, consommables et emballages	6 474 262	5 455 642
Achats non stockés d'énergie, eau et autres matières	10 829 310	12 032 068
Frais sur achats	229 389	142 955
Variation des stocks	(6 288 998)	302 127
Total	117 027 790	125 510 502

R₄ – Charges de personnel :

Les charges du personnel se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Charges salariales	13 879 779	13 999 739
Charges sociales	3 325 465	3 301 437
Congés à payer	27 281	203 772
Indemnité de départ en retraite	567 252	513 631
Autres charges du personnel	321 465	-
Total	18 121 242	18 018 579

R₅ – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017
Amortissements des immobilisations corporelles	2 371 758	2 797 117
Provisions pour risques et charges	753 492	-
Provisions pour dépréciation des stocks	498 576	524 802
Provisions pour contrats déficitaires	476 989	67 348
Provisions pour dépréciation des créances	406 056	-
Provisions pour dépréciation des participations	-	1 039 907
Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(26 212)	29 212
Transfert de charges d'amortissement	(12 300)	(9 472)
Total	4 468 358	4 448 914

R₆ –Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2018	2017
Frêt et transport sur ventes	4 145 609	6 893 735
Frais sur ventes	1 955 472	2 811 540
Assurances	2 629 981	1 911 130
Frais du personnel (Transport, bons et autres)	2 272 066	2 226 292
Honoraires	626 322	546 559
Entretiens et réparations	1 644 885	1 387 863
Publicité et frais postaux	370 420	472 723
Voyages, déplacements et frais du personnel	228 943	291 627
Locations	182 564	258 241
Jetons de présence	204 000	204 000
Frais bancaires	319 644	247 058
Droits et taxes	553 478	227 860
Frais postaux et de télécommunication	203 548	151 832
Transport sur achat	322 140	38 047
Total	15 659 073	17 668 507

R₇ –Charges financières nettes :

Les charges financières nettes(Produit) se présentent ainsi :

Désignations	2 018	2 017
Intérêts sur financement	(2 930 840)	(929 887)
Pertes de change	(2 942 914)	(2 339 364)
Gains de change	9 620 446	5 157 140
Total	3 746 692	1 887 888

R₈ –Produits des placements :

Les produits de placements se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Intérêts des placements et comptes	226 755	56 168
Produits des participations	-	2 000 000
Total	226 755	2 056 168

R₉ – Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Produits sur exercices antérieurs	73 533	527 621
Reprise de provisions/stocks	466 515	377 973
Reprise de provisions pour risque	-	2 210
Reprise de provisions pour dépréciation clients	-	85 561
Produits sur éléments non récurrents	27 925	14 394
Autres produits	92 150	84 974
Total	660 122	1 092 733

R₁₀ – Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
Mise en rebus d'immobilisations	-	-
Charges sur exercices antérieurs	1 516 543	404 551
Total	1 516 543	404 551

R₁₁ – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 125 508 DT.

D – Etat des flux de trésorerie

D₁ – Flux liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à 15 456 455DT contre 10 684 782 DT au titre de l'exercice 2017, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 133 362 656 DT et des décaissements d'exploitation de 117 906 201 DT.

D₂ – Flux liés aux activités d'investissement :

Les flux liés aux activités d'investissement se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
- Investissements de renouvellement	(4 285 437)	(473 820)
- Acquisitions d'immobilisations Financières	24 159	34 590
Flux liés aux activités d'investissement	(4 261 278)	(439 230)

D₃ – Flux liés aux activités de financement :

Les flux liés aux activités de financement se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
- Décaissement dividendes et jetons de présence	-	(300)
- Variation des mobilisations des créances	(7 205 256)	(10 723 873)
- Remboursements emprunts bancaires	(2 233 771)	(2 359 769)
Flux liés aux activités de financement	(9 439 027)	(13 083 941)

D₄ – Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

L'incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités se détaille comme suit :

Désignations	2 018	2 017
- Gains de change	249 842	184 262
Incidence de la variation des taux de change	249 842	184 262

D₅ – Trésorerie au 31 Décembre 2018 :

Au 31 Décembre 2018, la trésorerie s'élève à 4 210 688 DT contre 2 204 695DT au 31 Décembre 2017.

E– Les engagements hors bilan

Engagements reçus

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
- Cautions reçues de nos fournisseurs	70 566	185 183
Total	70 566	185 183

Engagements émis

Les engagements émis se détaillent comme suit :

Désignations	2 018	2 017
- Caution en faveur de l'OMMP	179	179
- Caution en faveur de la Douane	100 000	100 000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000	10 000
- Caution en faveur de l'ANGED	1 000	1 000
- Caution OIL LIBYA	5 000	5 000
- Divers clients export	-	39 177
Total	116 179	155 356

F - Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 74 367 730 DT

2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 2 629 981 DT

3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac : 29 504 202 DT

- Prestations et fournitures diverses : 111 724 DT

- Charges communes : 246 672 DT

4- Les Salines de Tataouine :

- Avances et prestations diverses : 1 948 681 DT

- Charges communes : 600 626 DT

G- Schéma des soldes intermédiaires de gestion

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2018	2017
Revenus et autres produits d'exploitation	116 035 170	Déstockage de production	(14 413 256)				
Total	116 035 170	Total	(14 413 256)	Production		130 448 426	147 537 399
Production	130 448 426	Consommations intermédiaires	117 027 790	Marge / coût matières		13 420 636	22 026 897
Marge / coût matières	13 420 636	Services extérieurs	15 105 595				
Total	13 420 636	Total	15 105 595	Valeur ajoutée		(1 684 959)	4 586 251
Valeur ajoutée	(1 684 959)	Impôts et taxes	553 478				
		Charges de personnel	18 121 242				
Total	(1 684 959)	Total	18 674 719	Excédent brut d'exploitation		(20 359 678)	(13 660 189)
Excédent brut d'exploitation	(20 359 678)	Charges financières nettes	(3 746 692)				
Produits des placements	226 755	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 468 358				
Autres gains ordinaires	660 122	Autres pertes ordinaires	1 516 544				
		Impôt sur les bénéfices	125 508				
Total	(19 472 801)	Total	2 363 717	Résultat net de l'exercice		(21 836 518)	(13 636 076)

H-Evènements postérieurs à la date de clôture :

La société a reçu en date du 7 Mars 2019 une notification d'un avis de vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale pour les années 2015 à 2017 portant sur tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise. A la date de signature de ce rapport, les travaux de contrôle effectifs n'ont pas encore été entamés.

En dehors de l'évènement décrit ci-dessus, les présents Etats Financiers, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 Mai 2019, ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des Co-Commissaires aux Comptes

Etats Financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » (la « société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 8 206 197 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 21 836 518 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Titres de participation :**

Au 31 Décembre 2018, la valeur nette des titres de participation de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » s'élève à 16 054 980 DT sur un total bilan de 126 127 662 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- ✓ La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
- ✓ Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

Risque identifié :

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède leur valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse à ce risque :

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté notamment à :

- ✓ Revoir le processus d'estimation de la dépréciation adopté par la Direction ;
- ✓ Identifier et tester les contrôles pertinents associés au processus d'estimation ;
- ✓ Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et examiner les modalités retenues par la Direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture ;
- ✓ Analyser la performance économique des entreprises émettrices et l'utilité procurée par ces participations à la « Société Chimique ALKIMIA S.A » ;
- ✓ Revoir les résultats des estimations effectuées durant l'exercice précédent.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les notes suivantes aux Etats Financiers qui décrivent certaines situations.

A- Note A5 : Participation au capital de la société « Les Salines de Tataouine »

Au mois d'Août 2011, la « Société Chimique ALKIMIA » a procédé à la constitution de la filiale « Les Salines de Tataouine » dont elle détient 100% du capital social s'élevant à 17 000 000 DT. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de « Sebkhate Oum El Khialate » à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en Décembre 2015. L'entrée en production effective a eu lieu le premier Mars 2016.

Après la mise en route de l'Usine de Ksar Aoun, la filiale « les Salines de Tataouine » a rencontré deux problèmes. Le premier, d'ordre social, a paralysé l'activité de la Société durant le premier semestre 2017. Le deuxième, d'ordre technique, l'a empêchée d'atteindre la capacité de production prévue. Compte tenu de cette situation, les Etats Financiers de cette filiale ont dégagé un résultat net déficitaire de 6 979 050 DT.

Au 31 Décembre 2017, le processus d'estimation de la valeur d'usage de cette participation a dégagé une moins-value de l'ordre de 3 000 000 DT par rapport à son coût historique. La « Société Chimique ALKIMIA » a constaté une provision complémentaire de 1 000 000 DT pour ramener la dépréciation totale au titre de cette participation à 3 000 000 DT.

En 2018, la Société « les Salines de Tataouine » a pu améliorer ses performances techniques en enregistrant une production de 54 000 tonnes contre 31 280 tonnes en 2017. Le résultat net ainsi dégagé, bien que toujours déficitaire, est en nette amélioration par rapport 2017 et s'élève à 1 581 861 DT.

La « Société Chimique ALKIMIA » a maintenu le même niveau de provision constatée au 31 Décembre 2017.

B- Notes A8 – A9 : Créance douteuse sur un client important

Un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2016 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a estimé les montants à recouvrer auprès de ces compagnies à 8 000 000 DT et a dû provisionner dans ses Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 un montant de 7 679 725 DT.

En 2017, la société a reçu une correspondance confirmant le principe de remboursement conformément aux accords contractuels et a maintenu le même niveau de provision constatée en 2016.

Au 31 Décembre 2018, le montant définitif remboursé par les compagnies d'assurance en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 DT. Une provision complémentaire de 391 892 DT a été constatée par la société ramenant ainsi le solde de la provision à 8 071 617 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Autres points

Nous attirons l'attention sur le fait que les fonds propres de la « Société Chimique ALKIMIA », totalisant au 31 Décembre 2018 la somme positive de 8 206 197 DT, sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social en raison des pertes cumulées enregistrées.

La société devrait appliquer les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

6. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2019

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

Rapport Spécial des Co-Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les actionnaires de la « Société Chimique ALKIMIA S.A »,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 Décembre 2018

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 :

► **Groupe Chimique Tunisien**

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec le « Groupe Chimique Tunisien » une convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 Octobre 1998 et du 27 Septembre 2009, selon laquelle le « Groupe Chimique Tunisien » s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la « Société Chimique ALKIMIA S.A », qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.
- Les achats d'acide phosphorique effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention totalisent au titre de l'exercice 2018 un montant net de 74 367 730 DT. Le solde fournisseur « Groupe Chimique Tunisien » s'élève au 31 Décembre 2018 à 78 949 299 DT.

► **Alkimia Packaging SA**

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » une convention en date du 03 Janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » tenu en date du 10 Mai 2011.
Les achats de carbonate de sodium effectués par la « Société ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention s'élèvent au titre de l'exercice 2018 à 29 504 202 DT. Le solde fournisseur « ALKIMIA Packaging S.A » s'élève au 31 Décembre 2018 à 8 303 884 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » des charges communes au titre de l'exercice 2017 pour montant de 246 672 DT.

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a comptabilisé en 2017 des dividendes à recevoir au titre de sa participation au capital de la société « ALKIMIA Packaging S.A » pour un montant de 2 000 000 DT qui demeurent non encore réglés au 31 Décembre 2018.
- Le compte courant « Alkimia Packaging S.A » présente au 31 Décembre 2018 un solde créditeur de 111 724 DT.

► **Les Salines de Tataouine**

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé des prestations de fourniture de l'excédent d'électricité produite par l'unité de cogénération à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 1 537 081 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » des charges communes au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 600 626 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a octroyé des avances en compte courant associé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 411 600 DT.
- Le compte courant « Les Salines de Tataouine » présente au 31 Décembre 2018 un solde débiteur de 3 705 305 DT.

► **La Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne (CARTE ASSURANCES)**

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » continue à assurer tous ses risques auprès de « La CARTE Assurances ». La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2018 s'élève à 2 629 981 DT.

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le « Comité de rémunération » tenu le 18 Octobre 2015.
 - Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.
- 2- Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunération brute (y compris avantages en nature)	222 372	-	-	-
Jetons de présence pour les administrateurs	-	-	144 000	144 000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit	-	-	60 000	60 000
Total	222 372	-	204 000	204 000

Tunis, le 16 Mai 2019

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

AMC Ernst & Young

Lotfi REKIK

Anis LAADHAR

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

La société « SANIMED » publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA et Mr Nizar BARKIA.

Bilan arrêté au 31 décembre 2018**(Exprimé en dinars)**

ACTIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS :			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	IV.1	237 436	209 628
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	IV.2	(191 960)	(167 301)
		45 476	42 328
Immobilisations Corporelles	IV.3	87 337 750	66 704 473
Amortissement des Immobilisations Corporelles	IV.4	(26 415 973)	(22 673 301)
		60 921 777	44 031 171
Immobilisations Financières	IV.5	2 811 610	3 448 062
Provisions	IV.6	(700 000)	(700 000)
		2 111 610	2 748 062
Total des Actifs Immobilisés		63 078 863	46 821 561
Autres Actifs non Courants	IV.7	615 255	303 479
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>63 694 119</u>	<u>47 125 039</u>
ACTIFS COURANTS			
Stocks	IV.8	29 824 250	21 774 864
Provisions	IV.9	(1 079 192)	(979 192)
		28 745 059	20 795 673
Clients et Comptes Rattachés	IV.10	15 997 798	12 415 112
Provisions	IV.11	(1 673 597)	(1 528 891)
		14 324 201	10 886 220
Autres Actifs Courants	IV.12	10 727 276	6 855 961
Liquidités et Equivalents de Liquidités	IV.13	3 146 433	4 652 721
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		56 942 969	43 190 576
TOTAL DES ACTIFS		120 637 087	90 315 615

Bilan arrêté au 31 décembre 2018

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	IV.14	13 751 600	13 751 600
Réserves	IV.15	6 980 249	5 555 860
Résultats Reportés	IV.16	0	0
Autres Capitaux Propres	IV.17	13 428 688	13 439 460
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>34 160 536</u>	<u>32 746 919</u>
Résultat de l'exercice		993 092	2 168 389
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>35 153 628</u>	<u>34 915 308</u>
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	IV.18	36 802 924	24 787 452
Provisions pour risques et charges		60 000	
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		36 862 924	24 787 452
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	IV.19	27 036 875	15 314 992
Autres Passifs Courants	IV.20	2 582 292	2 853 653
Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers	IV.21	19 001 368	12 444 209
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		48 620 536	30 612 855
TOTAL DES PASSIFS		85 483 459	55 400 307
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		120 637 087	90 315 615

Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**(Exprimé en dinars)**

DESIGNATION	NOTES	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	46 719 562	38 140 272
Autres produits d'exploitation	V.2	867 041	315 321
Total des produits d'exploitation		47 586 603	38 455 593
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	V.3	(4 715 115)	(3 263 714)
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	25 845 128	18 016 156
Charges de personnel	V.5	10 837 185	10 002 578
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	5 176 496	4 485 865
Autres charges d'exploitation	V.7	4 991 733	4 029 085
Total des charges d'exploitation		42 135 427	33 269 970
Résultat d'exploitation		5 451 177	5 185 623
Charges financières nettes	V.8	4 568 542	2 659 888
Produits des placements	V.9	100 619	106 919
Autres gains ordinaires	V.10	346 619	33 056
Autres pertes ordinaires	V.11	123 638	234 915
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 206 235	2 430 795
Impôt sur les bénéfices	V.12	213 144	262 406
Résultat des activités ordinaires après impôt		993 092	2 168 389
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		993 092	2 168 389

Etat des flux de trésorerie Arrêté au 31 décembre 2018 (exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		<u>993 092</u>	<u>2 168 389</u>
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		5 176 496	4 485 865
Reprise sur provisions		(136 269)	(55 833)
Variations des :			
Stocks		(8 049 386)	(4 706 635)
Créances		(3 633 654)	(4 134 748)
Autres actifs		(3 871 315)	(2 311 221)
Fournisseurs et autres dettes		11 450 522	2 440 356
Quote-part subvention d'investissement		(10 772)	(10 772)
Actualisation des placements		5 424	25 877
Plus value de Cession d'immobilisations		(340 764)	0
Moins value de cession des immobilisations		427 000	0
Acquisitions des titres de placement	VI.11	(9 291)	(380)
Cessions des titres de placement	VI.12	300 414	200 000
Blocages de fonds et financements	VI.13	(40 467 213)	(21 243 051)
Débloques de fonds et financements	VI.14	44 933 849	22 663 541
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>6 738 131</u>	<u>(451 611)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	VI.1	(22 008 287)	(9 227 461)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	VI.2	408 000	0
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	VI.3	(123 549)	(241 551)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	VI.4	333 000	3 771
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements		<u>(21 390 836)</u>	<u>(9 465 241)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la libération du capital			17 145 600
Dividendes et autres distributions		(744 000)	(806 000)
Encaissements provenant des emprunts bancaires	VI.5	16 237 803	18 757 644
Encaissements des billets de trésorerie	VI.6	0	11 000 000
Remboursements des billets de trésorerie	VI.7	0	(21 000 000)
Encaissements provenant des emprunts leasing	VI.8	890 350	203 528
Remboursements des emprunts bancaires	VI.9	(3 226 389)	(11 302 507)
Remboursements des emprunts leasing	VI.10	(681 240)	(579 348)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>12 476 525</u>	<u>13 418 917</u>
Variation de trésorerie		<u>-2 176 180</u>	<u>3 502 065</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>912 723</u>	<u>(2 589 342)</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	VI.15	<u>(1 263 457)</u>	<u>912 723</u>

Notes aux états financiers

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 totalisant au bilan 120.637.087 dinars et dégagant un résultat positif de 993.092 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

I- Présentation de la société :

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 13 751 600 DT divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale de 1,109 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

II- Les faits marquants de l'exercice :

La Société a fait l'objet d'une notification des résultats de vérification fiscale approfondie qui a couvert les exercices 2013 et 2014. La société a été redressée pour le montant de 150.658 dinars, dont 97.532 dinars en principal et 53.126 en pénalité. La société a comptabilisé une provision pour risque fiscal pour le montant de 60.000 dinars.

III- Les principes, règles et méthodes comptables

III.1- Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

III.2- Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Concessions, marques et brevets	33%
* Logiciels	15%, 20% et 33%
* Constructions	5% et 10%
* AAI constructions	2.5%, 5% et 10%
* Matériel et outillage industriel	5%, 10%, 15% et 20%
* Installations techniques, matériels et outillages ind	10%
* Installations techniques	5% et 10%
* Matériel de transport	20% et 33%
* Matériel de transport à statut juridique particulier	20% et 33%
* Autres matériels roulants	10%, 20%, 25% et 33%
* Mobilier et matériel de bureau	10% et 15%
* Matériel informatique	10%, 15% et 33%
* Equipement de climatisation	10% et 33%
* Autres immobilisations corporelles	5% et 10%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de Leasing.

III.3- Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.4- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.5- La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de

transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les stocks de moules sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production.
- Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.

III.6- La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.7- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

IV- Notes sur le bilan

	31/12/2018	31/12/2017
Note IV.1 Immobilisations incorporelles :	237 436	209 628
* Logiciels	235 896	208 088
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :	(191 960)	(167 301)
* Amortissement Logiciel	(190 420)	(165 760)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
Note IV-3 Immobilisations corporelles :	87 337 750	66 704 473
* Terrains	3 568 817	3 497 022
* Constructions	15 286 732	12 848 189
* Constructions à Statut Juridique Particulier	1 333 835	1 333 835
* Agencements & Aménagements	2 486 205	2 071 073
* Installations Techniques	3 134 001	2 858 773
* Matériel Industriel	41 318 856	32 486 654
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	279 599
* Outillages Industriels	6 740 832	3 477 470

* Matériel de Bureau	537 285	452 101
* Matériel de Transport	4 233 247	3 429 809
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 253 549	1 871 079
* Matériel Informatique	433 771	341 196
* Autres Immobilisations	385 090	351 259
* Equipements -Climatisation-	156 519	140 179
* Constructions en Cours	1 886 598	1 239 559
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	2 605 132	26 674
* Installation Technique Matériel & Outillage Baignoire en Cours	247 000	0

Note IV.4 Amortissements des immobilisations (26 415 973) (22 673 301)

corporelles :

* Amortissements Matériel de Transport	(2 601 747)	(2 331 267)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(1 281 038)	(867 822)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(114 121)	(80 074)
* Amortissements Matériel Informatique	(321 593)	(263 844)
* Amortissements Constructions	(4 230 705)	(3 586 737)
* Amortissements Construction à Statut Juridique Particulier	(168 916)	(102 224)
* Amortissements Matériel Industriel	(13 479 815)	(11 896 212)
* Amortissements Installation Technique	(1 606 933)	(1 496 383)
* Amortissements Outillage Industriel	(632 326)	(484 762)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(1 448 385)	(1 106 348)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(98 856)	(90 767)
* Amortissements Matériel de Bureau	(235 108)	(193 788)
* Amortissements Autres Immobilisations	(196 428)	(173 074)

Note IV.5 Immobilisations financières : 2 811 610 3 448 062

* Titres de Participation	2 045 550	2 655 550
* Dépôts et Cautionnements	2 070	2 070
* Avance / Consommation Electricité	156 418	129 189
* Avance / Consommation Gaz	329 620	276 342
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	150 000
* Fonds de Garantie BH	275 453	232 411

• Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2017	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2018	Provisions	VCN au 31/12/2018	% de détention
MOBILFLEX	610 000	0	610 000	0	0	0	0%
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
TP INCOME LIBYE	1 400 000	0	0	1 400 000	700 000	700 000	9,92%
Total	2 655 550	0	610 000	2 045 550	700 000	1 345 550	

Nous n'avons pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour les raisons suivantes :

* Un plan de restructuration de la société est en cours d'élaboration prévoyant notamment le rééchelonnement des dettes bancaires et la compression des charges d'exploitation.

* L'obtention de l'engagement du gouvernorat de Gafsa pour la connexion du site de production au réseau du Gaz naturel.

Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières : (700 000) (700 000)

* Provisions sur Titres de Participation (700 000) (700 000)

Note IV.7 Autres actifs non courants : 615 255 303 479

* Charges à Répartir 2 303 184 1 287 038

* Résorptions Charges à Répartir (1 687 929) (983 559)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2018 s'élève à 704369 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2018	Montant capitalisé avant 2018	Taux	Résorption 2018
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	3 271
Foire 2016		279 961	50%	58 134
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	242 074
Foire 2018	1 016 146			400 890
Total	1 016 146	1 287 038		704369

Note IV.8 Stocks : **29 824 250** **21 774 864**

* Stock - Matières Premières & Consommables	7 057 219	6 036 156
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	400 795	0
* Stock – Moules	609 409	775 684
* Stock - Emballages	629 045	327 194
* Stock - Produits En Cours	1 030 577	848 144
* Stock - Produits Finis	18 049 962	13 397 027
* Stock - Marchandises	2 047 242	390 659

Note IV.9 Provisions sur stocks : **(1 079 192)** **(979 192)**

* Provisions sur Stock - Produits Finis	(1 079 192)	(979 192)
---	-------------	-----------

Note IV.10 Clients et comptes rattaches : **15 997 798** **12 415 112**

* Clients Ordinaires	13 822 238	10 071 796
* Clients Effets à Recevoir	501 962	814 424
* Clients Douteux	1 673 597	1 528 891

Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients : **(1 673 597)** **(1 528 891)**

* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(1 673 597)	(1 528 891)
--	-------------	-------------

Note IV.12- Autres actifs courants : **10 727 276** **6 855 961**

* Prêts au Personnel	158 906	172 841
* Fournisseurs, Ristournes à Obtenir	0	147 680
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	4 889 520	1 876 625
* Débiteurs Divers	5 678 851	4 658 816

Note IV.13 Liquidités et équivalents de liquidités : **3146433** **4 652 721**

* Banques	373649	1 926 193
* Caisse	7431	9 863
* Blocage de Fonds	264 266	0
* MAC Actions SOMOCER	0	0
* Actions SICAV FIDELITY	12 159	11 766
* STB Finance (Titres STB)	63 480	61 928

*MAXULA BOURSE actions SICAV	8 660	0
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	125 171	132 323
* Droit Attribution SOMOCER	0	0
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	29 307	23 907
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	155 000	115 000
* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	0	300 000
* Chèques en Caisse	857 793	1 034 519
* Chèques à L'encaissement	133 848	134 085
* Effets à L'Escompte	525 669	313 138

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués :

-à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse.

-au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements côtés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2017	Acquisitions ou souscriptions	Cessions / Remboursement	Reclassement	Actualisation	Au 31/12/2018
* MAC Actions SOMOCER	0					0
* SICAV FIDELITY	11 766	412	(104)		85	12 159
* STB FINANCE (Titres STB)	61 928				1 552	63 480
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	132 323				(7 152)	125 171
* MAXULA BOURSE actions SICAV		8 879	(310)		91	8 660
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
*Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
* Billet Trésorerie SOMOCER	300 000		(300 000)			0
	1 096018	9 291	(300 413)	0	(5 424)	799 470

*** Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2018
FIDELITY SICAV	50	104,808	105,732	5 287
FIDELITY SICAV	2	102,764	105,732	211
FIDELITY SICAV	51	104,401	105,732	5 392
FIDELITY SICAV	5	102,682	105,732	529
FIDELITY SICAV	4	95,089	105,732	423
FIDELITY SICAV	3	103,125	105,732	317
	115			12 159

*** Actions détenues par « STB FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2018
STB	17 250	5,8	3,680	63 480
	17 250			63 480

*** Actions détenues par « MAXULA BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2018
SOMOCER	119 210	2,025	1,05	151 171
	119 210			125 171

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2018
SICAV	83	103,245	104,336	8 660
	83			8 660

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions SOMOCER », « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et « intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

*** Total des actifs** **120 637 087** **90 315 615**

31/12/2018 **31/12/2017**

Note IV.14 Capital social : **13 751 600** **13 751 600**

* Capital Social 13 751 600 13 751 600

Le capital social de notre société s'élève à 13 751 600 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale 1.109 dinar entièrement libérées.

Note IV.15 Réserves : **6 980 249** **5 555 860**

* Réserve Légale 1 216 886 1 108 467

* Réserves facultatives 5 763 362 4 447 393

Note IV.16 Résultats reportés : **0** **0**

* Résultats Reportés 0 0

Note IV.17 Autres capitaux propres : **13 428 688** **13 439 460**

* Subventions d'Investissement 43 088 53 860

* Primes d'émission 13 385 600 13 385 600

La société a encaissé au cours des exercices 2013 deux subventions d'investissements pour un montant de 58 685 et 49 034 dinars. les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises.

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2017	Dotations aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2018
I.T.P	15/01/2013	6,67%	58 685	29 344	29 341	5 869	53 213	23 472
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6,67%	49 034	49 034	24 518	4 903	29 419	19 615
Total			107 719	53 860	53 859	10 772	64 632	43 087

* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2018 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Autres capitaux propres	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017	13 751 600	13 385 600	1 108 466	0	4 447 393	107 719	(53 860)	2 168 389	34 915 308
Affectation de résultat 2017			108 419		1 315 970			(1 424 389)	0
Distribution de dividendes								(744 000)	(744 000)
Augmentation de capital en numéraires									0
Amortissements subventions							(10 772)		(10 772)
Résultat au 31/12/ 2018								993 092	2 168 389
Solde au 31/12/2018	13 751 600	13 385 600	1 216 885	0	5 763 362	107 719	(64 632)	993 092	35 153 627

Le résultat par action (bénéfice) 2018 = 993 092 / 12400000 = 0,080 dinars.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Nombre moyen pondéré d'actions	12 400 000	12 400 000
Résultat net	993 092	2 168 389
Résultat par action	0,080	0,175

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54	304 008

Note IV.18 Emprunts :	36 802 924	24 787 452
* Emprunt – BIAT	88 583	302 479
* Emprunt - BH	4 435 820	2 197 901
* Emprunt – STB	13 433 846	10 195 044
* Emprunt – BTK	1 872 468	2 443 192
* Emprunt – BFT	0	81 562
* Emprunt – BNA	1 186 458	1 436 458
* Emprunt – ATB	2 533 333	2 733 333
* Emprunt – BT	476 667	736 667
* Emprunt – UIB	7 361 111	3 000 000
* Emprunt - ATTIJARI	3 500 000	0

* Emprunt - ATL Leasing	631 886	313 000
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	50 739	9 997
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	184 255	194 686
* Emprunt - Al WIFACK Leasing	804 699	1 063 680
* Emprunt - HANNIBAL Leasing	21 255	27 809
* Emprunt - Recette des Finances	221 803	51 644

Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2017			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2018		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
STB 400 MDT	28 571	0	28 571	0	28 571	0		0
STB 600 MDT	42 857	0	42 857	0	42 857	0		0
STB 2 150 MDT	1 254 167	865 972	388 194	0	388 194	865 972	507 639	358 333
STB 143MDT	83 417	57 597	25 819	0	25 819	57 597	33 764	23 833
STB 189 MDT	110 250	76 125	34 125	0	34 125	76 125	44 625	31 500
STB 88 MDT	51 333	35 444	15 889	0	15 889	35 444	20 778	14 667
STB 48 MDT	28 000	19 333	8 667	0	8 667	19 333	11 333	8 000
STB 82 MDT	49 913	34 464	15 449	0	15 449	34 464	20 203	14 261
BH 1 820 MDT	0	0	0	0		0		
BH 2 500 MDT	2 441 740	2 197 901	243 839	0	243 839	2 197 901	1 935 820	262 081
BH 2 500 MDT (2)				2 500 000		2 500 000	2 500 000	
BIAT 950 MDT	0	0	0	0		0		
BIAT 1 100 MDT	500 829	302 479	198 350	0	198 350	302 479	88 583	213 896
BNA 1 100 MDT	916 667	767 708	148 958	0	137 500	767 708	630 208	137 500
BT 800 MDT	626 667	453 333	173 333	0	160 000	453 333	293 333	160 000
BNA 400 MDT	337 500	287 500	50 000	0	50 000	287 500	237 500	50 000
BNA 300 MDT	262 500	225 000	37 500	0	37 500	225 000	187 500	37 500
BT 500 MDT	391 667	283 333	108 333	0	100 000	283 333	183 333	100 000
BNA 200 MDT	181 250	156 250	25 000	0	25 000	156 250	131 250	25 000
BTK 1 200 MDT	250 038	33 380	216 658	0	216 658	33 380	0	33 380
BTK 1 500 MDT	1 052 987	860 647	192 340	0	192 340	860 647	668 739	191 909
BTK 2 700 MDT	1 895 376	1 549 165	346 211	0	346 211	1 549 165	1 203 729	345 436
ATB 3 000 MDT	0	0	0			0		
BFT 850 MDT	232 921	81 562	151 359		139 716	81 562	0	81 562
ATB 3 000 MDT (2)	2 933 333	2 733 333	200 000		200 000	2 733 333	2 533 333	200 000
STB 6 000 MDT	6 000 000	5 526 108	473 892		473 892	5 526 108	4 980 690	545 419
STB 5 000 MDT	3 580 000	3 580 000	0	1 420 000		5 000 000	4 444 444	555 556
STB 3 500 MDT				3 500 000		3 500 000	3 370 370	129 630
UIB 3 000 MDT	3 000 000	3 000 000	0	0		3 000 000	2 500 000	500 000
UIB 5 000 MDT				5 000 000		5 000 000	4 861 111	138 889
Attijari 3 500 MDT				3 500 000		3 500 000	3 500 000	
Total emprunts bancaires	26 251 983	23 126 637	3 125 346	15 920 000	3 080 578	39 046 637	34 888 287	4 158 350
Recette finances	123 644	51 644	72 000	317 803	123 644	317 803	221 803	96 000
Leasing	2 205 728	1 609 171	596 557	890 349	681 240	2 416 238	1 692 833	723 405
Total	28 581 355	24 787 452	3 793 903	17 128 152	3 885 461	41 780 678	36 802 923	4 977 755

Tableau détaillé des emprunts leasing :

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à – d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2017	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2013	356 950	Matériel et outillage	49 913	0	0	0	0	
2013	369 980	Matériel et outillage	22 025	0	0	0	0	
2013	445 990	Matériel et outillage	38 398	0	0	0	0	
2013	390 370	Matériel de transport	134 648	0	0	0	0	
2013	397 050	Matériel de transport	31 037	0	0	0	0	
2014	407 200	Matériel de transport	177 134	7 118	0	7 118	24	7 14
2014	434 540	Matériel et outillage	40 067	5 713		5 713	137	5 85
2014	413 520	Matériel et outillage	71 197	4 339		4 339	31	4 37
2014	428 550	Matériel et outillage	37 697	4 625		4 625	88	4 71
2014	484 580	Matériel de transport	37 219	0	0	0	0	
2014	503 370	Matériel de transport	124 210	25 338	0	25 338	831	26 16
2014	446 830	Matériel et outillage	39 867	8 050	0	8 050	295	8 34
2014	446 820	Matériel et outillage	61 739	12 466	0	12 466	457	12 92
2014	446 140	Matériel de transport	47 197	9 422	0	9 422	323	9 74
2015	509 750	Matériel et outillage	30 000	7 181	1 921	9 102	593	9 69
2015	454 750	Matériel de transport	68 135	16 256	0	16 256	591	16 84
2015	1506200008	Matériel et outillage	39 869	8 503	1 493	9 997	572	10 56
2015	517 920	Matériel de transport	43 699	10 346	2 756	13 102	675	13 77
2015	515 390	Matériel et outillage	26 260	6 334	1 700	8 033	547	8 58
2015	512 920	Matériel et outillage	44 845	10 746	1 903	12 649	729	13 37
2015	526 550	Matériel de transport	28 830	6 747	2 404	9 150	585	9 73
2015	529 360	Matériel et outillage	117 068	26 996	12 033	39 029	2 539	41 56
2015	478 850	Matériel et outillage	52 559	12 102	5 391	17 493	1 125	18 61
2015	504 610	Matériel de transport	80 063	17 532	17 541	35 073	2 556	37 62
2015	205 270	Matériel de transport	422 439	92 362	92 257	184 619	13 195	197 81
2016	567 600	Matériel et outillage	34 920	7 603	9 185	16 788	1 813	18 60
2016	478 830	Matériel de transport	52 900	11 378	13 507	24 885	2 245	27 13
2016	582 150	Matériel et outillage	46 000	9 718	14 497	24 215	2 705	26 92
2016	215 600	Construction	1 240 000	166 619	712 442	879 060	202 952	1 082 01
2016	537 800	Matériel de transport	37 345	11 900	7 451	19 351	1 126	20 47
2016	601 810	Matériel et outillage	56 000	13 795	0	13 795	368	14 16
2016	589 190	Matériel de transport	61 895	16 606	13 645	30 251	2 708	32 95
2016	606 040	Matériel et outillage	22 050	4 478	9 056	13 533	1 971	15 50
2017	646 110	Matériel de transport	58 070	10 997	32 365	43 362	6 079	49 44
2017	650 770	Matériel de transport	60 070	11 311	34 376	45 687	6 384	52 07
2017	594 120	Matériel et outillage	50 149	9 383	29 476	38 859	6 461	45 32
2017	489 560	Matériel et outillage	35 239	6 554	21 255	27 809	4 658	32 46
2018	681 420	Matériel de transport	99 127	17 819	67 577	85 396	13 195	98 59
2018	631 860	Matériel et outillage	61 000	10 570	43 949	54 519	12 395	66 91

2018	631 920	Matériel et outillage	92 999	16 147	66 940	83 087	18 626	101 71
2018	704 520	Matériel et outillage	357 681	59 981	265 768	325 749	87 753	413 50
2018	704 720	Matériel de transport	161 142	26 708	122 141	148 849	34 722	183 57
2018	693 280	Matériel et outillage	57 401	9 994	40 558	50 553	11 546	62 09
2018	1 831 000 009	Matériel et outillage	61 001	9 670	49 245	58 915	18 158	77 07
Total			4 235 082	723 405	1 692 833	2 416 238	461 758	2 877 99

Note IV.19: Fournisseurs et comptes rattachés : 27 036 875

15 314 992

* Fournisseurs	17 622 181	9 869 151
* Fournisseurs Effets à Payer	9 414 695	5 445 841

Note IV.20 : Autres passifs courants : 2 582 292 2 853 653

* Personnel, Rémunérations Dues	1 827 264	1 981 909
* Etat et Collectivités Publiques (Passif)	1 248	837
* Actionnaires dividende à payer	516 200	393 848
* Charges à Payer	237 580	477 059

Note IV.21 : Concours bancaires : 19 001 368 12 444 209

* Crédits de Financement Stocks	2 200 000	2 290 000
* Crédits de Financement Export	2 350 000	3 257 065
* MCNE STB	2 978 650	1 109 514
* MCNE UIB	626 850	0
* MCNE BH	566 300	0
* MCNE ATTIJARI	478 400	0
* MCNE ATB	144 880	0
* MCNE BNA	193 400	0
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	4 925 124	3 721 904
* Crédit Recette de Finances	96 000	72 000
* Intérêts Courus	182 228	204 395
* Découvert Mobilisé UIB	2 253 000	766 000
* Découvert Mobilisé BTK	362 000	0
* Découvert Mobilisé STB	0	0
* Découvert Mobilisé BH	0	0
* Découverts Bancaires	1 644 536	1 023 333

*** Total des capitaux propres et passifs 120 637 087 90 315 615**

Note V.1 : Revenus : 46 719 562 38 140 272

* Chiffre d'Affaires Local	28 236 502	25 164 286
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	18 483 060	12 975 986

Note V.2 : Autres produits d'exploitation : 867 041 315 321

* Produits des Autres Activités	720 000	248 717
* Quotes-Parts des Subvention d'investissement	10 772	10 772
* Reprise sur provisions	136 269	55 833
Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours	(4 715 115)	(3 263 714)
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	(4 715 115)	(3 263 714)
Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :	25 845 128	18 016 156
* Achats de Matières Premières	13 098 191	10 907 153
* Achats de Matières Premières Baignoire	400 795	0
* Achats Autres Fournitures Consommables	5 517 577	3 638 817
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	(3 197 466)	(1 442 920)
* Achats de Marchandises	5 033 444	813 343
* Achat non Stocké	4 992 585	4 099 764
Note V.5 : Charges de personnel	10 837 185	10 002 578
* Salaires et Autres Charges	9 108 786	8 340 103
* Charges Sociales Légales	1 728 398	1 662 475
Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions	5 176 496	4 485 865
* Dotations aux Amortissements	4 735 520	3 506 674
* Dotations aux Provisions	440 975	979 192
Note V.7 : Autres charges d'exploitation :	4 991 733	4 029 085
* Locations	330 115	287 595
* Entretien & Réparations	666 008	511 907
* Assurances	235 998	194 569
* Etudes, Recherches et Divers Services	443 688	347 215
* Publicités	151 092	150 461
* Dons	141 270	100 267
* Transports et Déplacements	1 458 169	977 355
* Réceptions	177 808	117 918
* Frais de Communication	104 307	102 011
* Commissions Bancaires	306 494	350 387
* Jetons de Présence	150 000	120 000
* Impôts et Taxes	333 430	323 899
* Charges Immobilisées	(22 182)	(11 335)
* Achats non Stockés	515 536	456 836
Note V.8 Charges financières nettes :	4 568 542	2 659 888
* Intérêts des Emprunts	1 366 429	2 004 845
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	468 385	377 581

* Pertes Liées à des Participations	7 061	54 929
* Intérêts sur Financement Devises BTK	0	0
* Intérêts Financement Export	234 030	122 962
* Intérêts Financement Stock	171 954	110 226
* Intérêts MCNE	428 294	160 194
* Echelles d'Intérêts	381 576	176 537
* Intérêts Billet de Trésorerie	0	(593 489)
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	60 435	9 600
* Intérêts Découvert Mobilisé BTK	9 223	0
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	0	(2 419)
* Intérêts Découvert Mobilisé BH	0	48 383
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	29 019	0
* Intérêts des Obligations Cautionnées	48 258	31 924
* Intérêts FACTORING	113 215	18 335
* Pertes de Change	2 197 433	1 049 069
* Intérêts de Retard Impayés	101 094	67 469
* Gain de Change	(1 047 864)	(976 259)
Note V.9 Produits des placements :	100 619	106 919
* Produits des billets de trésorerie	85 400	102 573
* Autres Produits	15 219	4 346
Note V.10 Autres gains ordinaires :	346 619	33 056
* Autres Gains	346 619	33 056
Note V.11 Autres pertes ordinaires :	123 638	234 915
* Autres Pertes Ordinaires	123 638	234 915
Note V.12 Impôts sur les bénéfices :	213 144	262 406
* Impôts sur les bénéfices	213 144	262 406
Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :	(22 008 287)	(9 227 461)
* Logiciels	(27 808)	(7 150)
* Terrains	(71 795)	(459 431)
* Constructions	(2 438 543)	
* Constructions à Statut Juridique Particulier	0	0
* Agencements & Aménagements	(415 132)	(481 178)
* Installations Techniques	(275 228)	0
* Matériel Industriel	(9141471)	(5 061 858)
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(450 680)	0
* Outillages Industriels	(3 263 362)	(1 645 200)
* Matériel de Bureau	(85 184)	(33 202)
* Matériel de Transport	(803 439)	(882 305)
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	(382 469)	31 336

* Matériel Informatique	(92 575)	(48 704)
* Autres Immobilisations	(33 830)	(95 338)
* Equipements -Climatisation-	(16 339)	(22 348)
* Constructions en Cours	(647 040)	(856 803)
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	(2 600 245)	211 149
* Installation Technique Matériel & Outillage	(247 000)	
Baignoire en Cours		0
* Matrices en cours	0	122 982
* Matériel de Transport en Cours	0	588
* Charges à Répartir	(1 016 146)	0
Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations corporelles :	408 000	0
* Cession de Matériel Industriel	408 000	0
Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'Immobilisations Financières :	(123 549)	(241 551)
* Dépôts et Cautionnements	0	0
* Avance / Consommation Electricité	(27 229)	0
* Avance / Consommation Gaz	(53 278)	(9 139)
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	0	0
* Fonds de Garantie BH	(43 042)	(232 411)
Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :	333 000	3 771
* Avance / Consommation Electricité	0	3 771
* Cession des titres de participations de SANIMEUBLE	183 000	0
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	150 000	0
Note VI.5 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :	16 237 803	18 757 644
* Emprunt ATB	0	6 000 000
* Emprunt STB	4 920 000	9 580 000
* Emprunt BH	2 500 000	0
* Emprunt UIB	5 000 000	3 000 000
* Emprunt Attijari	3 500 000	0
* Emprunt recette des finances	317 803	177 644
Note VI.6 Encaissements des billets de trésorerie :	0	11 000 000
* Encaissements des Billets de Trésorerie	0	11 000 000
Note VI.7 Remboursements des billets de trésorerie :	0	(21 000 000)
* Remboursements des Billets de Trésorerie	0	(21 000 000)
Note VI.8 Encaissements provenant des Emprunts	890 350	203 528

Leasing :

* Emprunt - ATTIJARI Leasing	153 999	50 149
* Emprunt - ATL Leasing	675 350	118 140
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	61 001	0
* Emprunt - HANNIBAL	0	35 240

Note VI.9 Remboursements des emprunts bancaires (3 226389) (11 302 507)

:		
* Emprunt - BIAT	(198 350)	(213 732)
* Emprunt - BH	(243 839)	(85 301)
* Emprunt - STB	(1 033 464)	(593 451)
* Emprunt - BTK	(755 209)	(660 426)
* Emprunt - BFT	(139 716)	(139 716)
* Emprunt ATB	(200 000)	(9 066 667)
* Emprunt BT	(260 000)	(260 000)
* Emprunt BNA	(250 000)	(243 750)
* Emprunt UIB	0	(54 000)
* Emprunt Recette de Finances	(123 644)	14 537
* Intérêts Caurus	(22 167)	

Note VI.10 Remboursements des emprunts Leasing : (681 240) (579 348)

* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(170 573)	(179 734)
* Emprunt - ATL Leasing	(259 532)	(177 148)
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	(235 266)	(213 937)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(9 860)	(7 107)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	(6 008)	(1 422)

Note VI.11 Acquisitions des titres de placement : (9 291) (380)

* MAC Actions FIDELITY	(412)	(380)
* MAXULA Actions SICAV	(8 879)	0

Note VI.12 Cessions des titres de placement : 300 414 200 000

* Cession Titres MAC Actions FIDELITY	104	0
* MAXULA Actions SICAV	310	0
* Billet de trésorerie SOMOCER	300 000	200 000

Note VI.13 Blocages de Fonds et Financements : (40 467 213) (21 243 051)

* Blocage de Fonds	(7 257 055)	(3 031 870)
* Crédits de Gestion	(33 210 158)	(18 211 181)

Note VI.14 Déblocages de Fonds et Financements : 44 933 849 22 663 541

* Déblocage de Fonds	6 992 790	3 270 522
* Crédits de Gestion	37 941 059	19 393 019

Note VI.15 Trésorerie à la clôture de l'exercice : (1 263 456) 912 723

* Banques	(1 270 887)	902 860
-----------	-------------	---------

* Caisse 7 431 9 863

VII - Informations Sur Les Parties Liées :

VII.1 Ventes – Clients :

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
* Société SANITEC	185 640	359 962
* Société SANIMEUBLE (MOBILFLEX)	1 884 856	606 478
* Société ABC	1 230 487	489 090
* Société SOMOCER	408 000	0
	3 708 983	1 455 530

VII.2 Achats - Fournisseurs :

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
* Société SANITEC	4 615 671	2 954 488
* Société SANIMEUBLE (MOBILFLEX)	3 930 737	1 346 110
* Société SOMOSAN	67 031	0
* Société ABC	622 741	3 319
* Société SOMOCER	808 439	1 676
	10 044 619	4 305 593

VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOPPEC INVEST	0	0
AB-CORPORATION	4 233 954	0
SOMOSAN	550 226	0
SOMOCER	0	0
SANIMEUBLE	0	0
TOTAL	4 784 180	0

VIII - Engagements Hors Bilan

I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement -Aval	488 537	488 537				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Autres garanties	275 453	275 453				Fond de garantie au profit de UNIFACTOR et B.H
b) Garanties réelles - Hypothèques	2 050 000	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	7 110 000	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	1 820 452	1 820 452	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T : hypothèque en 1 er rang et en paru passu avec la BIAT sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	2 500 000	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains lobjet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	3 200 000	3 200 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion:hypothèque en rang utile sur lesTerrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304 et 135029.
	2 700 000	2 700 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile et en paru passu avec ATB et BNA sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 2416929204, , 26255 et TF 134304,134305et 135029.
	1 000 000	1 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI) 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang sur le TF 134305
	3 820 000	3 820 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF

					134304,134305 et 135029
1 266 000	1 266 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134304
850 000	850 000	0	0	0	BFT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI) 24167, 24168, 29204 et TF 134304 et 134305
5 400 000	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
1 950 000	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 14169,26255 et 24170.
1 040 000	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029
2 000 000	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en paru passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
1 665 000	1 665 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204
3 000 000	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
3 000 000	3 000 000				ATB: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI) 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en paru passu avec STB et BNA sur le TF : 26255
1 300 000	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304
1 400 000	1 400 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167,

					24168, 24169 et TF 134304
	3 000 000	3 000 000			UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
	6 000 000	6 000 000			STB CREDIT MOYEN TERME:hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255 et TF 134304,134305 et 135029.
	5 000 000	5 000 000			STB CREDIT MOYEN TERME:hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169,24171,26255,24170,et 26530 .
	3 000 000	3 000 000			ATTIJARI BANK:contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
	3 500 000	3 500 000			ATTIJARI BANK:contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
	2 500 000	2 500 000			BH:contrat de crédit à LT:hypothèque en rang utile des RI 2655,24167,24168,29204,26530,28530 et TF 134305
	3 500 000	3 500 000			STB:contrat de crédit à Lt:hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134304,134305,135029 et des RI:24167,24168,26255,29204 et 28530.
	5 000 000	5 000 000			UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
- Nantissements	1 100 000	1 100 000	0	0	0 BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	7 110 000	7 110 000	0	0	0 UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	10 020 452	10 020 452	0	0	0 BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	7 520 000	7 520 000	0	0	0 STB: contrats de crédit à L.T et un cédit de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en paru passu avec ATB et BNA sur matériel à aquérir à hauteur de 2 700 000
	2 116 000	2 116 000	0	0	0 BFT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de

	7 350 000	7 350 000	0	0	0	commerce et en 1 er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 850 000
	3 040 000	3 040 000	0	0	0	BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion:nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	4 665 000	4 665 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 075 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	14 500 000	14 500 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acqérir à hauteur de 1 634 000 et en paru passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	8 000 000	8 000 000	0	0	0	STB: crédit à moyen tème :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et materiel.
	2 700 000	2 700 000	0	0	0	UIB: crédit à moyen tème :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rand au materiel à aquerir.
	6 500 000	6 500 000	0	0	0	BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acqérir à hauteur de 1 300 000
c) effet escomptés et non échus	9 964 403	8 299 708	0	1 664 695	0	ATTIJARI BANK:contrat de crédit à MT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels. Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
B.H avance sur créance	1 325 964	1 181 603		144 362		
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
Total	165 247 261	163 438 205	0	1 809 056	0	
2- Engagements reçus						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					

-Autres garanties	0				
b) Garanties réelles - Hypothèques	0				
- nantissements	1 100 000			1 100 000	Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB copration dans la capital de
c) effet escomptés et non échus	0				
d) créances à l'exportation mobilisées	0				la société SOMOCER
e) Abandon de créances	0				
Total	1 100 000			1 100 000	
3- Engagements réciproque					
* emprunt obtenu non encore encaissé	0				
* Crédit consenti non encore versé	0				
*opération de portage	0				
*crédit documentaire	0				
*commande d'immobilisation	0				
*commande de longue durée	0				
*contact avec le personnel	0				
Total	0				

II. Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	54 120 452		0
* Emprunt courant de gestion	24 451 000	60 921 777	0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATTIJARI Leasing	407200	177 134	24
ATTIJARI Leasing	434540	40 067	137
ATL	413520	71 197	31
ATL	428550	37 697	88
ATL	484580	37 219	0
ATTIJARI Leasing	446820	61 739	457
ATTIJARI Leasing	446830	39 867	295
ATL	503370	124 210	831
ATTIJARI Leasing	446140	47 197	323
IJARA	1506200008	39 869	572
ATL	526550	28 830	584
ATL	529360	117 068	2 539
ATL	509750	30 000	592
ATTIJARI Leasing	454750	68 135	591
ATL	517920	43 699	675
ATL	515390	26 260	547
ATL	512920	44 845	728
ATTIJARI Leasing	478850	52 559	1 125
ATTIJARI Leasing	504610	80 063	2 555
EL WIFAK	205270	422 439	13 195
ATL	567600	34 920	1 814
ATTIJARI Leasing	478830	52 900	2 245
ATL	582150	46 000	2 705
EL WIFAK	215600	1 240 000	202 952
ATTIJARI Leasing	537800	37 345	1 126
ATL	601810	56 000	368
ATL	589190	61 895	2 708
ATL	606040	22 050	1 971
ATL	646110	58 070	6 079
ATL	650770	60 070	6 384
ATTIJARI Leasing	594120	50 149	6 461
HANNIBAL LEASE	489560	35 239	4 657
ATL	681420	99 127	13 195
ATL	631860	61 000	12 395
ATL	631920	92 999	18 626
ATL	704520	357 681	87 753
ATL	704720	161 142	34 722
ATL	693280	57 401	11 546
ATTIJARI Leasing	1831000009	61 001	18 158
Total		4 235 081	461 754

VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BIAT	1 100 000	17 149
STB	2 700 000	109 302
BFT	850 000	1 815
BTK	1 200 000	237
BTK	2 700 000	246 375
BTK	1 500 000	136 875
BNA	2 000 000	364 136
BT	1 300 000	83 621
BH	2 500 000	603 623
ATB	3 000 000	1 515 132
STB	6 000 000	2 019 950
STB	5 000 000	2 254 734
UIB	3 000 000	536 425
STB	3 500 000	1 895 174
Attijari	3 500 000	1 212 291
BH	2 500 000	1 371 432
UIB	5 000 000	1 875 390
Total	52 300 000	14 243 661

IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		79%	17%	1%	3%
Achats Consommés	25 845 128	20 417 651	4 393 672	258 451	775 35
Autres Charges d'Exploitation	4 029 085	4 991 733	3 943 469	848 595	49 91
Frais de Personnel	10 837 185	8 561 376	1 842 321	108 372	325 11
Impôts et Taxes	213 144	168 383	36 234	2 131	6 39
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	4 485 865	3 543 834	5 176 496	4 089 432	880 00
Charges Financières	4 568 542	3 609 148	776 652	45 685	137 05
TOTAL	51 632 227	40 789 459	8 777 479	516 322	1 548 96

X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat N° 407200 : BMW

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	7 118	24	7 142
Total	7 118	24	7 142

Contrat N° 434540 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	5 713	137	5 850
Total	5 713	137	5 850

Contrat N° 413520 : CHARIOTS ELEVATEURS 2
CLARKS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	4 339	31	4 370
Total	4 339	31	4 370

Contrat N° 428550 : CHARIOT ELEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	4 625	88	4 713
Total	4 625	88	4 713

Contrat N° 484580 : PEUGEOT 301

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	0	0	0
Total	0	0	0

Contrat N° 446820 : COMPRESSEUR A VIS

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	12 466	457	12 923
Total	12 466	457	12 923

Contrat N° 446830 : CHARIOT ELVEVATEUR

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	8 050	295	8 345
Total	8 050	295	8 345

Contrat N° 503370 : PASSAT

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	25 338	831	26 169
Total	25 338	831	26 169

Contrat N° 446140: SEMI REMORQUE BENNE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	9 423	323	9 746
Total	9 423	323	9 746

Contrat IJARA LD 1506200008 CHARIOT ELEVATEUR DIESEL
TRIPLEX :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	8 503	555	9 058
2020	1 493	17	1 510
Total	9 996	572	10 568

Contrat N° 526550 VOLKSWAGEN CADDY :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	6 747	554	7 301
2020	2 403	30	2 433
Total	9 150	584	9 734

Contrat N° 529360 CHARGEUSE PELLETEUSE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	26 996	2 346	29 342
2020	12 034	193	12 227
Total	39 030	2 539	41 569

Contrat N° 509750 UNITE D'OSMOSE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	7 181	575	7 756
2020	1 921	17	1 938
Total	9 102	592	9 694

Contrat N° 454750 PASSAT 1.4 TSI :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	16 256	591	16 847
Total	16 256	591	16 847

Contrat N° 517920 POLO SEDAN 1.6 TDI :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	10 346	655	11 001
2020	2 756	20	2 776
Total	13 102	675	13 777

Contrat N° 515390 RAMPE DE CHARGEMENT 7 TONNES :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	6 334	531	6 865
2020	1 700	16	1 716
Total	8 034	547	8 581

Contrat N° 512920 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE

:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	10 746	720	11 466
2020	1 904	8	1 912
Total	12 650	728	13 378

Contrat N° 478850 COMPRESSEUR :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	12 102	1 040	13 142
2020	5 391	85	5 476
Total	17 493	1 125	18 618

Contrat N° 504610 AUDI A3 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	17 532	1 983	19 515
2020	17 541	572	18 113
Total	35 073	2 555	37 628

Contrat N° 205270 PORCHE :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	92 362	10 241	102 603
2020	92 258	2 954	95 212
Total	184 620	13 195	197 815

Contrat N° 567600 SECHEUR D'AIR FRIGORIFIQUE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	7 603	1 326	8 929
2020	8 441	488	8 929
2021	744	0	744
Total	16 788	1 814	18 602

Contrat N° 478830 TRACTEUR LAMBHOR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	11 378	1 644	13 022
2020	12 422	601	13 023
2021	1 085	0	1 085
Total	24 885	2 245	27 130

Contrat N° 582150 BALAYEUSE INDUSTRIEL:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	9 718	1 819	11 537
2020	10 697	840	11 537
2021	3 800	46	3 846
Total	24 215	2 705	26 920

Contrat N° 215600 MAGASIN 3 ICEBERG:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	166 619	78 365	244 984
2020	184 067	60 918	244 985
2021	203 340	41 644	244 984
2022	224 632	20 352	244 984
2023	100 403	1 673	102 076
Total	879 061	202 952	1 082 013

Contrat N° 537800 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	11 900	984	12 884
2020	7 451	142	7 593
Total	19 351	1 126	20 478

Contrat N° 601810 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	13 795	368	14 163
Total	13 795	368	14 163

Contrat N° 589190 TRACTEUR IVECO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	16 606	2 228	18 834
2020	13 645	480	14 125
Total	30 251	2 708	32 959

Contrat N° 606040 COMPRESSEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	4 478	1 160	5 638
2020	4 971	667	5 638
2021	4 085	144	4 228
Total	13 533	1 971	15 504

Contrat N° 646110 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	10 997	2 916	13 913
2020	12 059	2 017	14 076
2021	13 223	1 030	14 253
2022	7 083	116	7 199
Total	43 362	6 079	49 441

Contrat N° 650770 SEAT LEON:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	11 311	3 001	14 312
2020	12 372	2 102	14 474
2020	13 532	1 119	14 651
2020	8 472	162	8 634
Total	45 687	6 384	52 071

Contrat N° 594120 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	9 383	2 977	12 360
2020	10 249	2 111	12 360
2021	11 195	1 165	12 360
2022	8 032	208	8 240
Total	38 859	6 461	45 320

Contrat N° 489560 SR PLATEAU TUNICOM:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	6 554	2 104	8 658
2020	7 149	1 509	8 658
2021	7 797	860	8 657
2022	6 309	184	6 493
Total	27 809	4 657	32 466

Contrat N° 681420 PASSAT:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	17 819	5 415	23 234
2020	19 404	4 083	23 488
2021	21 131	2 632	23 763
2022	23 011	1 052	24 063
2023	4 030	12	4 042
Total	85 396	13 195	98 590

Contrat N° 631860 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	10 570	4 872	15 442
2020	11 682	3 759	15 442
2021	12 912	2 530	15 442
2022	14 271	1 170	15 442
2023	5 083	64	5 147
Total	54 519	12 395	66 914

Contrat N° 631920 COMPRESSEUR AIR
ELECTRIQUE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	16 147	7 325	23 472
2020	17 823	5 649	23 472
2021	19 673	3 799	23 472
2022	21 716	1 757	23 472
2023	7 728	96	7 824
Total	83 087	18 626	101 713

Contrat N° 704520 COMPRESSEUR SECHEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	59 981	33 643	93 623
2020	67 294	26 329	93 623
2021	75 499	18 125	93 623
2022	84 704	8 919	93 623
2023	38 272	737	39 010
Total	325 749	87 753	413 502

Contrat N° 704720 AUDI A5:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	26 708	13 069	39 777
2020	29 995	10 306	40 301
2021	33 686	7 204	40 891
2022	37 832	3 721	41 553
2023	20 628	422	21 050
Total	148 849	34 722	183 571

Contrat N° 693280 UNITE D'OSMOSE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	9 994	4 617	14 612
2020	11 074	3 538	14 612
2021	12 269	2 342	14 612
2022	13 594	1 018	14 612
2023	3 622	31	3 653
Total	50 553	11 546	62 099

Contrat IJARA N°1831000009 CHARIOT
ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2019	9 670	6 276	15 946
2020	10 842	5 104	15 946
2021	12 157	3 789	15 946
2022	13 631	2 315	15 946
2023	12 615	675	13 290
Total	58 915	18 158	77 072

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

<i>Désignations</i>	Valeur comptable brute					Amortissements				Valeur comptable nette 31-12-2018
	31/12/2017	Acquisition 2018	Reclassements 2018	Cession 2018	31/12/2018	31/12/2017	Dotation 2018	Reclassements 2018	31/12/2018	
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<u>209 628</u>	<u>27 808</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>237 436</u>	<u>167 300</u>	<u>24 660</u>	<u>0</u>	<u>191 960</u>	<u>45 476</u>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels	208 088	27 808	0	0	235 896	165 760	24 660	0	190 420	45 476
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<i>Immobilisations corporelles</i>	<u>65 438 239</u>	<u>6 047 257</u>	<u>11 422 791</u>	<u>309 269</u>	<u>82 599 018</u>	<u>22 673 301</u>	<u>4 006 491</u>	<u>-263 820</u>	<u>26 415 972</u>	<u>56 183 046</u>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	3 497 022	71 795	0	0	3 568 817	-	-	-	-	3 568 817
Constructions	12 848 190	0	2 438 543	0	15 286 733	3 586 737	643 968	-	4 230 705	11 056 028
Constructions à statut juridique particulier	1 333 835	0	0	0	1 333 835	102 224	66 692	-	168 916	1 164 919
Agencements et aménagements	2 071 073	294 627	120 505	0	2 486 205	1 106 348	143 914	-	1 250 262	1 235 943
Installations techniques	2 858 773	3 163	272 065	0	3 134 002	1 496 383	110 550	-	1 606 933	1 527 068
Matériel industriel	32 486 654	2 941 693	6 150 482	259 973	41 318 856	11 896 211	1 843 576	-259 973	13 479 814	27 839 042
Matériel industriels à statut juridique particulier	279 599	450 680	0	0	730 279	80 074	34 047	-	114 121	616 158
Outils industriels	3 477 469	1 490 468	1 822 190	49 296	6 740 831	484 762	349 535	-3 847	830 450	5 910 381
Matériel de bureaux	452 101	85 184	-	0	537 285	193 788	41 320	-	235 108	302 177
Matériel de transport	3 429 809	190 240	613 199	0	4 233 248	2 331 267	270 481	-	2 601 748	1 631 500
Matériel de transport à SJP	1 871 079	382 469	-	0	2 253 548	867 822	413 216	-	1 281 038	972 510
Matériel informatiques	341 196	92 575	-	0	433 771	263 844	57 749	-	321 593	112 178
Autres immobilisations	351 259	28 022	5 808	0	385 089	173 074	23 353	-	196 427	188 662
Equipements de climatisation	140 180	16 339	-	0	156 519	90 767	8 089	-	98 856	57 663
<i>Immobilisation en cours</i>	<u>1 266 233</u>	<u>14 917 076</u>	<u>(11 422 791)</u>	<u>21 787</u>	<u>4 738 731</u>	<u>0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>0</u>	<u>4 738 731</u>
<i>Charges à répartir</i>	<u>1 287 038</u>	<u>1 016 146</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2 303 184</u>	<u>983 559</u>	<u>704 369</u>	<u>0</u>	<u>1 687 929</u>	<u>615 255</u>
Total	68 201 139	22008287	0	331 056	89 878 369	23 824 161	4 735 520	-263 820	28 295 861	61 582 509

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

<i>PRODUITS</i>	31/12/2018	31/12/2017	<i>CHARGES</i>	31/12/2018	31/12/2017	<i>SOLDE</i>	31/12/2018	31/12/2017
Revenus	47 582 603	38 455 593	Déstockage de production					
Total	47 586 603	38 455 593				Production	52 301 718	38 455 593
Production	52 301 718	38 455 593	Achats consommés	25 845 128	14 752 442	Marge sur coût matière	26 456 590	23 703 151
Marge sur coût matière	26 456 590	23 703 151	Autres charges externes	4 658 303	3 705 186			
Total	26 456 590	23 703 151	Total	4 658 303	3 705 186	Valeur Ajoutée Brute	21 798 287	19 997 965
Valeur Ajoutée Brute	21 798 287	19 997 965	Impôts et taxes	333 430	323 899			
			Charge de personnel	10 837 185	10 002 578			
Total	21 798 287	19 997 965	Total	11 170 615	10 326 476	Excédent brut d'exploitation	10 627 972	9 671 489
Excédent brut d'exploitation	10 627 972	9 671 489	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	346 619	33 056	Autres charges ordinaires	123 638	234 915			
Produits financiers	100 619	106 919	Charges financières	4 568 542	2 659 888			
Transferts et reprise de charges	0	0	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 176 496	4 485 865			
			Impôt sur le résultat ordinaire	213 144	262 406			
Total	11 074 910	9 811 463	Total	10 081 819	7 643 075	Résultat net de l'exercice	993 092	2 168 389
Résultat des activités ordinaires	993 092	2 168 389						
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
Total	993 092	2 168 389	Total	993 092	2 168 389	Résultat net après modifications comptables	993 092	2 168 389

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

A. Opinion :

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 13 mai 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 120.637.087 dinars et fait ressortir un bénéfice net comptable de 993.092 dinars.
- 02** À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion avec réserves:

- 03** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 04** L'examen des créances clients au 31 décembre 2018 a fait ressortir l'existence de créances anciennes de 2.032.210 dinars dont principalement une créance sur le client Libyen «Al Aquaria» pour un montant de 1.134.729 dinars et une créance sur le client Algérien «EURL» de l'ordre de 387.406 dinars. Etant donné l'ancienneté de ces créances, et la situation qui prévaut en Libye, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de ces créances.
- 05** La société « SANIMED » détient une participation :

- Dans le capital de la société « INCOMA LIBYE » de 1.400.000 dinars provisionnée à concurrence de 50%. Compte tenu de la situation qui prévaut en Libye, nous sommes dans l'impossibilité d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de la provision constatée.
- Dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 623.811 dinars. Cette société a connu des difficultés d'exploitation dues principalement à l'absence de la connexion de son site de production au réseau du gaz naturel et le niveau élevé des charges.

Un plan de restructuration a été engagé. Il prévoit la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges. Par ailleurs, et par décision du tribunal de première instance de Gafsa du 14 mars 2017, il a été nommé un juge commissaire et un administrateur judiciaire pour la société « SOMOSAN ».

La direction de la société « SANIMED », dans sa lettre d'affirmation datée du 08 mai 2019, juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres « SOMOSAN ».

C. Questions clés d'audit :

- 06** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- 07** Evaluation des stocks : Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur brute de 29.824.250 dinars et provisionnés à hauteur de 1.079.192 dinars.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières premières, les consommables, les pièces de rechange et les marchandises et au coût de production pour les moules, les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

D. Observations :

- 08** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant global de 3.837.289 dinars correspondant à des charges d'emprunts pour un montant de

2.014.889 dinars et à des installations, construction et des productions des plateaux et des matrices pour un montant de 1.822.400 dinars.

- 09** La Société a fait l'objet d'une notification des résultats de vérification fiscale approfondie qui a couvert les exercices 2013 et 2014. La société a été redressée pour le montant de 150.658 dinars dont 97.532 dinars en principal et 53.126 en pénalité. La société a comptabilisé une provision pour risque fiscal pour le montant de 60.000 dinars.

E. Rapport de gestion :

- 10** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

F. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 11** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

G. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 12** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

13 Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 09 mai 2019

Les commissaires aux comptes

**CRG Audit
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil
Nizar BARKIA**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Messieurs les actionnaires de la société SANIMED

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

- La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 3.500.000 dinars auprès de la banque « STB » remboursable sur une durée de dix ans dont une année de franchise au taux du marché monétaire majoré de 3 points.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2018.

- La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 5.000.000 dinars auprès de la banque « UIB » remboursable sur une durée de sept ans dont une année de franchise au taux du marché monétaire majoré de 2.25 points.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 aout 2018.

- La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 3.500.000 dinars auprès de la banque « ATTIJARI » remboursable sur une durée de sept ans dont deux années de franchise au taux du marché monétaire majoré de 2 points.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 01 Mars 2018.

- La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 2.500.000 dinars auprès de la banque « BH » remboursable sur une durée de dix ans dont deux années de franchise au taux du marché monétaire majoré de 2.5 points.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 12 décembre 2017.

- La cession à la société « SOMOCER » de matériel industriel à une valeur de 408.000 dinars. La valeur comptable nette du matériel cédé à la date de cession est nulle.

Le solde du compte client « SOMOCER » au 31 décembre 2018 est créditeur de 317 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 01 septembre 2018.

- La cession à la société « AB CORPORATION » de 60.000 parts sociales « SANIMEUBLE » au prix de 180.000 dinars, générant une moins value de 420.000 dinars. Au 31 décembre 2018, aucun encaissement n'a été effectué.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 01 septembre 2018.

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 1.213.696 dinars TTC. Les comptes clients « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 761.085 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 1.123.831 dinars.

- La vente à la société « ABC » de marchandises pour un montant de 1.230.487 dinars TTC. Les comptes clients « ABC » présentent au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 184.485 dinars et l'encours d'escompte s'élève à cette date à 540.864 dinars.

- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 3.930.737 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 1.963.641 dinars.

- L'achat auprès de la société « SANITEC » de marchandises pour un montant de 4.615.671 dinars TTC. Le compte fournisseur « SANITEC » présente au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 708.852 dinars.

- L'achat auprès de la société « ABC » de marchandises pour un montant de 622.741 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « ABC » présentent au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 483.465 dinars.

- L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 561.439 dinars TTC.
L'achat auprès de la société « SOMOCER » de matériel de production de baignoires pour un montant de 247.000 dinars TTC.
Le compte fournisseur « SOMOCER » présente au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 784.455 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOMOSAN » de marchandises pour un montant de 67.031 dinars TTC.
Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 119.113 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOTEMAIL » de marchandises pour un montant de 40.645 dinars TTC. Le compte fournisseur « SOTEMAIL » présente au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 6.869 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 02 Mai 2019.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La société a contracté au cours de l'exercice 2017 un contrat de crédit à long terme d'un montant de 5.000.000 dinars auprès de la banque « STB » remboursable sur une durée de dix ans, dont une année de franchise, au taux du marché monétaire majoré de 3,75 points.
Le montant débloqué au cours de l'exercice 2017 s'élève à 3.580.000 dinars.
Le reliquat, soit 1.420.000 dinars a été débloqué au cours de l'exercice 2018.
Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 août 2017.
- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANITEC » pour une période d'une année commençant le 30 décembre 2014 et expirant le 29 décembre 2015 renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 649 dinars TTC.
La facturation par la société « SANIMED » à la société « SANITEC » au cours de l'exercice 2018 d'une quote-part des charges d'électricité, d'eau et de carburant pour le montant de 15.470 TTC dinars par mois.
Le montant total facturé au cours de l'exercice 2018 s'élève à 185.640 dinars TTC.
Le compte client « SANITEC » présentent au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 46.411 dinars
- La location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période d'une année commençant le 01^{er} janvier 2017 et expirant le 31 décembre 2017

renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 17.701 dinars TTC avec une augmentation annuelle de 5%.

La facturation par la société « SANIMED » à la société « SANIMEUBLE » au cours de l'exercice 2018 d'une quote-part des charges d'électricité, d'eau et de carburant pour le montant de 55.930 TTC dinars par mois.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2018 s'élève à 671.160 dinars TTC.

- Le compte fournisseur « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 5.014 dinars.
- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2018 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.
- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1^{er} juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2018.

Les intérêts constatés en 2018 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 5.400 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 119.307 dinars.

- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2018.

Les intérêts constatés en 2018 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 4.888.954 dinars.

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1^{er} juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2018.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2018 un solde nul.

- L'émission par la société « SANIMED » en date du 24 février 2012 d'un billet de trésorerie d'un montant de 550.000 dinars souscrit par la société « SOMOCER NEGOCE » et converti en 2014 en 55 traites de 10.000 chacune. Le montant payé en 2017 s'élève à 70.000 dinars (soit 7 traites de 10.000 dinars chacune). Le reliquat soit 270.000 dinars a été payé en 2018 par chèque. Le compte « SOMOCER NEGOCE » présente au 31 décembre 2018 un solde nul.

- L'émission par la société « SOMOCER » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

La société « SOMOCER » a remboursé, au cours de l'exercice 2017, un montant de 200.000 dinars. Le reliquat soit un montant de 300.000 dinars a été remboursé, au cours de l'exercice 2018.

Aucun intérêt n'a été constaté en 2018.

Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2018 un solde nul.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2018 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2018 un solde débiteur de 623.811 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 02 Mai 2019.

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération nette du directeur général Mr Mouldi BELHAJ a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2018 s'élève à un montant de 170.976 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1^{er} octobre 2013 et a été reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et du 17 octobre 2017.

- La rémunération nette du directeur général adjoint Mr Samy HBAIEB a été fixée à 6.000 dinars sur 13 mensualités outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques dans la limite de 300 dinars par mois.

La rémunération brute en 2018 s'élève à un montant de 126.158 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1^{er} octobre 2013 et reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et du 17 octobre 2017.

- Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 avril 2012 et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012.

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général pour un montant de 40.802 dinars.
- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger du directeur général adjoint pour un montant de 44.373 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration du 02 Mai 2019.

- Les jetons de présence de l'exercice 2017 décidés par votre assemblée générale ordinaire du 05 juin 2018 pour un montant annuel brut de 135.000 dinars soit un montant net de 108.000 dinars.
- Les jetons de présence de l'exercice 2018 constatés en charges à payer au titre du même exercice s'élèvent à 135.000 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

	Directeur général		Directeur général adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Salaire Annuel	170.976	8.333	126.158	6.303		
Avantages accordés	40.802		44.373			
Jetons de présence					135.000	135.000
Total	211.778	8.333	170.531	6.303	135.000	135.000

Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions des dits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Sfax le 09 Mai 2019

Les commissaires aux comptes

**CRG Audit
Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil
Nizar BARKIA**

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	74 438 959,019 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	3 848 981,275 TND
Un résultat bénéficiaire de.....	3 556 556,098 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis également de relever un dépassement dans le ratio d'emploi en titres OPCVM fixé à maximum de 5% de l'actif net tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL ».
- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 février 2019

**Le Commissaire aux Comptes :
CABINET ZAHAF & ASSOCIES**

Mohamed TRIKI

BILAN
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	67 126 956,713	59 248 653,172
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 441 033,918	2 977 280,999
b- Obligations et valeurs assimilées	60 685 922,795	56 271 372,173
AC2- Placements monétaires et disponibilités	7 392 846,118	8 181 981,664
a- Placements monétaires	482 977,960	3 428 603,969
b- Disponibilités	6 909 868,158	4 753 377,695
AC3- Créances d'exploitation	2 014,604	47 650,244
TOTAL ACTIF	74 521 817,435	67 478 285,080
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	66 861,906	59 788,966
PA2- Autres créditeurs divers	15 996,510	14 749,648
TOTAL PASSIF	82 858,416	74 538,614
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	70 897 259,567	64 779 812,456
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	3 541 699,452	2 623 934,010
ACTIF NET	74 438 959,019	67 403 746,466
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	74 521 817,435	67 478 285,080

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	4 145 532,922	2 521 403,638
a- Dividendes	766 176,000	137 238,521
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 379 356,922	2 384 165,117
PR 2- Revenus des placements monétaires	531 260,002	898 640,548
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	4 676 792,924	3 420 044,186
CH 1- Charges de gestion des placements	749 619,105	650 436,974
REVENU NET DES PLACEMENTS	3 927 173,819	2 769 607,212
CH 2- Autres charges	78 192,544	68 058,011
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 848 981,275	2 701 549,201
Régularisations du résultat d'exploitation	-307 281,823	-77 615,191
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3 541 699,452	2 623 934,010
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	307 281,823	77 615,191
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	187 796,963	15 604,766
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-478 939,989	35 068,209
_ Frais de négociation de titres	-1 282,151	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 556 556,098	2 752 222,176

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/12/2018</u>	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	3 848 981,275	2 701 549,201
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	187 796,963	15 604,766
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-478 939,989	35 068,209
d- Frais de négociation de titres	-1 282,151	0,000
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	75 727 662,062	75 657 319,238
_ Régularisation des sommes non distribuables	708 160,986	117 928,008
_ Régularisation des sommes distribuables	1 764 981,188	1 509 950,446
b- Rachats		
_ Capital	-72 149 425,203	-62 455 452,112
_ Régularisation des sommes non distribuables	-500 459,567	-95 835,139
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 072 263,011	-1 587 565,637
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 035 212,553	15 898 566,980
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	67 403 746,466	51 505 179,486
b- en fin d'exercice	74 438 959,019	67 403 746,466
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	4 418 499	3 515 891
b- en fin d'exercice	4 663 043	4 418 499
VALEUR LIQUIDATIVE	15,964	15,255
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,646%	4,137%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP Salamett Plus	39 370	421 050,564	421 888,918	0,57%
SANADETT SICAV	55 000	5 959 851,019	6 019 145,000	8,09%
Total	94 370	6 380 901,583	6 441 033,918	8,65%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
ABC Bank 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 035 003,638	1,39%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	500 000,000	517 260,274	0,69%
Amen Bank SUB 2009	3 000	119 925,000	121 710,032	0,16%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	300 000,000	301 994,959	0,41%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	800 000,000	831 919,342	1,12%
ATB 2007/ 1 CATEG D	6 000	336 000,000	349 877,938	0,47%
ATB SUB 2009	15 000	187 500,000	194 258,638	0,26%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 274 462,650	7,09%
ATL 2014/3	4 000	160 000,000	168 688,570	0,23%
ATL 2015-1	17 000	1 360 000,000	1 400 247,058	1,88%
ATL 2015-2 A	5 000	300 000,000	315 287,671	0,42%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	526 328,767	0,71%
ATL 2016-1 A	750	45 000,000	46 390,685	0,06%
ATL 2017-1 A	10 000	800 000,000	838 656,000	1,13%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 920,000	1,41%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 665,205	2,72%
ATL 2018-1 B	6 690	669 000,000	689 218,331	0,93%
ATL 2018-1 B	15 000	1 500 000,000	1 548 201,732	2,08%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	2 400 000,000	2 424 854,795	3,26%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	139 200	139 342	0,19%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	400 000,000	400 679,452	0,54%
ATTIJARI LEAS 2018-1	15 000	1 500 000,000	1 558 040,548	2,09%
BH SUB 2015	5 000	200 000,000	207 039,123	0,28%
BH SUB 2018-1	15 000	1 500 000,000	1 571 766,970	2,11%
BNA SUB 2017	5 000	400 000,000	414 272,877	0,56%
BNA SUB 2018	20 000	2 000 000,000	2 053 825,227	2,76%
BTE 2009	2 500	25 000,000	25 310,685	0,03%
BTE 2011	1 000	20 000,000	21 118,510	0,03%
BTK 2014-1	2 500	50 000,000	50 136,932	0,07%
CHO 2009	3 000	37 500,000	37 766,023	0,05%
CHO COMPANY 2009	2 000	25 000,000	25 004,124	0,03%
CIL SUB 2008	3 000	60 000,000	63 346,521	0,09%
CIL 2015/1	5 000	200 000,000	206 706,849	0,28%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 225,315	0,54%
CIL 2016/1	10 000	600 000,000	622 684,932	0,84%
CIL 2016/2	5 000	400 000,000	421 041,096	0,57%
CIL 2017/2	3 000	300 000,000	315 264,000	0,42%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	60 000,000	60 633,797	0,08%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	800 000,000	805 138,236	1,08%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,70%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	300 000,000	301 710,247	0,41%
Modern Leasing Sub 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 047 593,249	1,41%
STB 2008/1 CAT D	10 000	600 000,000	625 903,391	0,84%
STB 2008/2 6.5%	5 000	218 750,000	228 629,110	0,31%
Tunisie Leasing 2017/1	15 000	1 200 000,000	1 241 303,671	1,67%
UIB 2009/1	5 000	275 000,000	280 923,726	0,38%
UIB SUB 2015	10 000	400 000,000	412 780,712	0,55%
UIB SUB 2015	5 000	200 000,000	206 390,356	0,28%
UIB SUB 2016	5 000	400 000,000	423 355,616	0,57%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	57 000,000	59 885,293	0,08%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	600 000,000	636 800,482	0,86%
UNIFACTOR 2018 CAT B	1 000	100 000,000	100 633,127	0,14%
UNIFACTOR 2018 CAT B	5 000	500 000,000	503 165,633	0,68%
Total		34 444 875,000	35 657 365,629	45,70%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
BTA 5,75% janvier 2021	7 000	6 926 543,440	7 236 192,755	9,72%
BTA 6% juin 2021	1 000	980 216,380	1 006 649,256	1,35%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 926 685,480	4 065 030,685	5,46%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 838 634,910	3 942 262,307	5,30%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 705 683,986	1 789 480,149	2,40%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 415 553,100	3 452 766,250	4,64%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 323 965,490	3 459 140,285	4,65%
Emprunt National Catégorie C	1 000	75 000,000	77 035,479	0,10%
Total		24 192 282,786	25 028 557,166	33,62%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- Value latentes	Valeur au 31/12	+/- Value réalisée
Solde au 31-12-2017	57 712 046,451	1 550 842,058	-14 235,337	59 248 653,172	
Acquisition de l'exercice					
Emprunt de société	10 265 000,000			10 265 000,000	
TITRE OPCVM	69 764 928,050			69 764 928,050	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Emprunt d'état	-1 979 382,320			-1 979 382,320	-54 009,781
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-4 557 580,450			-4 557 580,450	
Remboursement Emprunt d'état	-12 500,000			-12 500,000	
Cession titres OPCVM	-66 331 712,903			-66 331 712,903	-424 930,208
Décote /surcote Emprunt d'état	157 260,541			157 260,541	
Variation des intérêts courus		497 924,301		497 924,301	
Variation des +/- values latentes			30 536,422*	30 536,422	
Variation d'estimation des +/-values sur Emprunt d'Etat			43 829,900	43 829,900	
Solde au 31-12-2018	65 018 059,369	2 048 766,359	60 130,985	67 126 956,713	-478 939,989

*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'actif net
Enda Tamweel 0,5 MD 270 J 10,75%	04/06/2019		470 156,160	482 977,960	0,65%
Total				482 977,960	0,65%

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à **6 909 868,158 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Retenue à la source achat BTA	2 014,604	19 184,644
Titres de créance échus "annuité CHO Company 2009"	0,000	28 465,600
Total	2 014,604	47 650,244

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération à payer au gestionnaire	58 531,906	51 528,966
Rémunération à payer au dépositaire	8 330,000	8 260,000
Total	66 861,906	59 788,966

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Redevances CMF	6 148,016	5 458,317
Retenues à la source	9 848,494	9 291,331
Total	15 996,510	14 749,648

CP1- Capital

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Capital début d'exercice</u>		
Montant	64 779 812,456	49 599 785,264
Nombre de titres	4 418 499	3 515 891
Nombre de porteurs de parts	102	30

Souscriptions réalisées

Montant	75 727 662,062	75 657 319,238
Nombre de titres émis	4 981 525	5 167 040
Nombre de porteurs de parts entrants	8	74

Rachats effectués

Montant	72 149 425,203	62 455 452,112
Nombre de titres rachetés	4 736 981	4 264 432
Nombre de porteurs de parts sortants	16	2

Autres effets s/capital

Somme distribuable de l'exercice antérieur ⁽¹⁾	2 623 934,010	1 905 394,222
Régularisation des sommes non distribuables	207 701,419	22 092,869
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-478 939,989	35 068,209
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	187 796,963	15 604,766
Frais de négociation de titres	-1 282,151	0,000

Capital fin d'exercice

Montant	70 897 259,567	64 779 812,456
Nombre de titres	4 663 043	4 418 499
Nombre de porteurs de parts	94	102

⁽¹⁾ Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2017 ont été intégralement capitalisées.

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	3 848 981,275
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-307 281,823
SOMMES DISTRIBUTABLES	3 541 699,452

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenus des titres OPCVM	766 176,000	137 238,521
Revenus des emprunts d'Etat	1 319 650,528	1 059 459,253
Revenus des obligations et titres FCC	2 059 706,394	1 324 705,864
TOTAL	4 145 532,922	2 521 403,638

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Revenus des billets de trésorerie	61 964,322	44 441,159
Revenus des certificats de dépôt	71 396,142	654 584,066
Intérêts des comptes de dépôt	397 899,538	199 615,323
TOTAL	531 260,002	898 640,548

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	741 289,105	642 176,974
Rémunération du dépositaire	8 330,000	8 260,000
TOTAL	749 619,105	650 436,974

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Redevance CMF	78 156,884	68 023,691
Charges Diverses	35,660	34,320
TOTAL	78 192,544	68 058,011

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
• Revenus des placements	1,003	0,774	0,650	0,686	0,424
• Charges de gestion des placements	-0,161	-0,147	-0,129	-0,143	-0,097
Revenu net des placements	0,842	0,627	0,521	0,543	0,327
• Autres charges d'exploitation	-0,017	-0,015	-0,013	-0,015	-0,009
Résultat d'exploitation (1)	0,825	0,611	0,508	0,528	0,318
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,066	-0,018	0,035	-0,031	0,129
Sommes distribuables de l'exercice	0,760	0,594	0,543	0,496	0,447
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,040	0,004	0,029	0,027	0,017
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-0,103	0,008	0,012	0,041	0,000
• Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-0,062	0,011	0,042	0,068	0,017
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,763	0,623	0,549	0,595	0,335
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0,062	0,011	0,042	0,068	0,017
• Régularisation du résultat non distribuable	0,012	0,005	0,011	-0,015	-0,007
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0,051	0,016	0,053	0,053	0,024
Nombre de parts	4 663 043	4 418 499	3 515 891	2 439 074	1 082 905
Valeur liquidative	15,964	15,255	14,649	14,060	13,511

5-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,97%	0,97%	1,03%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,93%	3,98%	3,78%	3,56%	3,37%
Actif net moyen	78 072 515,924	67 851 712,685	47 107 062,765	36 145 452,148	10 216 092,844

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000 Dinars HT.

Par ailleurs, la commission de dépôt a été révisé à la hausse, elle sera de 0,15%HT de l'actif net avec un maximum de 10 000 dinars HT par an au lieu de 0,10% HT de l'actif net avec un maximum de 7 000 dinars HT par an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2019.

Etats financiers annuels de SICAV (annulent et remplacent ceux publiés au BO n° 5825 du 29 mars 2019)

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF.

BILANS COMPARÉS				
		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	170 642 133,621	164 549 843,757
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		48 616 892,249	37 962 314,115
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		115 191 394,039	116 910 081,902
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		6 833 847,333	9 677 447,740
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	65 628 934,795	68 097 855,158
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	65 628 440,550	63 097 390,244
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	494,245	5 000 464,914
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	36 716,398	178 456,677
TOTAL ACTIF			236 307 784,814	232 826 155,592
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	101 183,876	98 755,630
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	62 734,794	59 082,874
TOTAL PASSIF			163 918,670	157 838,504
ACTIF NET			236 143 866,144	232 668 317,088
CP1	CAPITAL	CP1	224 992 687,168	223 540 821,606
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	11 151 178,976	9 127 495,482
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		12 027 347,350	8 831 995,481
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-876 168,374	295 500,001
ACTIF NET			236 143 866,144	232 668 317,088
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			236 307 784,814	232 826 155,592

ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Exercice clos	Exercice clos
			le	le
			31/12/2018	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 569 818,306	6 655 685,007
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 590 724,659	1 474 238,374
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 782 614,287	4 944 489,653
PR1-B	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		196 479,360	236 956,980
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	5 017 513,855	4 014 084,158
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	105 363,489
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 442 825,522	2 363 631,680
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		1 574 688,333	1 545 088,989
REVENUS DES PLACEMENTS			13 587 332,161	10 669 769,165
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 241 019,999	-1 098 919,312
REVENU NET DES PLACEMENTS			12 346 312,162	9 570 849,853
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-318 964,812	-738 854,372
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 027 347,350	8 831 995,481
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-876 168,374	295 500,001
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			11 151 178,976	9 127 495,482
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		876 168,374	-295 500,001
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		373 473,699	476 569,859
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		132 339,963	-266 728,119
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-3 470,996	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			12 529 690,016	9 041 837,221

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2018

DESIGNATION		Exercice clos	Exercice clos
		le	le
		31/12/2018	31/12/2017
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL.	12 529 690,016	9 041 837,221
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	12 027 347,350	8 831 995,481
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	373 473,699	476 569,859
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	132 339,963	-266 728,119
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 470,996	0,000
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-9 054 140,960	45 799 141,676
	SOUSCRIPTIONS	299 756 165,841	270 642 220,231
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	253 132 200,000	238 560 500,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(S)	-1 319 455,732	-1 666 067,985
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(S)	41 612 770,151	28 378 791,937
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	6 330 651,422	5 368 996,279
	RACHATS	-308 810 306,801	-224 843 078,555
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-260 167 500,000	-197 637 700,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES.(R)	1 333 326,337	1 378 796,017
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS.(R)	-42 769 313,342	-23 510 678,294
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	-7 206 819,796	-5 073 496,278
	VARIATION DE L'ACTIF NET	3 475 549,056	54 840 978,897
AN3	ACTIF NET		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	232 668 317,088	177 827 338,191
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	236 143 866,144	232 668 317,088
AN4	NOMBRE D'ACTIONS		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 009 002	1 599 774
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1 938 649	2 009 002
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	115,812	111,157
B-	FIN DE L'EXERCICE	121,808	115,812
AN5	TAUX DE RENDEMENT	5,18%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		46 683 993,400	48 616 892,249	20,59%
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	168 000,000	174 940,800	0,07%
ATB SUB 2017 A	78 000	7 721 600,000	8 149 788,800	3,45%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 672,000	0,86%
ATL 2013/1	1 550	60 493,400	62 840,720	0,03%
ATL 2015/1	10 000	800 000,000	823 672,000	0,35%
ATL 2015/2 A	10 000	600 000,000	630 576,000	0,27%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 052 656,000	0,44%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 031 936,000	0,44%
ATL 2017/1 A	5 000	400 000,000	419 328,000	0,18%
ATL 2018/1 B	10 000	1 000 000,000	1 032 136,000	0,44%
ATTIJARI BANK SUB/2017A	30 000	2 400 000,000	2 483 688,000	1,05%
ATTIJARI BANK SUB/2015B	10 000	800 000,000	808 288,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	800 000,000	800 944,000	0,34%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	2 000 000,000	2 077 392,000	0,88%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	797 600,000	832 336,000	0,35%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 027 344,000	0,43%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	800 000,000	840 776,000	0,36%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 039 456,000	0,44%
BH SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 095 696,000	0,89%
BNA SUB 2017/1	5 000	400 000,000	414 272,000	0,17%
BNA SUB 2018/1 A	20 000	2 000 000,000	2 053 824,000	0,87%
BTE 2016/A	5 000	400 000,000	422 124,000	0,18%
CHO 2009 / BIAT	3 000	37 500,000	37 766,400	0,02%
CIL 2015/2	10 000	400 000,000	404 224,000	0,17%
CIL 2016/2	20 000	1 600 000,000	1 684 160,000	0,71%
CIL 2017/1	30 000	2 400 000,000	2 475 168,000	1,05%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	928 648,800	0,39%
MODERN LEASING SUB 2018/1	20 000	2 000 000,000	2 095 200,000	0,89%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 102 944,000	0,89%
TL 2017/2 B	50 000	5 000 000,000	5 293 840,000	2,24%
TL SUB 2018 A	10 000	1 000 000,000	1 012 468,954	0,43%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 012 889,775	0,43%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	398 800,000	422 184,000	0,18%
UIB SUB 2016/A	10 000	800 000,000	846 712,000	0,36%
AC1-B Emprunts d'Etat		110 561 392,856	115 191 394,039	48,78%
Bons du Trésor Assimilables		110 535 853,613	115 165 205,985	48,77%
BTA 5.5%-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 926 464,408	1,66%
BTA 5.50% 02/2020	5 812	5 666 586,000	5 892 887,764	2,50%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 396 637,672	1,44%
BTA 5.75% JANVIER 2021	9 100	8 878 040,000	9 280 584,110	3,93%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 999 123,288	1,69%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 575 364,384	4,90%
BTA 6% JUIN 2021	3 998	3 918 460,000	4 024 138,641	1,70%
BTA 6% JUIN 2023	5 100	4 865 400,000	4 997 524,931	2,12%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,412	2,99%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 912 125,066	3,77%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 374 227,808	2,28%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,440	3,15%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,067	5,66%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 204 434,165	10,67%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			731 964,829	0,31%

Emprunt National		25 539,243	26 188,054	0,01%
EN 2014 CAT. A /5	10 266	25 539,243	26 188,054	0,01%
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)		6 825 931,951	6 833 847,333	2,89%
SICAV TRESOR	66 757	6 825 931,951	6 833 847,333	2,89%
Total du portefeuille titres		164 071 318,207	170 642 133,621	72,26%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 02/01/2014, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement, s'élevant au 31/12/2018 à **731 964,829 Dinars**, constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeur latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
Solde 31 décembre 2017	159 260 779,935	4 922 657,310	366 406,512	164 549 843,757	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	13 721 600,000			13 721 600,000	
Emprunts d'Etat (BTA)	0,000			0,000	
Emprunts d'Etat (Emprunt national)	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	80 542 723,655			80 542 723,655	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-83 374 920,442			-83 374 920,442	87 039,904
Remboursement / Obligations de sociétés	-3 998 334,700			-3 998 334,700	2 165,300
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-2 054 991,000			-2 054 991,000	43 009,000
Remboursement / Emprunts d'Etat (Emprunt national)	-25 539,241			-25 539,241	125,759
* Variation des plus ou moins-values latentes			373 473,699	373 473,699	
* Variation des intérêts courus		908 277,893		908 277,893	
Solde 31 décembre 2018	164 071 318,207	5 830 935,203	739 880,211	170 642 133,621	132 339,963

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 569 818,306 Dinars** au 31/12/2018 contre **6 655 685,007 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des obligations de sociétés	2 590 724,659	1 474 238,374
Intérêts courus	1 760 674,520	1 001 586,015
Intérêts échus	830 050,139	472 652,359
Revenus des Emprunts d'Etat	5 782 614,287	4 944 489,653
Intérêts courus	3 898 036,354	3 207 244,577
Intérêts échus	1 884 577,933	1 737 245,076
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	196 479,360	236 956,980
Dividendes	196 479,360	236 956,980
Total	8 569 818,306	6 655 685,007

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **65 628 440,550 Dinars**, contre **63 097 390,244 Dinars** au 31/12/2017 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Certificats de Dépôt	43 378 638,249	22 319 115,614
Autres placements (Dépôt à terme)	22 249 802,301	40 778 274,630
Total	65 628 440,550	63 097 390,244

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				87	43 237 769,987	43 378 638,249	18,37%
CDP 10J-01/01/2019	7,75%	BIAT		28	13 975 940,683	14 000 000,000	5,93%
CDP 10J-02/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	17	8 485 392,558	8 498 536,427	3,60%
CDP 10J-05/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	3	1 497 422,216	1 498 967,556	0,64%
CDP 10J-06/01/2019	7,75%	BIAT	Attijari	1	499 140,739	499 569,908	0,21%
CDP 10J-10/01/2019	7,75%	BIAT		14	6 987 970,342	6 989 170,981	2,96%
CDP CIL 60J-15/01/2019	10,74%	CIL		4	1 971 863,641	1 993 345,129	0,84%
CDP TL 60J-21/01/2019	10,8%	TLF		10	4 929 273,084	4 976 143,141	2,11%
CDP TL 90J-05/03/2019	11,23%	TLF		10	4 890 766,724	4 922 905,107	2,08%

Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15 MDT).

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		22 000 000,000	22 249 802,301	9,42%
DAT 94J-03/01/2019	8,29%	BIAT	1	500 000,000	508 358,137	0,21%
DAT 94J-04/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 524 801,863	0,65%
DAT 95J-07/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 032 342,356	0,86%
DAT 95J-08/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 500 000,000	2 539 973,698	1,08%
DAT 92J-16/01/2019	8,29%	BIAT	1	2 000 000,000	2 027 981,589	0,86%
DAT 92J-18/01/2019	8,29%	BIAT	1	1 500 000,000	1 520 441,096	0,64%
DAT 94J-21/01/2019	8,29%	BIAT	1	3 000 000,000	3 040 337,096	1,29%
DAT 94J-28/01/2019	8,29%	BIAT	1	4 000 000,000	4 048 695,233	1,71%
DAT 90J-24/03/2019	8,25%	BIAT	1	3 000 000,000	3 004 339,726	1,27%
DAT 90J-25/03/2019	8,25%	BIAT	1	2 000 000,000	2 002 531,507	0,85%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **494,245 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **5 017 513,855 Dinars** au 31/12/2018 contre **4 014 084,158 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	0,000	105 363,489
Intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts échus	0,000	105 363,489
Revenus des Certificats de Dépôt	3 442 825,522	2 363 631,680
Intérêts courus	140 868,262	118 014,373
Intérêts échus	3 301 957,260	2 245 617,307
Revenus des autres placements (DAT)	1 574 688,333	1 545 088,989
Intérêts courus	249 802,301	278 274,630
Intérêts échus	1 324 886,032	1 266 814,359
Total	5 017 513,855	4 014 084,158

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **36 716,398 Dinars** contre **178 456,677 Dinars** au 31/12/2017 représentant la retenue à la source sur les achats des obligations de sociétés.

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	178 456,677
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	36 716,398	0,000
Total	36 716,398	178 456,677

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **163 918,670 Dinars** contre **157 838,504 Dinars** au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	101 183,876	98 755,630
PA 2	Autres créditeurs divers	62 734,794	59 082,874
Total		163 918,670	157 838,504

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2018 à **101 183,876 Dinars** contre **98 755,630 Dinars** au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	40 473,549	39 502,252
Dépositaire	20 236,777	19 751,126
Distributeurs	40 473,550	39 502,252
Total	101 183,876	98 755,630

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2018 à **62 734,794 Dinars** contre **59 082,874 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	17 775,617	16 964,403
Redevance CMF	20 236,578	19 750,824
Rémunération CAC	7 115,525	5 486,707
Jetons de présence	5 999,578	5 999,708
Provision pour charges diverses	11 607,496	10 881,232
Total	62 734,794	59 082,874

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2018 à **1 241 019,999 Dinars** contre **1 098 919,312 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	496 407,993	439 567,723
Rémunération du dépositaire	248 204,013	219 783,866
Rémunération des distributeurs	496 407,993	439 567,723
Total	1 241 019,999	1 098 919,312

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à **318 964,812 Dinars** contre **738 854,372 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	248 201,589	219 780,109
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	462 608,408
Impôts et Taxes	33 870,091	26 555,945
Rémunération CAC	24 118,218	20 048,710
Jetons de Présence	5 999,870	5 999,870
Diverses charges d'exploitation	6 775,044	3 861,330
Total	318 964,812	738 854,372

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2018	2017
· Montant	: 200 900 200,000 Dinars	: 159 977 400,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 009 002	: 1 599 774
· Nombre d'actionnaires	: 2 145	: 1 441
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	: 253 132200,000 Dinars	: 238 560 500,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2 531322	: 2 385 605
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	: 260 167500,000 Dinars	: 197 637 700,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 2 601 675	: 1 976 377

Capital au 31/12	: 224 992687,168 Dinars	: 223 540 821,606 Dinars
· Montant en nominal	: 193 864 900,000 Dinars	: 200 900 200,000 Dinars
· Sommes non capitalisables (1)	: -741 945,412 Dinars	: - 1 258 158,683 Dinars
· Sommes capitalisées (2)	: 31 869 732,580 Dinars	: 23 898 780,289 Dinars
· Nombre de titres	: 1 938 649	: 2 009 002
· Nombre d'actionnaires	: 4 473	: 2 145

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2018 à **-741 945,412 Dinars** contre **- 1 258 158,683 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-1 258 158,683	- 1 180 728,455
1- Résultat non capitalisable de l'exercice	502 342,666	209 841,740
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	373 473,699	476 569,859
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	132 339,963	- 266 728,119
✓ Frais de négociation de titres	-3 470,996	0,000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	13 870,605	- 287 271,968
✓ Aux émissions	-1 319 455,732	- 1 666 067,985
✓ Aux rachats	1 333 326,337	1 378 796,017
Total sommes non capitalisables	-741 945,412	- 1 258 158,683

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2018 à **31 869 732,580 Dinars** contre **23 898 780,289 Dinars** au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	23 898 780,289	12 131 603,046
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	9 127 495,482(*)	6 899 063,600
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-1 156 543,191	4 868 113,643
✓ Aux émissions	41 612 770,151	28 378 791,937
✓ Aux rachats	-42 769 313,342	- 23 510 678,294
Total des sommes capitalisées	31 869 732,580	23 898 780,289

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable	<u>295 500,001</u>
Sommes capitalisées Exercice 2017	9 127 495,482

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à **11 151 178,976 Dinars** et se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Résultat capitalisable de l'exercice	12 0273 47,350	8 831 995,481
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-876 168,374	295 500,001
Sommes capitalisables	11 151 178,976	9 127 495,482

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	7,009	5,311	4,473	3,279	10,076
Charges de gestion des placements	-0,640	-0,547	-0,487	- 0,380	- 1,284
Revenu net des placements	6,369	4,764	3,986	2,899	8,792
Autres charges d'exploitation	-0,165	-0,368	-0,130	- 0,098	- 0,379
Résultat d'exploitation	6,204	4,396	3,856	2,801	8,413
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,452	0,147	0,457	1,123	- 4,755
Sommes capitalisables de l'exercice	5,752	4,543	4,313	3,924	3,658
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,452	-0,147	-0,457	- 1,123	4,755
Variation des +/- values potentielles/titres	0,193	0,237	0,012	- 0,061	- 0,389
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,068	-0,133	-0,016	- 0,027	- 1,692
Frais de négociation de titres	-0,002	0,000	0,000	- 0,003	0,000
+/- values sur titres et frais de négociations	0,259	0,104	-0,004	-0,090	-2,081
Résultat net de l'exercice	6,463	4,500	3,852	2,710	6,331
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,259	0,104	-0,004	- 0,090	- 2,081
Régularisation du résultat non capitalisable	- 0,016	0,007	-0,008	- 0,075	1,323
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,243	0,111	-0,012	- 0,165	- 0,758
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	3,877
Valeur Liquidative	121,808	115,812	111,157	106,857	103,098

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%	0,500%	0,522%	0,551%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,129%	0,336%	0,134%	0,134%	0,163%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	4,846%	4,019%	3,959%	3,848% (*)	3,607%(*)
Actif net moyen	248 200 889,207	219 779 486,549	155 798 524,753	84 587 371,728	35 070 609,245

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 05 Avril 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3- Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons constaté qu'au cours de l'exercice 2018, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :

- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
 - o l'emploi de plus de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
 - o l'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM. ;
- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Tunis, le 6 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE
Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs.

- En vertu de la convention de gestion conclue avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de gestion s'élève à 496 407,993 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement.
Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de la commission du dépositaire s'élève à 248 204,013 DT (TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- En vertu des conventions de distribution signées avec « BIAT ASSET MANAGEMENT », « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le montant de cette commission de distribution s'élève à 496 407,993 DT(TTC) porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat. Ce montant est défalqué comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2018
BIAT ASSET MANAGEMENT	17 523,581
BIAT	416 581,129
BIAT CAPITAL	62 303,283
Total	496 407,993

II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2018

Le conseil d'administration de votre société ne nous a pas avisés de l'existence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2018 et qui sont visées aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2018 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING & CONSULTING WORLDWIDE
Ahmed KHLIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2019. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : MR Sleheddine ZAHAF et MR Hassen BOUAITA.

GRUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	B-1	1 349 359,477	1 462 197,899
Immobilisations incorporelles		1 672 122,934	1 409 127,313
Moins : amortissement		<u>-1 310 091,751</u>	<u>-1 102 755,149</u>
<i>S/Total</i>	B-1	362 031,183	306 372,164
Immobilisations corporelles		21 804 265,696	20 854 237,857
Moins : amortissement		<u>-11 512 977,852</u>	<u>-10 386 494,649</u>
<i>S/Total</i>	B-1	10 291 287,844	10 467 743,208
Titres mis en équivalences	B-2	3 531 462,994	2 925 011,697
Immobilisations financières		2 791 389,827	2 731 695,967
Moins : Provisions		<u>-2 500 000,000</u>	<u>-2 500 000,000</u>
<i>S/Total</i>	B-3	291 389,827	231 695,967
Total des actifs immobilisés		15 825 531,324	15 393 020,935
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		15 825 531,324	15 393 020,935
ACTIFS COURANTS			
Stocks		852 000,066	871 112,791
Moins : Provisions		<u>-11 205,445</u>	<u>-11 205,445</u>
<i>S/Total</i>	B-4	840 794,621	859 907,346
Clients et comptes rattachés		17 258 868,743	15 375 890,574
Moins : Provisions		<u>-2 895 237,138</u>	<u>-2 279 396,923</u>
<i>S/Total</i>	B-5	14 363 631,605	13 096 493,651
Autres actifs courants		16 575 534,383	14 283 528,015
Moins : Provisions		<u>-11 733 606,188</u>	<u>-11 733 606,188</u>
<i>S/Total</i>	B-6	4 841 928,195	2 549 921,827
Placements et autres actifs financiers		9 549 428,525	6 085 015,789
Moins : Provisions		<u>-5 800 000,000</u>	<u>-5 800 000,000</u>
<i>S/Total</i>	B-7	3 749 428,525	285 015,789
Liquidités et équivalents de liquidités	B-8	12 950 081,078	19 211 396,620
Total des actifs courants		36 745 864,024	36 002 735,233
Total des actifs		52 571 395,348	51 395 756,168

GRUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres		-380 066,004	-246 796,644
Réserves consolidés		12 270 831,901	2 550 410,673
Autres capitaux propres		1 017 684,432	674 431,780
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	B-9	23 936 450,329	14 006 045,809
Résultat de l'exercice consolidé	B-10	9 450 591,354	17 081 479,963
Total des capitaux propres consolidés avant affectation		33 387 041,683	31 087 525,772
INTERETS DES MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		212 747,818	152 911,973
Résultat des minoritaires		147 273,889	306 874,223
Total des minoritaires		360 021,707	459 786,196
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B-11	86 375,202	185 863,379
Autres passifs financiers		24 847,200	21 371,550
Provisions	B-12	2 647 368,913	2 484 800,926
Total des passifs non courants		2 758 591,315	2 692 035,855
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-13	4 777 929,391	4 776 924,900
Autres passifs courants	B-14	10 482 882,077	11 391 243,092
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-15	804 929,175	988 240,353
Total des passifs courants		16 065 740,643	17 156 408,345
Total des passifs		18 824 331,958	19 848 444,200
Total capitaux propres et passifs		52 571 395,348	51 395 756,168

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		39 681 551,968	43 526 829,767
Production immobilisée		14 038,000	37 670,600
Autres produits d'exploitation		722 756,553	353 984,744
Subvention d'exploitation		31 595,866	2 000,000
Total des produits d'exploitation	R-1	40 449 942,387	43 920 485,111
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R-2	429 181,890	252 633,070
Achats d'approvisionnements consommés	R-3	5 626 095,298	4 762 145,754
Charges de personnel	R-4	20 342 566,718	24 004 868,472
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	2 101 865,748	3 362 022,096
Autres charges d'exploitation	R-6	6 488 444,018	7 529 555,155
Total des charges d'exploitation		34 988 153,672	39 911 224,547
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 461 788,715	4 009 260,564
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Charges financières nettes	R-7	-4 171 560,314	-3 667 445,436
Produits des placements	R-8	44 645,756	666 171,564
Autres gains ordinaires	R-9	339 625,483	12 748 116,832
Autres pertes ordinaires	R-10	221 935,599	1 041 345,457
Quote-part des titres mis en équivalence	R-11	381 736,072	84 138,678
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 177 420,741	20 133 787,617
Impôt sur les bénéfices	R-12	579 555,498	2 745 433,431
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		9 597 865,243	17 388 354,186
Eléments extraordinaires (Pertes)		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 597 865,243	17 388 354,186
Quote part des intérêts minoritaires		147 273,889	306 874,223
RESULTAT NET PART DU GROUPE		9 450 591,354	17 081 479,963

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 597 865,243	17 388 354,186
<i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions groupe	F-1	2 101 865,748	3 362 022,096
. Variation des stocks	F-2	19 112,725	367 715,111
. Variation des créances	F-3	-1 882 978,169	-285 632,055
. Variation des autres actifs	F-4	-2 329 786,368	893 614,742
. Variation des placements et autres actifs financiers	F-5	-3 448 557,736	0,000
. Variation des fournisseurs	F-6	213 759,265	1 539 044,672
. Variation des autres passifs	F-7	-840 568,318	691 010,669
. Quote-part subvention inscrite au compte résultat		-7 869,178	-77 530,822
. Moins value de cession		1 087,307	14 667,895
. Plus value de cession		-124,514	-12 467 725,301
. Quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence		-381 736,072	-84 138,678
. Ecart de conversion	F-8	-454 740,565	-608 228,352
. Prélèvements sur le fonds social	F-9	-1 101 878,170	-831 524,263
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		1 485 451,198	9 901 649,900
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-10	-1 405 778,234	-1 209 153,680
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-11	18 000,000	11 234 043,682
- Décaissement Titres mis en équivalence	F-12	-261 492,104	-539 550,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F-13	-122 000,000	-92 201,438
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F-14	65 860,000	130 371,497
- Variation périmètre de consolidation		0,000	-800 249,112
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 705 410,338	8 723 260,949
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Rachat actions propres		20 694,000	8 277,600
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	3 000,000
- Dividendes et autres distributions	F-15	-5 779 859,200	-2 373 800,000
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
- Remboursement d'emprunts	F-16	-233 337,768	-809 635,947
- Encaissement de subvention d'équipement		0,000	82 500,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 992 502,968	-3 089 658,347
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRÉSORERIE	F-17	-6 212 462,108	15 535 252,502
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>19 162 543,186</i>	<i>3 627 290,684</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<i>12 950 081,078</i>	<i>19 162 543,186</i>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TELNET HOLDING, qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe TELNET HOLDING est composé, au 31 Décembre 2018, des sociétés suivantes :

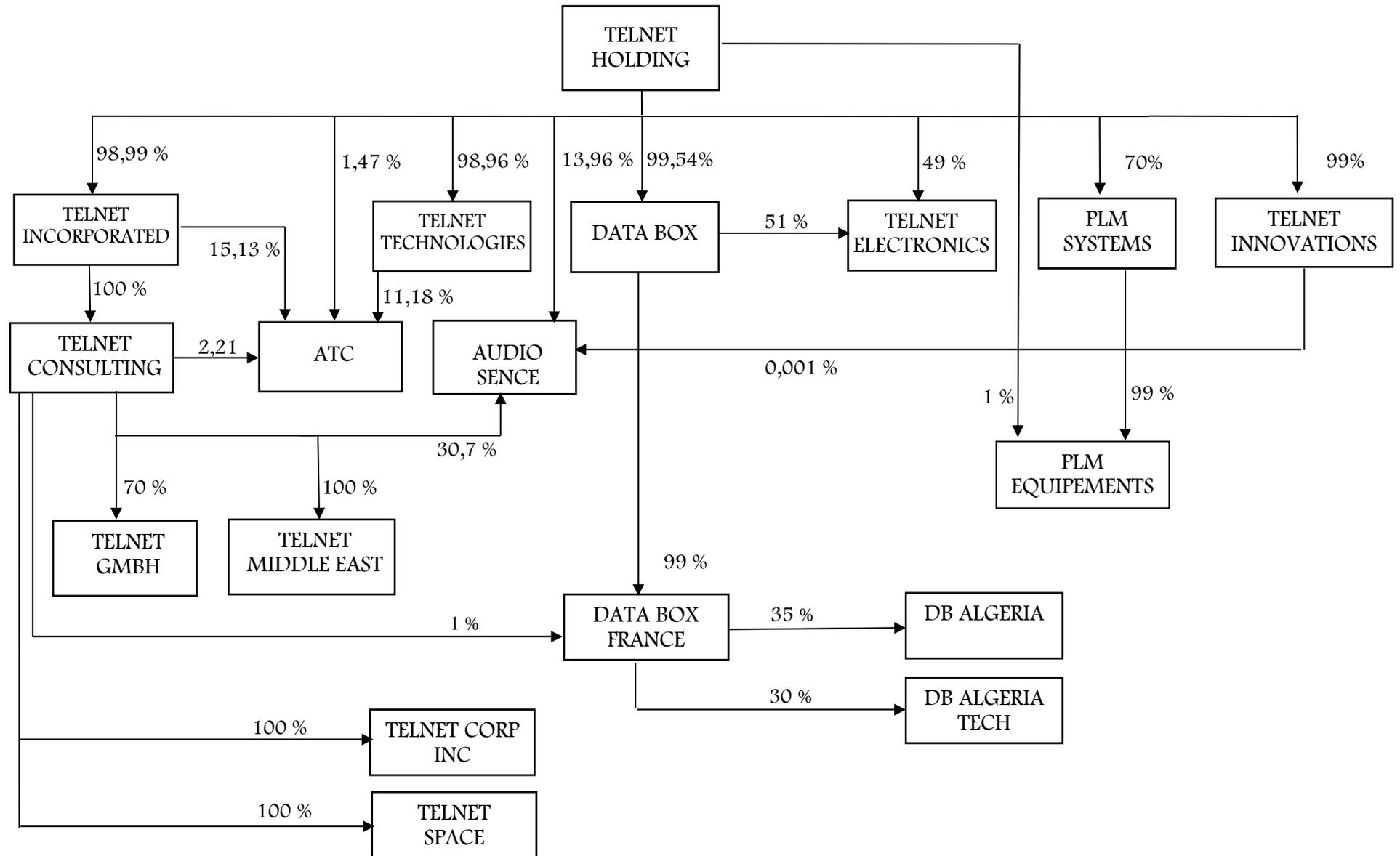
- « TELNET HOLDING » (SA) : société mère ;
- « DATA BOX » (SA) : société filiale ;
- « DATA BOX France » (SARL) : société filiale de droit français ;
- « TELNET INCORPORATED » (SA) : société filiale ;
- « TELNET TECHNOLOGIES » (SA) : société filiale ;
- « PLM SYSTEMS » (SARL) : société filiale ;
- « PLM EQUIPEMENT » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET CONSULTING » (SAS) : société filiale de droit français ;
- « TELNET ELECTRONICS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET GMBH » : société filiale de droit allemand ;
- « TELNET MIDDLE EAST » : société filiale de droit EAU ;
- « TELNET INNOVATIONS » : société filiale ;
- « TELNET CORP INC » : société filiale de droit USA
- « TELNET SPACE » : société filiale de droit français ;
- « DB ALGERIA » : société associée de droit algérien ;
- « DB ALGERIA TECH » : société associée de droit algérien ;
- « ALTRAN TELNET CORPORATION » (SA non résidente) : société associée ;
- « AUDIO SENCE » (SA) : société associée.

La société Syphax Airlines SA n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation vu que le pourcentage de contrôle est de 9% (Inférieur à 20%). En outre, la participation est acquise et détenue dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2018 :

ORGANIGRAMME DU GROUPE TELNET HOLDING



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Sociétés	% de contrôle			Type de contrôle	% d'intérêt	Mode d'intégration
	% direct	% Indirect	Total			
TELNET HOLDING	100 %	0 %	100 %	Contrôle exclusif	100 %	Intégration globale
TELNET INCORPORATED	98,99 %	0 %	98,99 %	Contrôle exclusif	98,99 %	Intégration globale
DATA BOX	99,54%	0 %	99,54%	Contrôle exclusif	99,54%	Intégration globale
DATA BOX France	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	99,53%	Intégration globale
TELNET TECHNOLOGIES	98,96%	0 %	98,96%	Contrôle exclusif	98,96%	Intégration globale
TELNET CONSULTING	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET ELECTRONICS	49%	51%	100%	Contrôle exclusif	99,77%	Intégration globale
PLM SYSTEMS	70 %	0 %	70 %	Contrôle exclusif	70 %	Intégration globale
TELNET GMBH	0%	70%	70%	Contrôle exclusif	69,29%	Intégration globale
TELNET MIDDLE EAST	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET INNOVATIONS	99%	0%	99%	Contrôle exclusif	99%	Intégration globale
PLM EQUIPEMENTS	1%	99%	100%	Contrôle exclusif	70,30%	Intégration globale
TELNET CORP INC	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET SPACE	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
ATC	1,47%	28,52%	29,99%	Influence notable	29,68%	Mise en équivalence
DB ALGERIA	0%	35%	35%	Influence notable	34,84%	Mise en équivalence
DB ALGERIA TECH	0%	30%	30%	Influence notable	29,86%	Mise en équivalence
AUDIO SENCE	13,96%	30,70%	44,66%	Influence notable	44,35%	Mise en équivalence

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les sociétés « TELNET INC », « DATA BOX », « DATA BOX France », « TELNET TECHNOLOGIES », « TELNET CONSULTING », « TELNET ELECTRONICS », « PLM SYSTEMS », « TELNET GMBH », « TELNET MIDDLE EAST », « TELNET INNOVATIONS », « PLM EQUIPEMENTS », « TELNET CORP INC » et « TELNET SPACE » ont été consolidées par intégration globale.

Les sociétés « ALTRAN TELNET CORPORATION – ATC », « AUDIO SENCE », « DB ALGERIA » et « DB ALGERIA TECH » ont été consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des établissements étrangers ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation de ces comptes ;
- L'homogénéisation des méthodes d'amortissements du matériel informatique et du mobilier et matériel de bureau ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidés ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des filiales étrangères « DATA BOX FRANCE », « TELNET CONSULTING », « TELNET GMBH », « TELNET MIDDLE EAST », « TELNET CORP INC » et « TELNET SPACE » est effectuée après retraitements d'homogénéisation.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 préconise l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen annuel, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

Toutes les différences de change en résultant sont imputées aux capitaux propres.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part. (L'obligation d'éliminer ces opérations réciproques est énoncée par le §14 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés).

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes comme les frais du siège, les charges de personnel commun, quote-part dans les honoraires de consultants...

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

La date d'entrée en périmètre de consolidation conditionne la prise en compte des données comptables de l'entreprise concernée. L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

L'écart de première consolidation a été déterminé de la manière suivante pour chaque société concernée :

- **DATA BOX**

A la date de création (01/07/1996) de la société « DATA BOX », le pourcentage de contrôle de « TELNET HOLDING » était de 99 %. A cette date, aucun écart de consolidation n'est dégagé.

Première variation du périmètre de consolidation

Suite à l'augmentation du capital réalisée en novembre 1997, il y a eu une dilution du pourcentage d'intérêt de la société « TELNET HOLDING » dans la société « DATA BOX » qui est passé de 99% à 79,60% sans changer la méthode de consolidation. Ainsi, un écart d'acquisition négatif a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "DATA BOX"	SNC à l'acquisition (24/11/1997)	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
39.800,000	57.909,087	46.095,634	(6.295,634)
<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c = 79,6% b</i>	<i>d = a-c</i>

L'augmentation de capital en question est réalisée en numéraire pour un montant de 30.000 Dinars, dont 20.000 Dinars souscrite par la société « TELNET HOLDING ».

Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois de l'exercice 1997 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 1997.

Cet écart d'acquisition (négatif) doit être amorti selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises qui dispose que dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- (a) Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

La société a amorti en totalité l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 6.295,634 Dinars. Cet écart, non significatif, a été imputé directement en résultat reporté.

Deuxième variation du périmètre de consolidation

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 15/12/2010, la société « TELNET HOLDING » a acquis 20% du capital de la société « DATA BOX ». L'opération a dégagé un écart d'évaluation et un écart d'acquisition (Goodwill) déterminés comme suit :

Juste Valeur Construction selon rapport d'expertise	563 700,000
Valeur comptable nette (Construction)	426 519,424
Plus-value latente sur construction	137 180,576
Passif d'impôts différé / Plus-value construction	-41 154,173
Quote-part Plus-value latente sur construction (20%)	27 436,115
Quote-part Passif d'impôts différé (20%)	-8 230,835
Ecart d'évaluation	19 205,280

Coût d'acquisition des titres " DATA BOX "	2 833 050,000
SNC retraité à la date d'acquisition (15/12/2010)	2 785 381,328
Quote-part dans les capitaux propres (20%)	557 076,266
Ecart de première consolidation	2 275 973,734
Ecart d'évaluation	19 205,280
Ecart d'acquisition (Goodwill)	2 256 768,454

La situation nette comptable a été déterminée après les retraitements d'homogénéisations et d'éliminations. Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois et demi de l'exercice 2010 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 2010.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 2 256 768,454 Dinars sur une durée de vingt ans.

- **TELNET ELECTRONICS**

A la date de création (11/06/2009) de la société « TELNET ELECTRONICS », la participation de « TELNET HOLDING » était de 49 %.

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 06/08/2009, la société « DATA BOX » a acquis 51% du capital de la société « TELNET ELECTRONICS » auprès de l'associé majoritaire. Ainsi, un écart d'acquisition positif (Goodwill) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "TELNET ELECTRONICS"	SNC à l'acquisition (6/08/2009)	Quote-part	Ecart d'acquisition positif
755.000,000 <i>a</i>	500.000,000 <i>b</i>	255.000,000 <i>c = 51% b</i>	500.000,000 <i>d = a-c</i>

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « TELNET ELECTRONICS » est passé de 49% à 100%. Ainsi, la société « TELNET ELECTRONICS » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

En 2015, la société a estimé que cet écart d'acquisition (Goodwill) a perdu sa valeur. Elle a amorti la totalité de sa VCN soit 366 667 dinars.

- **Les autres sociétés consolidées**

Pour les autres sociétés consolidées, aucun écart d'acquisition n'a été constaté, puisque le prix d'acquisition des titres correspondait parfaitement à sa quote-part dans la situation nette de chaque société du groupe, le jour d'acquisition.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « TELNET HOLDING » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition, il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles (y compris le goodwill) et corporelles totalisent au 31 Décembre 2018 un montant net de**12 002 678,504**

Elles se détaillent comme suit :

Ecart d'acquisition	1 349 359,477
Goodwill / Acquisition titres DATA BOX	1 349 359,477
Immobilisations incorporelles	362 031,183
Valeurs brutes	1 672 122,934
Amortissements (-)	-1 310 091,751
Immobilisations corporelles	10 291 287,844
Valeurs brutes	21 804 265,696
Amortissements (-)	-11 512 977,852
Total	12 002 678,504

B-1.1. Politique d'amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Goodwill	5 %
Logiciels	33 %
Constructions.....	2 %
Matériel et outillage.....	10 %
Matériel de transport.....	20 %
Equipements de bureau.....	10 %
Agencements aménagements et installations	10 %
Matériel informatique.....	15 %

B-1.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 Décembre 2018

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N AU 31/12/2018
	SOLDE AU 31/12/2017	Variation	SOLDE AU 31/12/2018	Antérieurs	Variation	Cumul	
Ecart d'acquisition							
Goodwill	2 756 768,455	0,000	2 756 768,455	1 294 570,556	112 838,422	1 407 408,978	1 349 359,477
<i>sous total</i>	2 756 768,455	0,000	2 756 768,455	1 294 570,556	112 838,422	1 407 408,978	1 349 359,477
Immobilisations incorporelles							
Logiciels	1 409 127,313	262 995,621	1 672 122,934	1 102 755,149	207 336,602	1 310 091,751	362 031,183
<i>sous total</i>	1 409 127,313	262 995,621	1 672 122,934	1 102 755,149	207 336,602	1 310 091,751	362 031,183
Immobilisation corporelles							
Terrain	1 551 346,231	0,000	1 551 346,231	0,000	0,000	0,000	1 551 346,231
Construction	6 579 873,672	0,000	6 579 873,672	1 362 950,278	131 597,474	1 494 547,752	5 085 325,920
AAI, matériel et outillage	5 881 701,223	505 595,497	6 387 296,720	3 698 577,218	456 892,702	4 155 469,920	2 231 826,800
Matériel informatique	3 749 591,972	44 031,306	3 793 623,278	3 021 103,911	248 066,777	3 269 170,688	524 452,590
Matériel de transport	773 056,087	0,000	773 056,087	457 301,252	102 357,755	559 659,007	213 397,080
Equipement de bureau	2 318 668,672	400 401,036	2 719 069,708	1 846 561,990	187 568,495	2 034 130,485	684 939,223
<i>sous total</i>	20 854 237,857	950 027,839	21 804 265,696	10 386 494,649	1 126 483,203	11 512 977,852	10 291 287,844
TOTAL GENERAL	25 020 133,625	1 213 023,460	26 233 157,085	12 783 820,354	1 446 658,227	14 230 478,581	12 002 678,504

B-2 Titres mise en équivalences

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres Altran Telnet Corporation	3 216 913,740	2 845 959,130
Titres au capital de Audio Sense	314 549,254	79 052,567
Titres DB ALGERIA	0,000	0,000
Titres DB ALGERIA TECH	0,000	0,000
Total	3 531 462,994	2 925 011,697

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Titres de participation «SYPHAX AIRLINES»	2 500 000,000	2 500 000,000
Titres de participation « SGTS »	60 000,000	60 000,000
Prêts au personnel	74 050,000	33 765,000
Dépôts et cautionnements versés	157 339,827	137 930,967
Total	2 791 389,827	2 731 695,967
Provisions	2 500 000,000	2 500 000,000
Total	291 389,827	231 695,967

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Stocks prestations de services encours	72 378,192	500 851,182
Stocks de marchandises	779 621,874	370 261,609
Total	852 000,066	871 112,791
Provisions	-11 205,445	-11 205,445
Total	840 794,621	859 907,346

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	14 037 023,223	12 916 211,051
Clients douteux	3 221 845,520	2 459 679,523
Total	17 258 868,743	15 375 890,574
Provisions	-2 895 237,138	-2 279 396,923
Total	14 363 631,605	13 096 493,651

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Etat crédit de TVA à reporter	1 912 742,585	1 239 695,917
Débiteurs divers	10 073 592,580	10 066 728,619
Charges constatées d'avance	226 914,265	195 553,276
Avances au personnel	740,000	2 740,000
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	68 098,500	88 098,500
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	39 895,493	57 385,636
Fournisseurs avoirs à recevoir	137 705,273	51 045,750
Produits à recevoir	2 463 626,617	1 770 628,473
Créance sur cession immobilisation	16 221,000	34 001,000
Etat excédent d'impôt à reporter	1 595 507,762	777 650,844
Blocage de fonds	40 490,308	0,000
Total	16 575 534,383	14 283 528,015
Provisions	-11 733 606,188	-11 733 606,188
Total	4 841 928,195	2 549 921,827

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
SANADET SICAV	10 506,144	10 385,760
AXIS TRESORIE SICAV	31 104,576	9 871,508
SALAMETT CAP FCP/AFC	95,760	91,476
Placements en devises	3 427 200,000	0,000
Echéances à moins d'un an sur prêts personnel	280 522,045	264 667,045
Prêt à court terme Syphax Airlines	5 800 000,000	5 800 000,000
Total	9 549 428,525	6 085 015,789
Provisions	-5 800 000,000	-5 800 000,000
Total	3 749 428,525	285 015,789

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banques	12 924 429,771	19 161 721,305
Divers cautions bancaires	7 081,860	7 081,860
Caisse	11 961,454	20 985,462
Avances sur dépenses	6 607,993	21 607,993
Total	12 950 081,078	19 211 396,620

B-9 Capitaux propres avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice totalisent au 31 Décembre 2018 un montant de**23 936 450,329**

Le tableau de répartition des capitaux propres, présenté ci-après, donne de plus amples informations sur le détail de ces soldes.

Tableau de partage des capitaux propres	Capital social libéré	Actions propres	Réserves	Résultats reportés	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Réserves consolidées	TOTAL
Capitaux propres avant consolidation	25 802 728,450	-380 066,004	2 666 791,304	-6 337 747,335	1 015 880,870	1 803,562		22 769 390,847
Ajustement	0,000		-56 002,127	-1 967 583,559			-230 878,444	-2 254 464,130
Homogénéisation				289 194,466				289 194,466
Elimination				14 422 338,282			-3 292 664,190	11 129 674,092
Répartition	-14 774 728,450		-2 610 789,177	-6 406 201,854			15 794 374,535	-8 697 344,945
Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	11 028 000,000	-380 066,004	0,000	0,000	1 015 880,870	1 803,562	12 270 831,901	23 936 450,329

B-10 Résultat de l'exercice consolidé

Le résultat de l'exercice consolidé 2018 (part du groupe) totalise **9 450 591,354**

Le tableau présenté ci-après, donne de plus amples informations sur les modalités de détermination du résultat consolidé.

	Avant consolidation	Ajustement	Homogénéisation	Elimination	TOTAL
Produits d'exploitation					
Revenus	55 196 009,177	0,000		-15 514 457,209	39 681 551,968
Production immobilisée				14 038,000	14 038,000
Produits des participations	13 567 566,000			-13 567 566,000	0,000
Autres produits d'exploitation	722 756,553				722 756,553
Subvention d'exploitation	31 595,866				31 595,866
Total	69 517 927,596	0,000	0,000	-29 067 985,209	40 449 942,387
Charges d'exploitation					
Variation des stocks des produits finis et des encours	450 154,457			-20 972,567	429 181,890
Achats d'approvisionnements consommés	17 711 066,524	0,000		-12 084 971,226	5 626 095,298
Charges de personnel	20 342 566,718	0,000			20 342 566,718
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 428 393,845	672 438,647	3 820,895	-2 787,639	2 101 865,748
Autres charges d'exploitation	9 900 650,818	0,000		-3 412 206,800	6 488 444,018
Total	49 832 832,362	672 438,647	3 820,895	-15 520 938,232	34 988 153,672
Résultat d'exploitation	19 685 095,234	-672 438,647	-3 820,895	-13 547 046,977	5 461 788,715
Charges financières nettes					
Charges financières nettes	-4 013 303,635			-158 256,679	-4 171 560,314
Produits des placements	220 633,819			-175 988,063	44 645,756
Autres gains ordinaires	339 625,483	0,000		0,000	339 625,483
Autres pertes ordinaires	221 935,599	0,000		0,000	221 935,599
Quote-part des Titres mis en équivalence		381 736,072			381 736,072
Résultat des activités ordinaires avant impôt	24 036 722,572	-290 702,575	-3 820,895	-13 564 778,361	10 177 420,741
Impôt sur les bénéfices	580 880,510	-164,617	-1 160,395		579 555,498
Résultat des activités ordinaires après impôt	23 455 842,062	-290 537,958	-2 660,500	-13 564 778,361	9 597 865,243
Eléments extraordinaires (Pertes)					0,000
Résultat net de l'exercice	23 455 842,062	-290 537,958	-2 660,500	-13 564 778,361	9 597 865,243
Quote-part des minoritaires dans le résultat					147 273,889
Résultat net consolidé (Part du groupe)					9 450 591,354

B-11 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Crédit leasing à LT - TELNET SA	20 840,599	45 210,065
Crédit leasing à LT - DATA BOX	12 517,394	21 417,904
Crédit leasing à LT - PLM	18 068,047	46 174,456
Crédit leasing à LT - TELNET TECH	17 474,581	36 530,477
Crédit leasing à LT - TELNET INC	17 474,581	36 530,477
Total	86 375,202	185 863,379

B-12 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Provision individuelle TELNET HOLDING	1 360 000,000	1 260 000,000
Provision individuelle TELNET INC	427 698,500	390 000,000
Provision individuelle DATA BOX	100 000,000	100 000,000
Provision individuelle PLM SYSTEMS	10 000,000	10 000,000
Provision individuelle TELNET TECH	650 000,000	650 000,000
Provision individuelle TELNET CONSULTING	99 670,413	74 800,926
Total	2 647 368,913	2 484 800,926

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs d'exploitation	4 564 424,621	4 350 665,356
Fournisseurs d'immobilisations	213 504,770	426 259,544
Total	4 777 929,391	4 776 924,900

B-14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Actionnaires et associés dividendes à payer	4 494,400	69 419,600
Charges à payer	4 598 095,772	4 469 201,436
Créditeurs divers	21 592,371	27 330,064
Produits constatés d'avance	204 342,817	534 263,054
Organisme de sécurité sociale	1 304 813,025	1 683 735,123
Clients avances et acomptes	124 868,469	46 899,669
Clients avoirs à établir	652 881,600	459 084,721
Rémunération due au personnel	219 359,004	276 987,195
Etat, impôts et taxes	2 687 964,052	3 824 322,230
Produits constatés créances Syphax	664 470,567	0,000
Total	10 482 882,077	11 391 243,092

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Echéance à (-) d'un an sur emprunt bancaire	0,000	124 484,464
Echéance à (-) d'un an sur crédit leasing	99 488,177	108 853,304
Découverts bancaires	0,000	48 853,434
Intérêts courus	705 440,998	706 049,151
Total	804 929,175	988 240,353

VI- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Chiffre d'affaires export	37 712 638,935	41 039 998,599
Chiffre d'affaires local	1 968 913,033	2 486 831,168
Autres produits d'exploitation	722 756,553	353 984,744
Subvention d'exploitation	31 595,866	2 000,000
Production immobilisée	14 038,000	37 670,600
Total	40 449 942,387	43 920 485,111

R-2 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Variation de stock - DATA BOX	129 495,662	-26 993,403
Variation de stock - TELNET INC	37 530,141	540 455,865
Variation de stock - TELNET TECH	228 826,389	-231 799,132
Variation de stock - DATA BOX France	33 329,698	-29 030,260
Total	429 181,890	252 633,070

R-3 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Achat carburant	18 899,323	48 761,068
Achat facturable au client	165 890,497	10 990,263
Achat de marchandises et de licences	3 299 480,411	2 948 844,832
Achat d'études et de prestations de services	1 205 941,578	1 118 286,126
Achat Eau, Electricité et Gaz	467 698,974	419 275,537
Achat fournitures et consommables	461 363,645	214 774,033
Achat vêtement professionnel	6 820,870	1 213,895
Total	5 626 095,298	4 762 145,754

R-4 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Salaires brut et charges connexes	19 996 052,527	23 546 381,391
Congés payés	346 514,191	458 487,081
Total	20 342 566,718	24 004 868,472

R-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	202 608,766	190 720,270
Dot aux amort. immobilisations corporelles	1 022 712,315	1 016 878,553
Dot aux amort. écart d'acquisition	112 838,422	112 838,422
Dot aux provisions créances douteuses	614 415,215	0,000
Dot aux provisions pour risques et charges	149 291,030	1 719 116,888
Dot aux provisions sur comptes Syphax	0,000	664 470,567
Reprise sur provisions pour risques et charges	0,000	-342 002,604
Total	2 101 865,748	3 362 022,096

R-6 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Charges locatives	1 281 552,645	1 234 503,923
Déplacement, mission et réception	2 497 149,350	3 325 015,092
Divers services extérieurs	459 450,468	840 233,189
Entretien & réparation	169 797,110	134 694,454
Frais de transport	68 971,485	55 197,239
Frais postaux et de télécommunication	303 843,887	279 713,670
Honoraires	694 287,625	670 141,882
Impôts et taxes	384 348,109	296 951,689
Jetons de présence	139 250,000	266 500,000
Primes d'assurances	92 108,144	92 953,926
Recherches, publicité, publication et relation public	211 865,027	139 058,185
Services bancaires	185 820,168	194 591,906
Total	6 488 444,018	7 529 555,155

R-7 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Agios et intérêts	41 894,655	257 861,907
Intérêts sur crédits bail	24 843,428	19 741,878
Pertes de change	1 240 929,925	596 676,154
Gains de change	-5 479 228,322	-4 541 725,375
Total	-4 171 560,314	-3 667 445,436

R-8 Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Intérêts sur les comptes financiers	0,000	664 470,567
Revenus des valeurs mobilières	44 645,756	1 700,997
Total	44 645,756	666 171,564

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Gains nets sur cession d'activités (Partenariat ALTRAN)	0,000	12 462 725,301
Crédit d'impôt 10% des salaires des recrutements	163 139,921	222 963,064
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	176 485,562	62 428,467
Total	339 625,483	12 748 116,832

R-10 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Amendes et Pénalités	200 771,813	416 877,873
Pertes sur éléments non récurrents et exceptionnels	21 163,786	624 467,584
Total	221 935,599	1 041 345,457

R-11 Quote-part des titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Quote-part résultat AUDIO SENSE	0,000	-21 857,433
Quote-part résultat ATC	381 736,072	105 996,111
Total	381 736,072	84 138,678

R-12 Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Impôts sur les sociétés	580 880,510	2 990 816,997
Produits d'impôts différés	-1 325,012	-245 383,566
Total	579 555,498	2 745 433,431

VII- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Dotation aux amortissements & provisions groupe

Désignation	Solde au 31/12/2018
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	202 608,766
Dot aux amort. immobilisations corporelles	1 022 712,315
Dot aux amort. écart d'acquisition	112 838,422
Dot aux provisions créances douteuses	614 415,215
Dot aux provisions pour risques et charges	149 291,030
Total	2 101 865,748

F-2 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Stocks prestation de service encours	500 851,182	72 378,192	428 472,990
Stocks de marchandises	370 261,609	779 621,874	-409 360,265
Total	871 112,791	852 000,066	19 112,725

F-3 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Clients ordinaires	12 916 211,051	14 037 023,223	-1 120 812,172
Clients douteux	2 459 679,523	3 221 845,520	-762 165,997
Total	15 375 890,574	17 258 868,743	-1 882 978,169

F-4 Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Etat crédit de TVA à reporter	1 239 695,917	1 912 742,585	-673 046,668
Débiteurs divers	10 066 728,619	10 073 592,580	-6 863,961
Charges constatées d'avance	195 553,276	226 914,265	-31 360,989
Avances au personnel	2 740,000	740,000	2 000,000
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	57 385,636	39 895,493	17 490,143
Fournisseurs avoirs à recevoir	51 045,750	137 705,273	-86 659,523
Produits à recevoir	1 770 628,473	2 463 626,617	-692 998,144
Etat excédent d'impôt à reporter	777 650,844	1 595 507,762	-817 856,918
Blocage de fonds	0,000	40 490,308	-40 490,308
Total	14 161 428,515	16 491 214,883	-2 329 786,368

F-5 Variation des placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
SANADET SICAV	10 385,760	10 506,144	-120,384
AXIS TRESORIE SICAV	9 871,508	31 104,576	-21 233,068
SALAMETT CAP FCP/AFC	91,476	95,760	-4,284
Placements en devises	0,000	3 427 200,000	-3 427 200,000
Total	20 348,744	3 468 906,480	-3 448 557,736

F-6 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs d'exploitation	4 564 424,621	4 350 665,356	213 759,265
Total	4 564 424,621	4 350 665,356	213 759,265

F-7 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Charges à payer	4 598 095,772	4 469 201,436	128 894,336
Créditeurs divers	21 592,371	27 330,064	-5 737,693
Produits constatés d'avance	204 342,817	534 263,054	-329 920,237
Organisme de sécurité sociale	1 304 813,025	1 683 735,123	-378 922,098
Clients avances et acomptes	124 868,469	46 899,669	77 968,800
Clients avoirs à établir	652 881,600	459 084,721	193 796,879
Rémunération due au personnel	219 359,004	276 987,195	-57 628,191
Etat, impôts et taxes	2 687 964,052	3 824 322,230	-1 136 358,178
Produits constatés créances Syphax	664 470,567	0,000	664 470,567
Intérêts courus	705 440,998	706 049,151	-608,153
Autres passifs financiers	24 847,200	21 371,550	3 475,650
Total	11 208 675,875	12 049 244,193	-840 568,318

F-8 Ecart de conversion

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Ecart de conversion TELNET CONSULTING	-1 232 939,164	-563 973,914	-668 965,250
Ecart de conversion DATA BOX France	355 162,251	237 636,311	117 525,940
Ecart de conversion TELNET GMBH	2 210,290	8 827,060	-6 616,770
Ecart de conversion TELNET MIDDLE EAST	1 842,789	-28 487,155	30 329,944
Ecart de conversion TELNET SPACE	24 322,398	0,000	24 322,398
Ecart de conversion TELNET USA	48 663,173	0,000	48 663,173
Total	-800 738,263	-345 997,698	-454 740,565

F-9 Prélèvements sur le fonds social

Désignation	Solde au 31/12/2018
Prélèvements sur le fonds social de Telnet HOLDING	-208 219,002
Prélèvements sur le fonds social de Telnet INC	-384 202,650
Prélèvements sur le fonds social de Telnet TECH	-417 119,241
Prélèvements sur le fonds social de DATA BOX	-508,991
Prélèvements sur le fonds social de PLM	-91 828,286
Total	-1 101 878,170

F-10 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2018	Variation
Logiciels	1 409 127,313	1 672 122,934	-262 995,621
Terrain	1 551 346,231	1 551 346,231	0,000
Construction	6 579 873,672	6 579 873,672	0,000
AAI, matériels et outillages	5 881 701,223	6 331 046,360	-449 345,137
Matériel informatique	3 749 591,972	3 793 623,278	-44 031,306
Matériel de transport	773 056,087	773 056,087	0,000
Equipement de bureau	2 318 668,672	2 719 069,708	-400 401,036
Aménagements encours	0,000	56 250,360	-56 250,360
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	88 098,500	68 098,500	20 000,000
Fournisseurs d'immobilisations	-426 259,544	-213 504,770	-212 754,774
Total	21 925 204,126	23 330 982,360	-1 405 778,234

F-11 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2018
Cession d'immobilisations corporelles - TELNET HOLDING	18 000,000
Total	18 000,000

F-12 Décaissement provenant des titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2018
Libération participation Audio Sense /TELNET Consulting	-261 492,104
Total	-261 492,104

F-13 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Décaissement suite à l'octroi de prêts /TELNET HOLDING	-35 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /TELNET INC	-6 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / TELNET TECH.	-76 000,000
Décaissement cautionnement/DATA BOX	-5 000,000
Total	-122 000,000

F-14 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2018
Remboursement de prêts/ TELNET HOLDING	23 600,000
Remboursement de prêts/ TELNET INC	10 150,000
Remboursement de prêts / TELNET TECHNOLOGIES	24 310,000
Remboursement de prêts / DATA BOX	4 600,000
Remboursement de prêts /PLM	3 200,000
Total	65 860,000

F-15 Dividendes et autres distributions

Désignation	Solde au 31/12/2018
Actionnaires TELNET HOLDING	-5 514 000,000
Actionnaires TELNET INC	-97 946,600
Actionnaires TELNET TECH	-51 359,000
Actionnaires DATA BOX	-3,600
Associés minoritaires PLM SYSTEMS	-116 550,000
Total	-5 779 859,200

F-16 Remboursement d'emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017
Remboursement emprunt TELNET HOLDING	-39 116,906
Remboursement emprunt TELNET INC	-141 648,792
Remboursement emprunt TELNET TECHNOLOGIES	-17 164,328
Remboursement emprunt DATA BOX	-10 035,969
Remboursement emprunt PLM	-25 371,773
Total	-233 337,768

F-17 Variation de trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Banques	12 924 429,771	19 161 721,305	-6 237 291,534
Divers cautions bancaires	7 081,860	7 081,860	0,000
Caisse	11 961,454	20 985,462	-9 024,008
Avances sur dépenses	6 607,993	21 607,993	-15 000,000
Découverts bancaires	0,000	-48 853,434	48 853,434
Total	12 950 081,078	19 162 543,186	-6 212 462,108

Tunis, le 30 Avril 2019

*Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	52 571 395,348 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de.....	9 450 591,354 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Ecart d'acquisition (Goodwill)

Selon les normes comptables tunisiennes, le groupe est tenu d'amortir le Goodwill sur une base systématique sur sa durée d'utilité. La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice pour traduire le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant du goodwill. Ce test de dépréciation annuel a été important pour notre audit, car le solde de l'écart d'acquisition des titres DATA BOX de 1 349 359 TND au 31 décembre 2018 est significatif au regard des états financiers consolidés.

Les informations fournies par le groupe sur le goodwill figurent à la Note « V- Procédures suivies pour la préparation des états financiers consolidés » qui expliquent que le goodwill est amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, le groupe a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

La direction du groupe a réalisé un test de dépréciation et a estimé que la durée d'utilité attendue du goodwill n'est pas significativement différente des estimations antérieures. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par le groupe. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient entraîner une dépréciation ultérieure de l'écart d'acquisition provenant des titres DATA BOX.

Observations

Il convient de signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juin 2011 a autorisé le Conseil d'Administration de procéder à l'achat et à la revente des actions émises par TELNET HOLDING SA afin de régulariser le cours boursier. Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration du 24 Août 2011 a fixé le programme de rachat des titres sur le marché monétaire.

Au 31 Décembre 2018, la société TELNET HOLDING SA détenait encore 41.388 de ses titres figurant dans les états financiers pour 380 066 TND. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 Octobre 2016, a donné son accord pour la revente graduelle des actions achetées dans le cadre des contrats de régulation

L'Assemblée Générale Ordinaire de 25 Juin 2018 a autorisé le Directeur Général pour la revente des actions achetées dans le cadre des contrats de régulation au plus tard le 31 décembre 2020. Aucune régularisation n'est intervenue jusqu'au 31 décembre 2018.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société TELNET HOLDING. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Sleheddine ZAHAF

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Hassen BOUAITA

Directeur Associé

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Lotfi REKIK et Mr Anis LAADHAR.

BILAN CONSOLIDE (Exprimé en Dinar Tunisien)

		31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		1 746 906	1 704 686
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 507 963)	(1 465 744)
	1	238 943	238 943
Immobilisations corporelles		214 476 041	155 294 153
- Amortissements des immobilisations corporelles		(119 254 651)	(75 704 444)
	2	95 221 390	79 589 709
Immobilisations financières		11 641 762	11 784 452
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(9 780 437)	(9 745 776)
	3	1 861 326	2 038 677
Actifs d'impôts différés	4	3 536 035	1 108 796
Total des actifs immobilisés		100 857 692	82 976 124
Autres actifs non courants	5	1 204 798	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		102 062 491	82 976 124
ACTIFS COURANTS			
Stock		51 362 528	31 738 483
- Provisions pour dépréciation des stocks		(2 330 488)	(1 754 685)
	6	49 032 040	29 983 798
Clients et comptes rattachés		60 333 136	66 382 866
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 748 672)	(8 342 616)
	7	51 584 464	58 040 251
Autres actifs courants	8	10 500 712	9 885 388
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs		(3 000)	(29 212)
		10 497 712	9 856 175
Placements et autres actifs financiers	9	574 965	287 786
Liquidités et équivalents de liquidités	10	4 995 043	8 458 100
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		116 684 223	106 626 111
TOTAL DES ACTIFS		218 746 713	189 602 234

BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2018</u>	<u>31 décembre 2017</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		12 497 249	32 038 256
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 969 779	51 510 786
Résultat consolidé		(18 411 999)	(19 479 274)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	13 557 779	32 031 513
Intérêts minoritaires dans les réserves	11	536	442
Intérêts minoritaires dans le résultat	11	41	38
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	12	41 729 334	39 930 514
Provisions pour risques et charges	13	7 721 232	1 201 458
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		49 450 566	41 131 972
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	116 572 159	83 580 214
Autres passifs courants	15	17 256 492	14 433 282
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	21 909 139	18 424 774
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		155 737 790	116 438 270
TOTAL DES PASSIFS		205 188 356	157 570 242
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		218 746 713	189 602 234

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31-déc-18	31-déc-17
Revenus	17	161 970 059	180 983 278
<u>Total produits d'exploitation</u>		161 970 059	180 983 278
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(12 406 833)	1 783 693
Achat d'approvisionnements consommés	19	141 966 242	144 764 720
Charges de personnel		20 807 349	20 798 367
Dotations aux amortissements et aux provisions		8 437 249	7 104 041
Autres charges d'exploitation	20	22 997 854	22 486 362
<u>Total des charges d'exploitation</u>		181 801 861	196 937 183
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		(19 831 802)	(15 953 905)
Charges financières nettes	21	(248 868)	(3 127 043)
Produits des placements	22	310 744	174 273
Autres gains ordinaires	23	751 003	1 427 958
Autres pertes ordinaires	24	(1 552 059)	(752 656)
<u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</u>		(20 570 983)	(18 231 372)
Impôts différés		2 427 239	(903 593)
Impôts exigibles		(268 214)	(344 270)
<u>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</u>		(18 411 958)	(19 479 235)
<u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u>		(18 411 958)	(19 479 235)
Part revenant aux intérêts minoritaires	11	(41)	(38)
<u>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u>		(18 411 999)	(19 479 274)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31-déc-18	31-déc-17
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>			
Résultat net après modifications comptables		(18 411 999)	(19 479 274)
Autres ajustements			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		41	38
*Amortissements et provisions		7 896 679	6 586 086
*Reprises sur provisions			
*Variation des :			
- Stocks		(18 123 424)	(24 090)
- Créances clients		6 049 731	(7 161 837)
- Autres actifs		(557 357)	(6 471 510)
- Fournisseurs et autres dettes		33 978 205	48 693 726
Ajustement sur écart de réévaluation		4 826 097	
*Impôt différé		(2 427 239)	903 593
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		13 230 733	22 688 464
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 066 174)	(2 145 731)
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-	29 304
Décaissements pour acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		(9 569 575)	-
Décaissements provenant de l'acquisition des autres actifs non courants		(208 993)	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		150 746	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(20 693 996)	(2 116 427)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Encaissements sur emprunts		4 287 385	(17 546 586)
Décaissements sur placements		(287 179)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		4 000 206	(17 546 586)
<i>Incidence différence de change</i>			
Variation de trésorerie		(3 463 058)	3 025 451
Trésorerie au début de l'exercice	10	8 458 100	5 432 649
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	4 995 043	8 458 100

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. Référentiel comptable

Les Etats Financiers annuels du groupe AL KIMIA, arrêtés au 31 Décembre 2018, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du Cadre Conceptuel ;
- De la Norme Comptable Générale (NCT 1) ;
- Des Normes Comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- De la Norme Comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la Norme Comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. Principes de comptabilisation

Les Etats Financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

III. Principes de consolidation

Les Etats Financiers consolidés comprennent les Etats Financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2018.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les Etats Financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

Périmètre de consolidation

Les Etats Financiers consolidés comprennent ceux de la société ALKIMIA et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

Méthodes de consolidation

- **L'intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,999%
GBNA	Service	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%

- « ALKIMIA PACKAGING » est une société anonyme constituée avec un capital de 2 000 000 DT détenu à 99,997% par la société mère ALKIMIA S.A.
- « LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en Août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND détenu à 99,999% par la société mère ALKIMIA S.A.
- « GBNA » est une société SARL non résidente constituée en 2010 avec un capital de 80 739 970 DT. La société GBNA a été acquise par Alkimia PACKAGING à la fin de l'exercice 2018 à hauteur de 99,999% de son capital social.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar des exercices précédents, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des Etats Financiers de l'exercice 2016 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux Etats Financiers consolidés dans son § 11.

V. Méthodes comptables

Les Etats Financiers consolidés du groupe AL Kimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Evaluation des titres de participation

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Conversion des opérations en monnaies étrangères, réévaluation et constatation des résultats de change

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Impôt différé

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VI. Notes explicatives

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 238 943 DT au 31 Décembre 2018 contre le même solde au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Réalisation Etudes - encours	238 943	238 943
Logiciels	1 507 963	1 465 744
Immobilisations incorporelles brutes	1 746 906	1 704 686
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 507 963)	(1 465 744)
Immobilisations incorporelles nettes	238 943	238 943

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 95 221 390 DT au 31 Décembre 2018 contre 79 589 709 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Installations diverses	141 083 809	106 714 985
Constructions & Bâtiments	49 250 600	35 777 222
Immobilisations en cours	5 468 117	1 504 626
Agencements et aménagements des terrains	4 726 189	4 726 189
Terrain	4 310 694	886 965
Matériel de transport	2 533 563	3 176 202
Matériel informatique & télécommunications	1 563 981	1 956 627
Equipements & MMB	668 815	507 163
Pool non utilisable	44 175	44 175
Total immobilisations corporelles	209 649 944	155 294 153
Ecart d'évaluation	4 826 097 (*)	-
Immobilisations corporelles brutes	214 476 041	155 294 153
- Amortissements des immobilisations corporelles	(119 254 651)	(75 704 444)
Immobilisations corporelles nettes	95 221 390	79 589 709

(*) L'écart d'évaluation net correspond aux plus/moins values afférentes aux éléments d'actifs identifiables acquis lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société GBNA en vue de ramener la valeur comptable de ces actifs à leur Juste valeur.

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 861 326 DT au 31 Décembre 2018 contre 2 038 677 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Dépôts et cautionnements	1 598 379	1 732 782
Prêts	192 515	200 802
Actions	9 850 868	9 850 868
Immobilisations financières brutes	11 641 762	11 784 452
Provision des Titres de participation	(9 745 776)	(9 745 776)
Provision pour dépréciations des autres immobilisations financières	(34 661)	-
Immobilisations financières nettes	1 861 326	2 038 677

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 3 536 035 DT au 31 Décembre 2018 contre 1 108 796 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Actif d'impôt différé	3 536 035	1 108 796
Actif d'impôt différé	3 536 035	1 108 796

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 204 798 DT au 31 Décembre 2018 contre une valeur nulle au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Ecart de conversion sur emprunts	995 799	-
Charges à répartir	208 999	-
Total autre actifs non courants	1 204 798	-

Note 6 : Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 49 032 040 DT au 31 Décembre 2018 contre 29 983 798 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Produits finis	19 350 304	6 969 031
Matières premières	19 201 560	14 844 435
Consommables	8 096 533	6 484 615
Pièces de rechange et emballages	4 690 008	3 415 754
Produits résiduels (Boues)	24 121	24 647
Total des stocks brut	51 362 528	31 738 483
Provision pour dépréciation des stocks	(2 330 488)	(1 754 685)
Total des stocks net	49 032 040	29 983 798

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 51 548 464 DT au 31 Décembre 2018 contre 58 040 251 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Clients locaux	7 494 599	15 246 696
Clients étrangers	39 366 436	31 189 920
Clients douteux	19 105 412	19 091 248
Effets à recevoir	1 974 796	2 496 735
Indemnisation assurance	(7 608 108)	(1 641 732)
Total brut	60 333 136	66 382 866
Provision sur clients douteux	(8 748 672)	(8 342 616)
Total net	51 584 464	58 040 251

Un client important de la Société Chimique ALKIMIA a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2018 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a pu recouvrer auprès de ces compagnies un montant total de 7 608 108 DT et a dû provisionner dans ses Etats Financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 un montant de 8 071 617 DT.

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2018 à 10 497 712 DT contre 9 856 175 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Taxes	156 751	265 534
Produits à recevoir	2 838 238	2 709 808
Fournisseurs	5 676 109	4 550 204
Personnel avances et prêts	190 676	192 785
Autres actifs courants	473 458	1 143 982
Impôts	1 165 479	1 023 075
Total brut	10 500 712	9 885 388
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(3 000)	(29 212)
Total net	10 497 712	9 856 175

Note 9 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élève au 31 Décembre 2018 à 574 965 DT contre 287 786 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Échéance à moins d'un an / prêts	253 456	131 180
Intérêts courus non échus	9 386	11 648
Placements courants	312 122	144 958
Total	574 965	287 786

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève à 4 995 043 DT au 31 Décembre 2018 contre 8 458 100 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Banques	2 484 937	8 448 899
Caisses	10 105	9 202
Certificats de dépôts	2 500 000	-
Total	4 995 043	8 458 100

Note 11 : Tableau de variation des capitaux propres :

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 13 557 779 DT au 31 Décembre 2017 contre 32 031 513 DT au 31 Décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans les capitaux propres	Part des minoritaires dans les réserves	Part des minoritaires dans le résultat
Solde au 31.12.2017	19 472 530	32 038 256	(19 479 274)	32 031 513	442	38
Réserves		(19 479 274)	19 479 274	-	38	(38)
Retraitements de consolidation		74		74	(74)	
Entrée en périmètre GBNA		(125)		(125)	130	
Subventions		(61 683)		(61 683)		
Résultat de 2018			(18 411 999)	-18 411 999		41
Solde au 31.12.2018	19 472 530	12 497 249	(18 411 999)	13 557 779	536	41

Le capital social s'élève au 31 Décembre 2018 à 19 472 530 DT divisé en 1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.

Le Résultat par action est de (9,455) DT au titre de 2018 contre (10,003) DT au titre de 2017, calculés comme suit :

Exercice	2018	2017
Résultat net	(18 411 999)	(19 479 274)
Nombre d'action	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	(9,455)	(10,003)

Note 12 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 41 729 334 DT au 31 Décembre 2018 contre 39 930 514 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Emprunt STB	312 500	625 000
Emprunt AMEN BANK	10 826 242	12 390 084
Emprunt UBCI	357 143	1 071 429
Emprunt BIAT	9 671 268	11 251 558
Emprunt ALBARAKA	14 378 848	14 592 444
Emprunt BT	6 183 332	-
Total	41 729 334	39 930 514

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2018 à 7 721 232 DT contre 1 201 458 DT au 31 Décembre 2017 et correspond aux provisions pour couvrir les divers risques et charges opérationnels encourus par la société.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 116 572 159 DT au 31 Décembre 2018 contre 83 580 214 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs – Factures non parvenues	6 934 297	6 670 124
AUTRES FOURNISSEURS	109 637 862	76 910 090
Total	116 572 159	83 580 214

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 17 256 492 DT au 31 Décembre 2018 contre 14 433 282 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Personnel	8 001 628	7 482 830
Charges à payer	3 457 613	325 267
Retenues à la source	1 451 064	1 238 506
Impôts	-	28 119
Avances des clients	618 492	1 321 427
Intérêts sur prêts	87 400	78 635
Autres passifs courants	3 635 729	3 958 497
Total	17 256 492	14 433 282

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2018 à 21 909 139 DT contre 18 424 774 DT au 31 Décembre 2017 :

Libellé	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Mobilisation de créances	1 687 960	7 976 659
Intérêts	641 970	614 055
Financement en devise	8 208 711	-
Échéances à moins d'un an	11 370 499	9 834 061
Total	21 909 139	18 424 774

Note 17 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 161 970 059 DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 180 983 278 DT au titre de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
STPP	129 838 630	154 090 554
NA2CO3	28 457 275	23 220 632
Produits résiduels	3 674 154	3 672 092
Total	161 970 059	180 983 278

Note 18 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de (12 406 833) DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 1 783 693 DT au titre de l'exercice 2017.

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 141 966 242 DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 144 764 720 DT au titre de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Matières premières	125 981 966	127 775 408
Fournitures et consommables	5 781 612	3 820 021
Variation des stocks	(5 667 472)	(1 837 141)
Frais d'approche	15 870 135	15 006 432
Total	141 966 242	144 764 720

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont totalisé un montant de 22 997 854 DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 22 486 362 DT au titre de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Entretiens et réparations	2 418 665	1 885 542
Primes d'assurances	2 824 651	2 088 105
Etudes et recherche	25 914	39 624
Divers services extérieurs	2 169 079	2 093 318
Rémunérations d'Intermédiaires et honoraires	714 721	682 884
Frais de transport	10 000 357	12 161 810
Publicité, publications, relations	426 261	478 896
Déplacements, missions, réceptions	409 810	441 416
Autres charges d'exploitation	592 251	533 350
Commissions	627 029	476 313
Impôts et taxes	1 632 067	563 230
Sous-Traitance	536 253	500 987
Locations	620 797	540 886
Total	22 997 854	22 486 362

Note 21 : Charges financières nettes

L'exercice 2018 a enregistré des charges financières nettes de 248 868 DT contre des charges financières nettes d'un montant de 3 127 043 DT au titre de 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Gains / Pertes de change	5 313 218	34 684
Charges d'intérêts	(5 562 086)	(3 161 727)
Total	(248 868)	(3 127 043)

Note 22 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 310 744 DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 174 273 DT au titre de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits des valeurs financières et des placements	294 799	168 573
Intérêts	15 944	5 700
Total	310 744	174 273

Note 23 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 751 003 DT au titre de l'exercice 2018 contre un montant de 1 427 958 DT au titre de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Reprises de provisions	466 515	465 744
Produits sur exercices antérieurs	226 903	567 768
Autres gains	57 585	394 447
Total	751 003	1 427 958

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont totalisé un montant de 1 552 059 DT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 752 656 DT au cours de l'exercice 2017 :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges sur exercices antérieurs	1 615 540	819 689
Autres produits	(63 481)	(67 033)
Total	1 552 059	752 656

Rapport des Co-Commissaires aux Comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 Décembre 2018

Messieurs les actionnaires du groupe ALKIMIA,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 avril 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe ALKIMIA (le « groupe »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 13 557 779 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 18 411 999 DT.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 Décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Observations

Nous attirons votre attention sur la Note 6 aux Etats Financiers consolidés qui décrit la situation suivante :

Un client important de la Société Chimique ALKIMIA a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société s'élevant au 31 Décembre 2018 à 18 428 357 DT.

Une partie de la marchandise objet de cette créance a été reprise par l'agent de la Société Chimique ALKIMIA en Inde qui devient, de ce fait, redevable à la Société d'un montant de 2 748 632 DT.

Après avoir effectué les démarches nécessaires auprès des compagnies d'assurance, et sur la base des accords contractuels, la société a pu recouvrer auprès de ces compagnies un montant total de 7 608 108 DT et a dû provisionner dans ses Etats Financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2018 un montant de 8 071 617 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 16 Mai 2019

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting

Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young

Anis LAADHAR

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2019 faisant apparaître un total bilan de 245 062 011,403 Dinars et un actif net de 244 899 841,554 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/03/2019, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a employé **plus que 10%** de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur. Il s'agit de certificats de dépôts et d'obligations (CHO 2009) émis ou garantis par la BIAT et souscrits par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ».

Tunis, le 29 avril 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN AU 31-03-2019

		NOTE	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	162 003 850,175	160 560 792,162	170 642 133,621
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		46 000 781,560	36 393 531,900	48 616 892,249
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		110 768 632,567	116 194 449,486	115 191 394,039
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		5 234 436,048	7 972 810,776	6 833 847,333
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	83 058 161,228	82 054 652,245	65 628 934,795
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	68 058 027,533	82 033 941,558	65 628 440,550
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	15 000 133,695	20 710,687	494,245
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	31 467,088	36 716,398
TOTAL ACTIF			245 062 011,403	242 646 911,495	236 307 784,814
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	103 121,019	104 115,917	101 183,876
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	59 048,830	59 760,857	62 734,794
TOTAL PASSIF			162 169,849	163 876,774	163 918,670
ACTIF NET			244 899 841,554	242 483 034,721	236 143 866,144
CP1	CAPITAL	CP1	230 397 929,386	230 481 810,831	224 992 687,168
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	14 501 912,168	12 001 223,890	11 151 178,976
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		3 034 208,498	2 621 922,945	12 027 347,350
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		56 923,570	-24 099,952	-876 168,374
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		11 151 178,976	9 127 495,482	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		259 601,124	275 905,415	0,000
ACTIF NET			244 899 841,554	242 483 034,721	236 143 866,144
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			245 062 011,403	242 646 911,495	236 307 784,814

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019**

DESIGNATION	Note	Période du	Période du	
		01/01/2019	01/01/2018	31/12/2018
		au	au	
		31/03/2019	31/03/2018	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 193 825,528	1 975 038,123	8 569 818,306
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		795 120,440	543 982,925	2 590 724,659
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 398 705,088	1 431 055,198	5 782 614,287
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	196 479,360
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 211 461,567	1 023 095,419	5 017 513,855
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 774,702	0,000	0,000
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		784 228,457	533 971,694	3 442 825,522
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		311 823,018	489 123,725	1 574 688,333
PR2-D REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		109 635,390	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS		3 405 287,095	2 998 133,542	13 587 332,161
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-294 403,839	-300 004,709	-1 241 019,999
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 110 883,256	2 698 128,833	12 346 312,162
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-76 674,758	-76 205,888	-318 964,812
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 034 208,498	2 621 922,945	12 027 347,350
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		56 923,570	-24 099,952	-876 168,374
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		3 091 132,068	2 597 822,993	11 151 178,976
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-56 923,570	24 099,952	876 168,374
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		246 156,786	118 163,275	373 473,699
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-81 756,681	67 164,435	132 339,963
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	-3 470,996
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 198 608,603	2 807 250,655	12 529 690,016

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019**

DESIGNATION	Période du	Période du	31/12/2018
	01/01/2019	01/01/2018	
	au	au	
	31/03/2019	31/03/2018	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	3 198 608,603	2 807 250,655	12 529 690,016
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	3 034 208,498	2 621 922,945	12 027 347,350
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	246 156,786	118 163,275	373 473,699
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-81 756,681	67 164,435	132 339,963
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	-3 470,996
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 557 366,807	7 007 466,978	-9 054 140,960
SOUSCRIPTIONS	59 039 963,360	86 762 750,422	299 756 165,841
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	48 168 100,000	74 524 200,000	253 132 200,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-165 988,482	-436 322,348	-1 319 455,732
AN2-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	10 689 070,455	12 251 141,514	41 612 770,151
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	348 781,387	423 731,256	6 330 651,422
RACHATS	-53 482 596,553	-79 755 283,444	-308 810 306,801
AN2-F CAPITAL (RACHATS)	-43 654 900,000	-68 451 400,000	-260 167 500,000
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	151 699,090	396 772,870	1 333 326,337
AN2-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-9 687 537,826	-11 252 825,106	-42 769 313,342
AN2-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-291 857,817	-447 831,208	-7 206 819,796
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 755 975,410	9 814 717,633	3 475 549,056
AN3 ACTIF NET			
AN3-A DEBUT DE LA PERIODE	236 143 866,144	232 668 317,088	232 668 317,088
AN3-B FIN DE LA PERIODE	244 899 841,554	242 483 034,721	236 143 866,144
AN4 NOMBRE D' ACTIONS			
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	1 938 649	2 009 002	2 009 002
AN4-B FIN DE LA PERIODE	1 983 781	2 069 730	1 938 649
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE LA PERIODE	121,808	115,812	115,812
B- FIN DE LA PERIODE	123,451	117,156	121,808
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,47%	4,71%	5,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/03/2019

PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du CMF N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2019 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2019. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		44,684,593.400	46,000,781.560	18.78
ATB 2007/1(25 ANS)	3,000	168,000.000	178,279.200	0.07
ATB SUB 2017 A	78,000	7,721,600.000	7,747,745.600	3.16
ATL SUB 2017	20,000	2,000,000.000	2,057,840.000	0.84
ATL 2013/1	1,550	60,493.400	63,672.760	0.03
ATL 2015/1	10,000	800,000.000	836,064.000	0.34
ATL 2015/2 A	10,000	400,000.000	402,304.000	0.16
ATL 2015/2 C	10,000	800,000.000	804,760.000	0.33
ATL 2016/1	10,000	1,000,000.000	1,047,224.000	0.43
ATL 2017/1 A	5,000	300,000.000	300,840.000	0.12
ATL 2018/1 B	10,000	1,000,000.000	1,051,896.000	0.43
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30,000	2,400,000.000	2,518,728.000	1.03
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10,000	800,000.000	820,120.000	0.33
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20,000	800,000.000	813,104.000	0.33
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20,000	2,000,000.000	2,117,936.000	0.86
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	797,600.000	844,648.000	0.34
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10,000	1,000,000.000	1,042,632.000	0.43
ATTIJARI LEASING 2016/2	10,000	600,000.000	602,912.000	0.25
BH SUB 2016/1	10,000	1,000,000.000	1,054,248.000	0.43
BH SUB 2018/1 A	20,000	2,000,000.000	2,136,160.000	0.87
BNA SUB 2017/1	5,000	400,000.000	420,112.000	0.17
BNA SUB 2018/1 A	20,000	2,000,000.000	2,092,080.000	0.85
BTE 2016/A	5,000	300,000.000	303,212.000	0.12
CHO 2009/ BIAT	3,000	37,500.000	38,371.200	0.02
CIL 2015/2	10,000	400,000.000	410,264.000	0.17
CIL 2016/2	20,000	1,200,000.000	1,208,880.000	0.49
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,511,144.000	1.03
MEUBLATEX 2015	9,000	900,000.000	942,580.800	0.38
MODERN LEASING SUB 2018/1	20,000	2,000,000.000	2,136,640.000	0.87
TL 2015/2	20,000	1,600,000.000	1,607,584.000	0.66
TL 2017/2 B	50,000	5,000,000.000	5,046,720.000	2.06
TL SUB 2018 A	10,000	1,000,000.000	1,015,696.000	0.41
TL SUB 2018 B	10,000	1,000,000.000	1,016,184.000	0.41
TUNISIE FACTORING 2014/1	10,000	199,400.000	201,928.000	0.08
UIB SUB 2016/A	10,000	600,000.000	608,272.000	0.25
AC1-B Emprunts d'Etat		106,765,475.243	110,768,632.567	45.23
Bons du Trésor Assimilables		106,739,936.000	110,742,140.639	45.22
BTA 5.50% 02/2020	5,812	5,666,586.000	5,700,215.983	2.33
BTA 5.50% 10/2020	3,500	3,364,150.000	3,434,610.274	1.40
BTA 5.75% JANVIER 2021	9,100	8,878,040.000	8,965,200.548	3.66
BTA 6% JUIN 2021	3,998	3,918,460.000	4,071,457.436	1.66
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23,800	24,351,390.000	25,528,374.986	10.42
BTA 6% JUIN 2023	5,100	4,865,400.000	5,057,886.575	2.07
BTA 6% OCTOBRE 2023	7,500	6,974,500.000	7,143,157.534	2.92
BTA 6% JANVIER 2024	11,500	11,040,000.000	11,154,936.986	4.55
BTA 6% AVRIL 2024	4,000	3,859,200.000	4,046,465.754	1.65
BTA 6,3% MARS 2026	9,200	8,537,370.000	8,564,047.478	3.50
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5,500	5,315,750.000	5,442,578.493	2.22
BTA 6.6% MARS 2027	7,600	7,131,170.000	7,134,468.191	2.91
BTA 6.7% AVRIL 2028	13,480	12,837,920.000	13,536,693.655	5.53

Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)		962,046.746	0.39
Emprunt National		25,539.243	26,491.928
EN 2014 CAT. A /5	10,266	25,539.243	26,491.928
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)		5,210,445.797	5,234,436.048
SICAV TRESOR	50,608	5,210,445.797	5,234,436.048
Total du portefeuille titres		156,660,514.440	162,003,850.175

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2019 à **962,046.746 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,193,825.528 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 contre **1,975,038.123 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des Obligations de sociétés	795,120.440	543,982.925	2,590,724.659
Revenus des Emprunts d'Etat	1,398,705.088	1,431,055.198	5,782,614.287
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0.000	0.000	196,479.360
Total	2,193,825.528	1,975,038.123	8,569,818.306

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à **68,058,027.533 Dinars**, contre **82,033,941.558 Dinars** au 31/03/2018 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Bons du Trésor à Court Terme	403,947.564	0.000	0.000
Certificats de Dépôt	47,431,997.035	44,777,044.681	43,378,638.249
Billet de Trésorerie	6,031,727.644	0.000	0.000
Autres placements (Dépôt à terme)	14,190,355.290	37,256,896.877	22,249,802.301
Total	68,058,027.533	82,033,941.558	65,628,440.550

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme		432	400,871.028	403,947.564	0.16
BTC 52S-11/02/2020	7.68	432	400,871.028	403,947.564	0.16

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				47,314,138.762	47,431,997.035	19.37
CDP 10J-01/04/2019	7.78	BIAT	30	14,974,122.591	15,000,000.001	6.12
CDP 10J-02/04/2019	7.78	BIAT	11	5,490,511.617	5,499,049.317	2.25
CDP 10J-03/04/2019	7.78	BIAT	2	998,274.839	999,654.371	0.41
CDP 10J-04/04/2019	7.78	BIAT	30	14,974,122.591	14,992,225.041	6.12
CDP 10J-05/04/2019	7.78	BIAT	3	1,497,412.259	1,498,963.562	0.61
CDP 10J-06/04/2019	7.78	BIAT	4	1,996,549.679	1,998,272.977	0.82
CDP 10J-07/04/2019	7.78	BIAT	2	998,274.839	998,964.009	0.41
CDP 10J-08/04/2019	7.78	BIAT	3	1,497,412.259	1,498,187.409	0.61
CDP TLF 90J-13/05/2019	11.58	TLF	10	4,887,458.088	4,946,680.348	2.02

AC2-A-3 Billet de Trésorerie :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% de l'Actif Net
Billet de Trésorerie			5,922,092.254	6,031,727.644	2.46
ENDA TAMWEEL 180J-10/07/2019	13	10	4,755,868.545	4,860,589.813	1.98
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION ET DE COMMERCE D'ELECTROMENAGER (CDCD) 120J-12/07/2019	10.94	24	1,166,223.709	1,171,137.831	0.48

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		14,000,000.000	14,190,355.290	5,79%
DAT 90J-03/04/2019	8,24%	BIAT	1	500,000.000	507,946.521	0.21
DAT 90J-04/04/2019	8,24%	BIAT	1	1,500,000.000	1,523,568.658	0.62
DAT 91J-08/04/2019	8,24%	BIAT	1	1,500,000.000	1,522,755.946	0.62
DAT 91J-09/04/2019	8,24%	BIAT	1	2,500,000.000	2,537,475.069	1.04
DAT 91J-22/04/2019	8,24%	BIAT	1	6,000,000.000	6,075,853.150	2.48
DAT 91J-29/04/2019	8,24%	BIAT	1	2,000,000.000	2,022,755.946	0.83

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à **15,000,133.695 Dinars** représentant les avoirs en banque

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/03/2019 contre **31,467.088 Dinars** au 31/03/2018 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0.000	31,467.088	0.000
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0.000	0.000	36,716.398
Total	0.000	31,467.088	36,716.398

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1,211,461.567 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 contre **1,023,095.419 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor à CT	5,774.702	0.000	0.000
Revenus des Certificats de Dépôt	784,228.457	533,971.694	3,442,825.522
Revenus des autres placements (DAT)	311,823.018	489,123.725	1,574,688.333
Revenus des billets de Trésorerie	109,635.390	0.000	0.000
Total	1,211,461.567	1,023,095.419	5,017,513.855

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à **162,169.849 Dinars** contre **163,876.774 Dinars** au 31/03/2018 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	103,121.019	104,115.917	101,183.876
PA 2	Autres créditeurs divers	59,048.830	59,760.857	62,734.794
Total		162,169.849	163,876.774	163,918.670

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2019 à **103,121.019 Dinars** contre **104,115.917 Dinars** au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	41,248.407	41,646.367	40,473.549
Dépositaire	20,624.205	20,823.183	20,236.777
Distributeurs	41,248.407	41,646.367	40,473.550
Total	103,121.019	104,115.917	101,183.876

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/03/2019 à **59,048.830 Dinars** contre **59,760.857 Dinars** au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	16,606.005	16,630.098	17,775.617
Redevance CMF	20,624.005	20,822.985	20,236.578
Rémunération CAC	6,127.525	5,593.800	7,115.525
Jetons de présence	7,478.998	7,479.128	5,999.578
Provision pour charges diverses	8,212.297	9,234.846	11,607.496
Total	59,048.830	59,760.857	62,734.794

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2019 au 31/03/2019 à **294,403.839 Dinars** contre **300,004.709 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	117,761.534	120,001.881	496,407.993
Rémunération du dépositaire	58,880.771	60,000.947	248,204.013
Rémunération des distributeurs	117,761.534	120,001.881	496,407.993
Total	294,403.839	300,004.709	1,241,019.999

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2019 au 31/03/2019 à **76,674.758 Dinars** contre **76,205.888 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	58,880.200	60,000.371	248,201.589
Impôts et Taxes	8,513.218	7,495.334	33,870.091
Rémunération CAC	6,062.670	5,644.693	24,118.218
Jetons de Présence	1,479.420	1,479.420	5,999.870
Publicité et Publication	1,561.410	1,561.410*	6,332.385*
Diverses charges d'exploitation	177,840	24.660*	442,659*
Total	76,674.758	76,205.888	318,964.812

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2019 (en nominal)

Montant.....	: 193,864,900.000 Dinars
Nombre de titres	: 1,938,649
Nombre d'actionnaires.....	: 4,473

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant.....	: 48,168,100.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 481,681

Rachats effectués (en nominal)

Montant.....	: 43,654,900.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 436,549

Capital au 31/03/2019 : **230,397,929.386 Dinars**

Montant en nominal.....	: 198,378,100.000 Dinars
Sommes non capitalisables (1)	: -591,834.699 Dinars
Sommes capitalisées (2)	: 32,611,664.085 Dinars
Nombres de titres	: 1,983,781
Nombre d'actionnaires.....	: 3,640

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2019 à **-591,834.699 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-741,945.412
1- Résultat non capitalisable de la période	164,400.105
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	246,156.786
+/- values réalisées sur cession de titres	-81,756.681
Frais de négociation de titres	0.000
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-14,289.392
Aux émissions	-165,988.482
Aux rachats	151,699.090
Total sommes non capitalisables	-591,834.699

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2019 à **32,611,664.085 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	31,869,732.580
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	741,931.505
Aux émissions	7,918,423.943
Aux rachats	-7,176,492.438
Total des sommes capitalisées	32,611,664.085

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2019 se détaille ainsi

Rubriques	Montant au 31/03/2019
Résultat capitalisable de la période	3,034,208.498
Régularisation du résultat capitalisable de la période	56,923.570
Résultat capitalisable de l'exercice clos	11,151,178.976
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	259,601.124
Sommes capitalisables	14,501,912.168

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2019	31/03/2018
Revenus des placements	1.717	1.449
Charges de gestion des placements	-0.148	-0.145
Revenu net des placements	1.568	1.304
Autres charges d'exploitation	-0.039	-0.037
Résultat d'exploitation	1.530	1.267
Régularisation du résultat d'exploitation	0.029	-0.012
Sommes capitalisables de la période	1.558	1.255
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.029	0.012
Variation des +/- values potentielles/titres	0.124	0.057
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0.041	0.032
Résultat net de la période	1.612	1.356

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2019	31/03/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0.123%	0.123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.032%	0.031%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1.271%	1.077%
Actif Net Moyen (En DT)	238,791,263.401	243,334,143.726

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Mars 2019 faisant apparaître un total bilan de 747 819,024 Dinars et un actif net de 734 694,681 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 Mars 2019, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 25 Janvier 2019. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 29 avril 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN AU 31-03-2019

		NOTE	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	513 386,467	652 556,202	531 680,899
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		450 116,721	579 634,687	463 222,051
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31 309,923	70 110,491	31 191,414
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		31 959,823	2 811,024	37 267,434
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	229 206,650	164 201,200	238 055,923
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		229 070,383	164 102,995	234 592,365
AC2-B	DISPONIBILITES		136,267	98,205	3 463,558
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	5 225,907	9,764	15 379,997
TOTAL ACTIF			747 819,024	816 767,166	785 116,819
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 347,691	1 475,694	1 364,562
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	11 776,652	13 705,991	22 299,858
TOTAL PASSIF			13 124,343	15 181,685	23 664,420
ACTIF NET			734 694,681	801 585,481	761 452,399
CP1	CAPITAL	CP1	749 690,797	801 230,966	771 264,034
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-14 996,116	354,515	-9 811,635
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 428,239	-6 198,632	-10 135,653
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		172,581	84,648	324,018
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-9 811,635	6 026,461	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		71,177	442,038	0,000
ACTIF NET			734 694,681	801 585,481	761 452,399
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			747 819,024	816 767,166	785 116,819

**ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-03-2019**

DESIGNATION		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018
			au	au	au
			31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	359,998	1 631,348	19 465,012
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	16 466,485
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		359,998	1 631,348	2 998,527
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 983,515	1 002,549	6 190,768
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 983,515	1 002,549	6 190,768
REVENUS DES PLACEMENTS			3 343,513	2 633,897	25 655,780
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 102,663	-4 218,910	-16 920,020
REVENU NET DES PLACEMENTS			-759,150	-1 585,013	8 735,760
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 669,089	-4 613,619	-18 871,413
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 428,239	-6 198,632	-10 135,653
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		172,581	84,648	324,018
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-5 255,658	-6 113,984	-9 811,635
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-172,581	-84,648	-324,018
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-19 646,455	23 744,949	-10 656,006
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		3 306,623	17 241,003	49 014,281
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-341,536	-1 128,766	-2 781,733
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-22 109,607	33 658,554	25 440,889

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/03/2019**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au
	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-22 109,607	33 658,554	25 440,889
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 428,239	-6 198,632	-10 135,653
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-19 646,455	23 744,949	-10 656,006
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	3 306,623	17 241,003	49 014,281
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-341,536	-1 128,766	-2 781,733
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-4 648,111	52 914,056	20 998,639
SOUSCRIPTIONS	238 616,121	325 008,827	1 148 973,699
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	196 100,000	269 200,000	936 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	40 922,136	49 910,989	193 821,534
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	2 059,714	6 992,931	24 314,205
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-465,729	-1 095,093	-5 162,041
RACHATS	-243 264,232	-272 094,771	-1 127 975,060
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-200 700,000	-224 200,000	-915 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-41 094,512	-43 250,533	-194 282,035
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-2 108,030	-5 823,979	-23 779,084
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	638,310	1 179,741	5 486,059
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 757,718	86 572,610	46 439,528
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	761 452,399	715 012,871	715 012,871
AN4-B FIN DE PERIODE	734 694,681	801 585,481	761 452,399
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6 341	6 135	6 135
AN5-B FIN DE PERIODE	6 295	6 585	6 341
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	120,083	116,546	116,546
B- FIN DE PERIODE	116,710	121,729	120,083
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-11,39%	18,04%	3,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/01/2019 AU 31/03/2019

PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances en date du 12 mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.03.2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.03.2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2019	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		440,137.063	450,116.721	61.27
ADWYA	2,700	14,786.078	12,474.000	1.70
ARTES	1,000	6,517.720	6,150.000	0.84
ATTIJARI BANK	800	30,610.417	27,420.800	3.73
BH	900	16,540.630	10,842.300	1.48
BT	675	5,379.750	5,043.600	0.69
CITY CARS	560	6,686.746	6,149.920	0.84
DELICE HOLDING	1,477	24,974.801	18,452.161	2.51
ENNAKL	500	5,513.651	5,963.000	0.81
EURO-CYCLES	385	8,806.631	6,180.020	0.84
I.C.F	52	7,614.657	11,196.848	1.52
LANDOR	800	7,640.000	7,195.200	0.98
MAGASIN GENERAL	350	12,130.009	12,421.500	1.69
MONOPRIX	1,730	19,219.347	11,103.140	1.51
ONE TECH HOLDING	2,520	37,505.318	38,135.160	5.19
PGH	2,500	25,709.573	29,975.000	4.08
S.A.H TUNISIE	3,000	36,220.929	30,918.000	4.21
S.A.M	984	3,848.800	4,199.712	0.57
SFBT	1,600	27,812.907	36,987.200	5.03
SOMOCER	5,060	5,567.000	5,115.660	0.70
SOTIPAPIER	1,750	10,416.875	11,315.500	1.54
SOTRAPIL	1,600	22,227.704	26,400.000	3.59
SOTUVER	3,500	22,452.239	32,291.000	4.40
TELNET HOLDING	1,425	14,009.233	17,037.300	2.32
TPR	8,100	32,395.531	41,083.200	5.59
UIB	1,100	26,130.179	24,203.300	3.29
UNIMED	1,200	9,420.338	11,863.200	1.61
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	31,309.923	4.26
BTA 5.50% 02/2020	7	6,754.300	6,794.804	0.92
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	24,199.594	3.29
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			315.525	0.04
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		31,878.238	31,959.823	4.35
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	259	31,878.238	31,959.823	4.35
Total portefeuille titres		501,845.601	513 386,467	69.87

- (1) Ce montant s'élevant au 31/03/2019 à **315.525 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **359.998 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019, contre **1,631.348 dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31.12.2018
Revenus des actions	0.000	0.000	16,466.485
Revenus des emprunts d'État	359.998	1,631.348	2,998.527
Total	359.998	1,631.348	19,465.012

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019, à **229,070.383 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2019	% Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.66	221	206,216.857	206,903.810	28.16
BTC 52S-31/03/2020	8.14	24	22,151.767	22,166.573	3.02
Total		245	228,368.624	229,070.383	31.18

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019, à **136.267 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2019 au 31.03.2019, à **2,983.515 dinars**, contre **1,002.549 dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31.12.2018
Revenus des Bons du Trésor	2,983.515	1,002.549	6,190.768
Total	2,983.515	1,002.549	6,190.768

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2019 au 31.03.2019 s'élèvent, à **4,102.663 dinars**, contre **4,218.910 dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire	3,874.732	3,984.522	15,979.996
Rémunération du dépositaire	227.931	234.388	940.024
Total	4,102.663	4,218.910	16,920.020

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2019 aux 31.03.2019 à **4,669.089 dinars**, contre **4,613.619 dinars** du 01.01.2018 au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	Du 01.01.2018 au 31.03.2018	31.12.2018
Redevance CMF	191.514	196.945	789.847
Impôts et Taxes	8.445	6.584	55.817
Rémunération CAC	1,242.720	1,242.720	5,039.920
Jetons de présence	1,479.420	1,479.420	5,999.870
Publicité et Publication	1,416.690	1,416.690*	5,745.465*
Charges Diverses	330.300	271.260*	1,240.494*
Total	4,669.089	4,613.619	18,871.413

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2019 à **5.225,907 dinars** et représentent les sommes à l'encaissement sur des ventes de titres en bourse.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2019 à **13,124.343 Dinars** contre **15,181.685 Dinars** au 31.03.2018 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
PA1	Opérateurs créditeurs	1,347.691	1,475.694	1,364.562
PA2	Autres créditeurs divers	11,776.652	13,705.991	22,299.858
Total		13,124.343	15,181.685	23,664.420

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2019 à **1,347.691 dinars** contre **1,475.694 dinars** au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
Gestionnaire	1,272.819	1,393.708	1,288.751
Dépositaire	74.872	81.986	75.811
Total	1,347.691	1,475.694	1,364.562

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent aux 31.03.2019 à **11,776.652 dinars** contre **13,705.991 dinars** au 31.03.2018 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	31.03.2019	31.03.2018	31.12.2018
État, impôts et taxes	501.668	466.732	199.433
Redevance CMF	62.908	68.888	63.697
Jetons de présence	7,478.999	7,479.129	5,999.579
Rémunération CAC	768.243	1,067.981	4,865.181
Diverses Publications	1,146.161	1,316.190	0.000
Autres Créditeurs divers	1,818.673	1,187.139	6,352.295
Sommes à régler / Achats de titres :	0.000	2,119.932	4,819.673
Total	11,776.652	13,705.991	22,299.858

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2019** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 634,100.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.341
- Nombre d'actionnaires : 15

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 196,100.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1.961

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 200,700.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2.007

Capital au 31.03.2019 : **749,690.797 dinars**

- Montant en nominal : 629,500.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : **103,838.454 dinars**
- Sommes capitalisées (2) : **16,352.343 dinars**
- Nombres de titres : 6.295
- Nombre d'actionnaires : 14

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **103,838.454 Dinars** au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	120,692.198
1- Résultat non capitalisables de la période	-16,681.368
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-19,646.455
+/- values réalisées sur cession de titres	3,306.623
Frais de négociation de titres	-341.536
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-172.376
Aux émissions	40,922.136
Aux rachats	-41,094.512
Total des sommes non capitalisables	103,838.454

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2019 à **16,352.343 Dinars**, se détaillent comme suit :

1- Sommes capitalisées des exercices antérieurs	16,471.836
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-119.493
Aux émissions	5 094,034
Aux rachats	-5 213,527
Total des sommes capitalisées	16,352.343

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.03.2019 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2019
Résultat capitalisable de la période	-5,428.239
Régularisation du résultat capitalisable de la période	172.581
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-9,811.635
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	71.177
Sommes capitalisables	-14,996.116

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31.03.2019	31.03.2018
• Revenus des placements	0.531	0.400
• Charges de gestion des placements	-0.652	-0.641
• Revenus net des placements	-0.121	-0.241
• Autres charges d'exploitation	-0.742	-0.701
• Résultat d'exploitation	-0.862	-0.942
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.027	0.013
Sommes capitalisables de la période	-0.835	-0.929
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.027	-0.013
• Variation des +/- values potentielles/titres	-3.121	3.606
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.525	2.618
• Frais de négociation de titres	-0.054	-0.171
Résultat net de la période	-3.512	5.111

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.03.2019	31.03.2018
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0.528%	0.528%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0.601%	0.578%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	(0.699%)	(0.776%)
Actif net moyen	776,678.951	798,688.046

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.